

PARLEMENT WALLON

SESSION 2010-2011

COMPTE RENDU INTEGRAL

Séance publique de Commission*

Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité

Mardi 28 juin 2011

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	7
<i>Organisation des travaux</i>	7
<i>Examen de l'arriéré</i>	7
<i>Préfiguration des résultats de l'exécution des budgets de la Région wallonne pour l'année 2010 (Doc. 4-IIIe (2010-2011) N°1)</i>	7
<i>Désignation d'un rapporteur</i>	7
<i>Exposé de M. Dumont, Premier auditeur à la Cour des comptes</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Dumont, Premier auditeur à la Cour des comptes.....	7
<i>Echange de vues</i>	
Orateurs : M. le Président, MM. Di Antonio, Senesael, Mme de Coster-Bauchau, MM. Desgain, Borsus, Mme Cremasco, M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, M. Dumont, Premier auditeur à la Cour des comptes.....	8
<i>Proposition de décret modifiant le décret du 21 décembre 1989 relatif au service de transport public de personnes en Région wallonne, en vue d'instaurer un service minimum au profit des usagers des transports en commun géré par les TEC, déposée par MM. Borsus et Consorts (Doc. 74 (2009-2010) - N° 1)</i>	
<i>Question orale de M. Senesael à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « le climat social tendu au sein des TEC et de la SRWT »;</i>	
<i>Question orale de M. Borsus à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « les conséquences des grèves au sein des TEC Liège-Verviers »</i>	12
<i>Désignation d'un rapporteur</i>	12
<i>Exposé d'un des auteurs de la proposition de décret</i>	
Orateurs : M. le Président, MM. Borsus, Senesael.....	12
<i>Discussion générale</i>	
Orateurs : M. le Président, MM. Di Antonio, Desgain, Prévot, Senesael, Borsus, M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité.....	16
<i>Vote</i>	25

<i>Vote sur l'ensemble</i>	25
<i>Confiance au rapporteur</i>	25
<i>Rapport d'activités 2010 de la Commission consultative de l'eau</i>	25
<i>Désignation d'une rapporteuse</i>	25
<i>Audition de Mme Jeurissen, Présidente de la Commission consultative de l'eau</i>	
Orateurs : M. le Président, Mme Jeurissen, Présidente de la Commission consultative de l'eau.....	25
<i>Echange de vues</i>	
Orateurs : M. le Président, Mme de Coster-Bauchau, MM. Senesael, Desgain, Dodrimont, Mme Jeurissen, , Présidente de la Commission consultative de l'eau, M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité.....	27
<i>Interpellations et questions orales</i>	
<i>Question orale de Mme Trotta à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « l'évolution des travaux du métro de Charleroi » ;</i>	
<i>Question orale de Mme Salvi à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « l'antenne du métro de Gosselies » ;</i>	
<i>Question orale de M. Desgain à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « le financement du TEC de Charleroi »</i>	
Orateurs : M. le Président, Mmes Trotta, Salvi, M. Desgain, M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité.....	30
<i>Question orale de M. Stoffels à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « l'évaluation des incidences sur l'environnement dans le cadre de l'article 127 du CWATUPe »</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Stoffels, M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité.....	34
<i>Question orale de M. Stoffels à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « l'emploi des langues en matière d'aménagement du territoire »</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Stoffels, M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité.....	35
<i>Question orale de M. Stoffels à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « le zoning de Kaiserbaracke »</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Stoffels, M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité.....	36

Reprise de la séance..... 37

Interpellations et questions orales (Suite)

Question orale de M. Maene à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « les plans communaux d'aménagement » ;

Question orale de M. Borsus à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « la gestion administrative des dossiers de PCA (Plan communal d'aménagement) » ;

Question orale de M. Bayet à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « la décision du Gouvernement wallon 12 mai 2011 sur les plans communaux d'aménagement »

Orateurs : M. le Président, MM. Maene, Borsus, Bayet, M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, M. Stoffels..... 37

Question orale de M. Mouyard à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « la poursuite du masterplan prisons en Wallonie »;

Question orale de Mme Cremasco à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « l'état du dossier des prisons wallonnes »

Orateurs : M. le Président, M. Mouyard, Mme Cremasco, M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité..... 41

Question orale de M. Stoffels à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « les permis d'urgence »

Orateurs : M. le Président, M. Stoffels, M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité..... 45

Question orale de M. Dodrimont à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « la zone de réservation de CHB »

Orateurs : M. le Président, M. Dodrimont, M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité..... 46

Question orale de M. Borsus à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « les infractions au CWATUPe de certains centres pour réfugiés »

Orateurs : M. le Président, M. Borsus, M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité..... 47

Question orale de M. Stoffels à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « l'évaluation du CWATUPe »

Orateurs : M. le Président, M. Stoffels, M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité..... 48

Question orale de M. Mouyard à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « le projet du Port autonome de Namur sur le site de Saint-Gobain à Auvelais »

Orateurs : M. le Président, M. Mouyard, M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité.....	50
<i>Question orale de M. Stoffels à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « les revendications de la fédération EDORA en matière de simplification des règles d'aménagement du territoire pour la production d'énergie renouvelable »</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Stoffels, M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité.....	50
<i>Interpellation de M. Maene à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « la gestion des déchets » ;</i>	
<i>Interpellation de M. Borsus à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « le plan wallon des déchets »</i>	
Orateurs : M. le Président, MM. Maene, Borsus, Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité.....	52
<i>Question orale de M. Stoffels à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « la viabilité du secteur de valorisation des déchets »</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Stoffels, M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité.....	58
<i>Question orale de M. Lenzini à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « la reprise des huiles et graisses de friture usagées »</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Lenzini, M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité.....	59
<i>Question orale de M. Dupriez à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « le projet de construction d'un incinérateur à déchets d'imprimerie à Givet »</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Dupriez, M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité.....	60
<i>Question orale de M. Desgain à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « les difficultés de faire avancer les négociations sur le climat en préparation de la conférence internationale de décembre 2011 »</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Desgain, M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité.....	61
<i>Question orale de Mme Barzin à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « l'obligation faite aux communes de distribuer des sacs poubelles prépayés »</i>	
Orateurs : M. le Président, Mme Barzin, M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité.....	63

Question orale de M. Dupriez à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « le choix des matériaux pour les canalisations d'eau en fonction de leur cycle de vie »

Orateurs : M. le Président, M. Dupriez, M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité..... 64

Question orale de M. Bayet à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « la politique wallonne en matière d'implantation d'antennes GSM »

Orateurs : M. le Président, M. Bayet, M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité..... 66

Question orale de M. Lenzini à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « l'incinération de marchandises contrefaites »

Orateurs : M. le Président, M. Lenzini, M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité..... 68

Question orale de M. Bayet à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « l'opération stop-pub »

Orateurs : M. le Président, M. Bayet, M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité..... 69

Question orale de M. Kilic à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « le covoiturage »

Orateurs : M. le Président, M. Kilic, M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité..... 69

Question orale de M. Elsen à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « la reprise du service 105 au sein du TEC Liège Verviers »

Orateurs : M. le Président, M. Elsen, M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité..... 70

Liste des intervenants..... 72

Abréviations courantes..... 73

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ

Présidence de M. Michel de Lamotte, Président

- La séance est ouverte à 9 heures 50 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Les questions orales de :

- M. Disabato sur «le projet de gare provisoire à Mons»;
- Mme Defraigne sur «le PUM et la liaison CHB»;
- Mme Defraigne sur «le comité exécutif pour le tram à Liège»;
- Mme Cassart-Mailleux sur «la prévention dans le cadre du Plan wallon des déchets»;
- Mme Cassart-Mailleux sur «le suivi du dossier de la décision européenne quant aux aides à l'équarrissage indûment versées»;
- M. Senesael sur «la tarification de l'eau», à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité sont transformées en question écrite.

La question orale de M. Crucke sur «le schéma de structure communal (SSC)», à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité est reportée.

Les questions orales de :

- Mme Barzin sur «les abords des voiries régionales et le suivi de l'étude de l'administration»;
- M. Langendries sur «l'urgence de mettre en oeuvre la Zone d'activité économique de Saintes Il (Tubize)»;
- M. Miller sur «la situation d'Itradec»;
- M. Fourny sur «les antennes GSM»;
- M. Dodrimont sur «l'adoption du contrat de gestion de la SPGE par le gouvernement»;
- M. Lebrun sur «la tarification des services du TEC», à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité sont retirées.

EXAMEN DE L'ARRIÉRE

M. le Président. – Quelqu'un souhaite-t-il évoquer ce point de l'ordre du jour? Il n'y a pas de

demande particulière. On aura l'ajustement budgétaire dans 15 jours, je présume que cela prendra le temps nécessaire et je souhaite qu'on en reste là, cela me semble être de bonne technique.

PRÉFIGURATION DES RÉSULTATS DE L'EXÉCUTION DES BUDGETS DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE 2010 (DOC. 4-IIIe (2010-2011) N°1)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la préfiguration des résultats de l'exécution des budgets de la Région wallonne pour l'année 2010.

Nous avons le plaisir d'accueillir M. Dumont, de la Cour des comptes. Il y a une page entière de commentaires de la Cour des comptes sur les compétences de M. le Ministre, la page 77. Chacun l'a reçue.

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – M. Senesael est désigné en qualité de rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Exposé de M. Dumont, Premier auditeur à la Cour des comptes

M. le Président. – La parole est à M. Dumont, Premier auditeur à la Cour des comptes.

M. Dumont, Premier auditeur à la Cour des comptes. – La Cour des comptes a relevé que plusieurs allocations de base relatives à la politique d'assainissement et de rénovation des sites à réaménager — allocations de base 43.01 — Subventions et indemnités au secteur public, AB 51.03 — Subventions aux entreprises publiques et AB 53.03 — Subventions aux communes et aux CPAS — présentaient des taux d'ordonnement particulièrement faibles, ces taux d'ordonnement étant respectivement de 21,2%, 21,8% et 42,2%, du fait du nombre limité de dossiers introduits par les différentes autorités subventionnées. Cette situation reflète la difficulté de faire correspondre les prévisions de dépenses qui ont été calculées sur la

base du rythme de consommation des crédits observés les années précédentes, avec la réalité des demandes de liquidation.

En effet, en matière de travaux subsidiés, l'administration régionale ne maîtrise pas totalement la totalité du déroulement des projets. Ainsi, ce sont des maîtres de l'ouvrage subventionnés qui donnent l'ordre de commencer les travaux, qui fixent les délais de réalisation, qui accordent d'éventuelles interruptions de chantier. De même, l'administration régionale n'exerce aucun contrôle sur les délais d'introduction par les bénéficiaires de subventions, des états d'avancement, ni d'ailleurs sur l'impact financier de ces derniers.

Lors de la préfiguration de l'exécution du budget de la Région wallonne pour l'année 2009, l'an dernier donc, la Cour des comptes avait déjà relevé que l'implication des intercommunales dans la politique de réaménagement des sites était faible. Il s'agit ici de l'allocation de base 51.03. Il est à souligner qu'en 2010, le taux d'ordonnement des crédits destinés à ces intercommunales — pour rappel, 21,8% — était encore inférieur à celui de 2009 — 51% — et que les crédits d'engagement étaient toujours maintenus à zéro.

Échange de vues

M. le Président. – Je remercie M. Dumont.

La parole est à M. Di Antonio.

M. Di Antonio (cdH). – Je voulais réagir par rapport à ce faible taux de mobilisation, notamment en ce qui concerne les intercommunales. Quels incitants pourrait-on mettre en place? Les intercommunales ont parfois, sur leur territoire des intercommunales de développement économique, des anciens sites industriels désaffectés, des SAR, qu'elles pourraient reconverter valablement. On constate peu de motivations de ce côté-là. Je pense que c'est une problématique importante, le débat sur les zones de développement économique, la difficulté qu'on a parfois de les trouver et de les mettre en œuvre.

M. le Président. – La parole est à M. Senesael.

M. Senesael (PS). – Brièvement, Monsieur le Président. D'abord, merci à la cour pour la présentation de sa préfiguration des résultats. Je voudrais juste souligner qu'en 2010, le taux d'ordonnement des crédits destinés aux intercommunales, dont question par la cour, était de 21,8%, celui de 2009 était de 51,25% et les crédits d'engagement sont maintenus à zéro. J'aurais juste souhaité interroger M. le Ministre pour voir si le taux d'ordonnement assez faible a un impact visible et direct sur le terrain. Ce taux d'ordonnement signifie-t-il que nous n'avancions

pas aussi vite que souhaité dans l'assainissement des sites à réhabiliter, ou ne faut-il voir là aucun lien de cause à effet? Le cas échéant, comment remédier à cette situation?

M. le Président. – La parole est à Mme de Coster-Bauchau.

Mme de Coster-Bauchau (MR). – Merci, Monsieur Dumont, pour votre présentation. Dans la même lignée que mes collègues, je voulais vous entendre, Monsieur le Ministre, puisque le constat que la cour pose est quand même très interpellant par rapport à ce taux d'ordonnement particulièrement faible selon la cour. Or, on sait tous qu'en matière d'assainissement, le travail ne manque pas. La liste des sites est connue depuis de nombreuses années. Les budgets qui sont destinés à faire disparaître toutes ces cicatrices du passé sont assez impressionnantes puisque, pour plus de 3000 sites, sur l'ensemble de la Wallonie, on avait évalué le budget autour de trois milliards d'euros.

Monsieur le Ministre, je voudrais vous demander: à votre avis, pourquoi consomme-t-on si peu alors que les besoins sur le terrain sont vraiment criants, puisque l'on a toujours tous ces sites qui sont sur place?

Si mes souvenirs sont bons, il y avait eu un rapport de la DGATLP de 2008 qui disait que si on n'accélérait pas le mouvement, dans 30 ans on serait encore là, à gommer une partie de ces friches. Que pourriez-vous donner comme réponse, Monsieur le Ministre, à ce constat? Que pourriez-vous proposer pour améliorer les procédures pour que nous ayons un nouveau souffle afin de régler cette problématique?

Dernièrement, pour ce qui concerne l'AB 51.03 où le taux de consommation est également très faible, la cour constate que les intercommunales ne s'impliquent pas assez. Pourriez-vous dresser un état des lieux précis en cette matière? Quelles sont les intercommunales qui ont investi ou qui n'ont pas investi dans cette politique? Quelle est la justification de ce manque d'enthousiasme alors que nous savons tous que les pouvoirs publics sont particulièrement sensibles à ce problème?

M. le Président. – La parole est à M. Desgain.

M. Desgain (Écolo). – Merci, Monsieur le Ministre, je pense que l'on voit une constante finalement qui est de faire aboutir la mise en œuvre et la réalisation de l'assainissement des friches industrielles. Donc, je vais demander à M. le Ministre, si les étapes qui font que les dossiers cheminent plus lentement que prévu — je suppose que c'est cela qui se passe et que c'est pas sur le nombre global de dossiers introduits dans la procédure qu'il y a une difficulté d'ordonnement —, s'il a déjà identifié quelques étapes qui sont des

causes de ralentissement de dossiers sur lesquels il est possible de jouer pour que l'ordonnancement puisse être accéléré.

Je pense que sur la durée, c'est un élément que l'on doit prendre en compte et on doit pouvoir progressivement augmenter ce taux d'ordonnancement, tout en sachant que la région n'est pas nécessairement l'acteur direct et le premier opérateur. C'est d'abord la responsabilité des opérateurs de terrain de pousser les dossiers, de les faire avancer. Et on voit, par ailleurs, que certaines communes y parviennent relativement mieux que des entreprises publiques ou que les intercommunales puisque le taux d'ordonnancement pour les subventions aux communes et aux CPAS, exactement pour la même matière est plus élevé. C'est sans doute qu'il y avait là, un suivi plus important. Avez-vous identifié quelques points qui sont des causes de ralentissement dans l'exécution et la mise en œuvre de ces projets de réhabilitation ?

M. le Président. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Bonjour Monsieur le Ministre, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues. Derrière la technicité du commentaire, des chiffres, aujourd'hui, c'est vraiment un constat de nature politique que nous devons faire.

Petit rappel, de quoi parlons-nous ? Nous parlons en matière de réhabilitation essentiellement de deux grands moyens, de deux grandes politiques que la région active pour s'attaquer à ces friches industrielles. Le premier des moyens, Monsieur le Président, dont nous ne parlons pas aujourd'hui, ce sont les SRPE, les sites à réhabiliter de dimension paysagère et environnementale, *grosso modo* les moins pollués, ceux où il y a le moins de travail en profondeur à faire. Cela, c'est le bras SRPE. Où en sommes-nous en ce qui concerne les SRPE ? Nulle part. Ce n'est pas Willy Borsus de l'opposition qui l'affirme. M. le Ministre, avec beaucoup de franchise, a expliqué que le dispositif ne marchait pas et qu'il fallait le revoir en profondeur. Le premier bras chargé de modifier significativement et de faire disparaître les stigmates du passé industriel, économique et autre, est paralysé. Il s'agit du bras SRPE.

Deuxième bras : les SAR. Là, on est dans des sites plus pollués, des sites où il y a le plus souvent de l'activité industrielle lourde et il y a du travail scientifique et du travail en profondeur, du travail environnemental, mais aussi du travail en termes de redéploiement économique ou d'aménagement du territoire considérable à mener. Ce sont aussi parfois d'extraordinaires opportunités parce qu'un certain nombre de ces sites sont situés le long des bassins industriels, sont situés dans des cœurs, ce sont des anciens sites sidérurgiques. Bref, des endroits où il y a des hectares qui peuvent être destinés à d'autres

fin, qu'elles soient économiques, qu'elles touchent le logement ou les services publics, ou d'autres encore. Il s'agit du bras SAR. En ce qui concerne le bras SAR, on s'est longtemps posé des questions à son propos en se disant : « *Mais cela ne va pas comme on souhaiterait que cela fonctionne, c'est beaucoup trop lent, beaucoup trop lourd, et cætera* ».

Sous la précédente législature, le ministre en charge de cette matière a dit : « *Non, non, il faut réformer cette procédure, cela ne va pas* ». Cette procédure est donc passée à la moulinette du RESA, relance économique et simplification administrative. Le texte et le résultat donc en termes chiffrés que vous avez sous les yeux et que la Cour des comptes, très légitimement, pointe aujourd'hui, c'est le fruit de l'action politique menée à la suite de la réforme du processus de simplification administrative et de relance économique. On est bien d'accord. Bien plus, le ministre lui-même, pour une série d'autres considérations, a porté *via* le décret-programme des modifications de ce texte. Donc, ce que vous voyez ici, chers amis — c'est pour cela que je souhaite recontextualiser ce qui nous est présenté aujourd'hui —, c'est la réforme et le résultat de plusieurs réformes d'un dispositif visant non seulement à s'attaquer à un certain nombre d'éléments majeurs de notre passé industriel et à en résorber les conséquences environnementales et l'impact visuel, suivant les situations, mais aussi à servir de levier de redéploiement économique.

Donc, après réforme, après plusieurs changements, après une adaptation décret-programme qui est plus récente il est vrai, aujourd'hui où en sommes-nous ? On est dans la situation qui vous est décrite aujourd'hui. Je pense qu'aujourd'hui, l'administration n'aurait plus le même avis en la matière et dirait 40 ans, comme l'a très bien dit ma collègue. Dans le rapport de la DGATLP qui remonte à 2008, on parlait à l'époque de 30 ans pour les sites qui étaient connus et en fonction de ce que l'on escomptait des procédures connues à l'époque. Aujourd'hui, j'affirme que la politique de réhabilitation en Région wallonne est largement en friche. Les chiffres le démontrent alors que souvent ceci est mis en exergue comme : « *La Wallonie change, le Plan Marshall 2. Vert injecte des crédits, le redéploiement économique,...* ». Tout cela est vrai, mais dans les faits très peu sont utilisés.

D'autre part, imaginez vraiment le désappointement d'un certain nombre d'institutions, de pouvoirs locaux ou d'intercommunales concernés par ces dossiers. Parce que vous l'avez vu concernant les SRPE ou les SAR, il y a eu plusieurs appels à dossier. On interrogeait les pouvoirs locaux, les intercommunales, pour voir si effectivement ils confirmaient leur demande introduite dans le passé ou souhaitaient le cas échéant les adapter, les actualiser ou les modifier. Le comble du comble, c'est que toute une série de sites n'est pas retenue par la Région wallonne, car

budgétairement on ne sait faire que x. Mais désolé, il y a toute une série de sites. Vous pouvez voir maintenant il y a un nouvel appel. Si je prends les deux dispositifs ensemble, c'est peut-être la neuvième fois que l'on relance cet appel en Région wallonne tout au long des dernières années. Et puis au bout du compte on dit: «*Non, non, on ne vous prend pas parce qu'on n'a pas les budgets*». Quand on lit alors la Cour des comptes, on voit qu'effectivement les budgets ne sont pas mouvementés.

Monsieur le Ministre, vous héritez de cette politique, soyons bien clairs. Vous êtes en charge de votre département depuis une petite vingtaine de mois et donc, vous n'êtes pas comptable de tout ce qui s'est passé sous la législature antérieure. Mais aujourd'hui, il faut faire un constat qui ne sait pas simplement être un constat et dire: «*Non, les chiffres sont quand même un peu meilleurs que ce que l'on dit, cela va quand même un peu mieux. On va vous reposer les questions à l'ajustement concernant les éléments tendanciels de cette année....*».

Nous attendons toujours concernant les SRPE, premier bras, les nouvelles orientations politiques et concernant les SAR, nous attendons un certain nombre de mesures de manière à ce que lorsque nous aurons les prochains débats budgétaires de quelque nature que ce soit, nous puissions alors avoir vraiment des taux d'engagement avec des taux de réalisation sur le terrain qui soient effectifs. Combien d'hectares sont-ils en 2010, 2011, 2012 dépollués et rendus à l'activité, hectares dont nous avons tellement besoin en Région wallonne?

C'est donc un message modéré, mais qui reconstruit l'ensemble des rétroactes de cette politique, mais surtout, c'est un appel, Monsieur le Ministre, que je vous lance. Après il sera trop tard. Il faut réactiver le premier dispositif ou le remplacer par un autre puisque celui-là n'a pas fonctionné du tout. Là, il n'a pas fonctionné du tout, il n'y a pas un seul site. Et l'autre puisqu'il fonctionne lentement, tellement lentement, à un rythme qui n'a rien à voir avec l'attente, avec l'acuité des attentes qui existent au niveau régional.

M. le Président. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Cremasco (Écolo). – Monsieur le Ministre, je voulais vous demander par rapport à ce lien sur le terrain que tous mes collègues ont réclamé, ce que cela donnait en fait *in concreto*. Je me dis que les trois allocations de base concernées ici sont des allocations de subventions et d'indemnités au secteur public, aux entreprises publiques, aux communes et aux CPAS. Or, on sait que la réhabilitation et l'ouverture de périmètre SAR ne sont pas portées uniquement par des acteurs publics, mais aussi par des acteurs privés. J'aurais

voulu savoir s'il n'y a pas là aussi une balance à faire par rapport à ce qui se passe réellement sur le terrain. On sait que l'ouverture au droit à la subvention n'est pas la même, voire est bien moindre dans le cas du secteur privé. Donc, il se pourrait très bien qu'il y ait des sites qui commencent à être réhabilités. On est au début de la législature et il y a certains dossiers que j'ai pu voir évoluer, donc je ne dis pas qu'ils sont aujourd'hui en phase finale. Mais est-ce que dans ce mouvement du secteur privé qui en réhabiliterait certains — et on sait que la tâche est importante — il ne faudrait pas chercher là-bas aussi un équilibre entre les subventions publiques très importantes et de la réhabilitation qui viendrait du secteur privé. Envisager la problématique globalement nous permettrait peut-être d'avoir un lien avec ce qui se passe sur le terrain.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. – Merci, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, je voudrais également remercier M. le Premier auditeur pour son rapport. J'ai l'impression que ce rapport est un peu instrumentalisé dans un débat politique légèrement exagéré. Nous ne parlons pas ici de la politique des SAR, nous parlons ici de la partie budget annuel de la politique des SAR. Avouons que c'est tout de même une partie fortement limitée par rapport à l'investissement principal qui est consacré par le Plan Marshall — Plan Marshall 1 et Plan Marshall 2.Vert — et on parle là de montants d'une autre ampleur que ceux qui sont prévus ici dans les budgets annuels. Fort heureusement, cela a évidemment été la volonté du Plan Marshall que de consacrer des moyens importants à la fois à la gestion des sites pollués et à la fois à la réhabilitation des SAR.

C'est tout à fait vrai qu'il faudra encore d'autres montants considérables pour assainir l'ensemble des sites Wallons et que cela dépassera bien cette législature parce que bien entendu le passif est très important, que ce soit en termes de sites pollués — où cela coûte extrêmement cher le traitement -, que cela soit en termes de SAR — où le nombre de sites est considérable. Mais le taux de non consommé qui est bien sûr regrettable qui est ici repris pour l'année 2010 ne concerne que le budget annuel 2010 et n'a rien à voir avec le Plan Marshall 1 ou 2.Vert. Sur le Plan Marshall 1 qui est en finalisation, les dossiers se poursuivent. On va arriver à un taux de consommé qui est quasiment total que ce soit la partie SAR ou la partie sites pollués. Pourquoi? Parce qu'il y a eu au fur et à mesure, sur base des listes retenues, des ajustements de montants à la hausse, à la baisse, des sites qui sont sortis d'une manière telle que l'on arrive à consommer l'enveloppe et je peux vous dire que j'y ai été attentif avec mon administration au cours de ces deux

dernières années d'une manière telle qu'effectivement les moyens du Plan Marshall soient consommés. Bien sûr, c'est regrettable que les moyens annuels 2010 consacrés au SAR ne soient pas totalement consommés. Et effectivement la région n'en est pas le premier acteur puisque c'est d'abord les différents acteurs qui en sont les opérateurs. On peut aussi les interpeller parce que je pense qu'ils sont souvent prompts à interpeller la région lorsqu'elle traîne à payer telle ou telle dette. C'est un fait. Donc, c'est assez difficile pour le budget régional comme cela a été expliqué dans le rapport de la Cour des comptes de prévoir de manière précise les ordonnancements. Et c'est pour cela que l'on arrive à ce problème de non consommé. Je voudrais rappeler que cet argent n'est pas perdu, bien sûr, il reste dans le budget de la région. Simplement, il n'est pas affecté en 2010 aux SAR. Deuxièmement, il est bien entendu que nous faisons en sorte que dans le suivi des nouveaux dossiers en cours, avec l'administration, nous puissions avoir un monitoring de plus en plus précis, de plus en plus rapproché de manière telle que le consommé soit le meilleur possible.

Je voudrais vraiment relativiser ce débat: on parle de montants relativement mineurs par rapport aux montants qui sont consacrés au Plan Marshall, qui sont d'une tout autre ampleur. Dans ce cadre-là, cela peut faire l'objet d'une autre interpellation à un autre moment. On a déjà eu plusieurs fois le débat. On est dans des taux de consommation qui sont vraiment très complets.

Voilà, Monsieur le Président, pour ces différentes interpellations.

M. le Président. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Bien évidemment que l'argent n'est pas perdu. On sait qu'un montant qui n'est pas utilisé n'est pas de l'argent jeté par la région. Pas besoin de nous en convaincre, nous sommes bien d'accord. Pas de problème pour avoir — peut-être avec votre autorisation, Monsieur le Président, ou à la faveur d'un débat budgétaire sur l'ajustement, dans quelques jours — une image globale des crédits consommés. Il n'y a vraiment pas de problème par rapport à cela. Voyons quels sont les sites qui ont été réhabilités, quand et combien d'hectares, combien de mises en œuvre concrètes dans les SRPE, dans les SARE, ceux financés par le budget ordinaire, ceux financés par le crédit Plan Marshall. Sachant aussi bien que ce que les gens demandent, ce sont les sites qui évoluent. Un certain nombre le font. Faisons un bilan global de la politique. Je suis tout à fait d'accord avec cela, sans difficultés.

Deuxièmement, excusez-moi mais, dans la situation qui est celle de la Région wallonne, bien évidemment on parle d'une situation annuelle. Une préfiguration budgétaire, c'est toujours l'examen

d'une situation annuelle. On ne fait pas de préfiguration sur 5 ans ou sur 10 ans. Mais il n'empêche qu'on doit bien constater que dans trois allocations de base, pour les deux premières on n'a pratiquement pas utilisé 80% de ce qu'on avait inscrit au budget. Et dans l'autre, c'est 60% qu'on n'a pas utilisé, dans une politique pourtant prioritaire de la Région wallonne.

Je veux bien qu'on banalise tout ce qu'on veut, mais dans un dossier aussi important, où il est souvent question de santé publique des riverains, comment parvient-on à ne pas utiliser 4 prêts de 80% et 1 prêt de 60%? Des crédits qu'on a soi-même demandé au gouvernement en estimant qu'on aurait besoin de cela pour l'année.

Et troisième élément de ma réaction: je ne pense pas que pour l'essentiel, la responsabilité soit le chef des intercommunales. Je connais bien ces procédures, il faut les suivre pas à pas. Et je peux vous dire que pour l'essentiel, je pense qu'il y a une véritable demande et une véritable attente des opérateurs de voir leurs dossiers avancer. C'est d'ailleurs assez naturel quand on dépose un dossier qu'on le voit aboutir, d'autant que les intercommunales sont, en général, rémunérées. Il faudrait donc m'expliquer comment, subitement, les intercommunales, en Wallonie, viennent avec des dossiers auxquels elles tiennent, pour le travail duquel elles sont rémunérées, et subitement elles ne souhaiteraient pas les voir aboutir? Qu'il y ait peut-être des erreurs à la marge, d'accord, mais il y a de vraies questions à se poser concernant la procédure et concernant le fonctionnement régional. Rejeter la faute sur les autres, je n'aime pas trop. Qu'on leur pose franchement la question pour voir s'il n'y a pas eu des retards chez eux, d'accord, mais qu'on ait aussi le courage de faire son propre examen. Ce constat est tout sauf banal, ce constat-là est tout sauf anodin. Je n'imagine pas deux fois, dans une législature, venir avec, dans des dossiers prioritaires, des situations où on n'a pas consommé.

Je ne sais pas comment vous allez faire la négociation budgétaire en demandant de vous donner plus que ce que vous n'avez pas utilisé l'année précédente. C'est toujours difficile comme exercice budgétaire. Vraiment d'accord pour le bilan complet concernant les sites, le terrain, les budgets Marshall, ordinaires et les responsabilités. Je suis tout à fait d'accord d'inviter les intercommunales ici, parce que cette politique doit vraiment avancer.

M. le Président. – Quelqu'un d'autre souhaite-t-il prendre la parole?

M. Borsus (MR). – Veuillez m'excuser mais il y a peut-être une clarification à faire. Tous les éléments liés à la taxe relèvent-ils de la commission budget? Je parle notamment du volet environnemental de la préfiguration.

M. le Président. – Ce n'était pas à l'ordre du jour d'aujourd'hui. Les différents points ont été découpés selon les documents de la Cour des comptes. Dans l'ordre du jour, on évoque le programme de rénovation et revitalisation urbaine et sites d'activité économique désaffectés, page 77.

M. Borsus (MR). – Je suis assez surpris, parce que j'étais en commission du budget hier et ce volet environnemental ne faisait pas l'objet du rapport. Donc, à mon avis il y a une ambiguïté. On a encore beaucoup de choses sur la table. Vous pouvez peut-être demander une clarification parce que nous avons la conviction que c'était ici le domaine de compétences et cela n'a pas fait l'objet d'un exposé hier. J'en suis absolument certain.

M. le Président. – M. Dumont a peut-être une explication. Mais, en tout cas, le programme n'était pas évoqué dans notre ordre du jour d'aujourd'hui.

M. Borsus (MR). – Oui, mais hier il n'a pas été exposé non plus. N'y aurait-il pas une articulation entre les deux qui coïncerait un peu ?

M. le Président. – La parole est à M. Dumont.

M. Dumont, Premier auditeur à la Cour des comptes. – Il y avait dans le texte concernant la préfiguration un certain nombre de remarques consacrées aux taxes affectées, fonds des déchets, fonds de l'environnement et fonds des SAE, mais je pense que tout ce qui avait trait aux recettes, il s'agit ici de taxes affectées, devait être discuté en commission du budget. C'est dans les pages 44 et suivantes du rapport officiel de la Cour.

M. Borsus (MR). – Très bien. Nous questionnerons donc M. le Ministre Antoine.

M. le Président. – Je ne peux rien vous dire d'autre, M. Borsus. Je suis mon ordre du jour.

M. Borsus (MR). – Je n'ai pas de problèmes. Il faut simplement qu'on ait une clarification.

M. le Président. – Nous allons essayer de clarifier cela dans la journée. Je vais envoyer mes fins limiers pour essayer de savoir ce qu'il en est. Et pour satisfaire l'aimable clientèle de la commission.

Je remercie M. Dumont pour sa participation à notre commission et je clos le dossier de la préfiguration du compte puisque le dossier est renvoyé à la commission budget global et puis reviendra, comme d'habitude.

PROPOSITION DE DÉCRET MODIFIANT LE DÉCRET DU 21 DÉCEMBRE 1989 RELATIF AU SERVICE DE TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNES EN RÉGION WALLONNE, EN VUE D'INSTAURER UN SERVICE MINIMUM

AU PROFIT DES USAGERS DES TRANSPORTS EN COMMUN GÉRÉ PAR LES TEC, DÉPOSÉE PAR MM. BORSUS ET CONSORTS (DOC. 74 (2009-2010) — N° 1)

QUESTION ORALE
DE M. SENESAEL À M. HENRY,
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE
LA MOBILITÉ,
SUR
« LE CLIMAT SOCIAL TENDU AU SEIN
DES TEC ET DE LA SRWT »

QUESTION ORALE
DE M. BORSUS À M. HENRY,
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE
LA MOBILITÉ,
SUR
« LES CONSÉQUENCES DES GRÈVES AU
SEIN DES TEC LIÈGE-VERVIERS »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de décret modifiant le décret du 21 décembre 1989 relatif au service de transport public de personnes en Région wallonne, en vue d'instaurer un service minimum au profit des usagers des transports en commun gérés par les TEC, déposée par MM. Borsus et Consorts et la question orale de M. Senesael sur «le climat social tendu au sein des TEC et de la SRWT» et la question orale de M. Borsus sur «les conséquences des grèves au sein des TEC Liège-Verviers» à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité.

Les deux questions orales jointes seront débattues en même temps. J'imagine que la question orale de M. Borsus se mêlera à la présentation générale de sa proposition. Nous passerons ensuite à la discussion et aux votes.

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – M. Bayet est désigné en qualité de rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Exposé d'un des auteurs de la proposition de décret

M. le Président. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Je me permets de revenir sur un débat qui, très souvent, a animé notre parlement et l'ensemble de celles et ceux qui réfléchissent en termes de service public en général et de transport par les services des TEC en particulier.

Une réflexion de fond concernant la continuité du service public, la relation au citoyen, les

conséquences aussi d'un certain nombre de mouvements de grève qui ont été observés au cours de ces derniers temps, mais plus largement au cours de ces dernières années, au niveau du groupe TEC.

Préambule, tout d'abord, que je souhaiterais bien évidemment réaffirmer. Il n'est pas question, dans notre proposition, de dénier le droit de grève. Le droit de grève est évidemment reconnu par un certain nombre d'instruments juridiques, il fait partie, comme arme ultime, des moyens d'action dans le contexte des relations sociales. Nous ne contestons pas le droit de grève.

Par contre, nous observons qu'il y a eu, au fil du temps, une sorte de dévoiement, une sorte de détournement de la philosophie de l'exercice du droit de grève qui s'observe singulièrement au sein du groupe TEC.

En effet, historiquement, on a observé combien les mouvements de grève ont porté sur un certain nombre de revendications sociales, d'éléments d'amélioration des horaires maximum, des situations pécuniaires, de la sécurité au travail, bref de la qualité de l'exercice du travail, des travailleurs et employés en Région wallonne, mais plus largement en Europe. Ici, on observe qu'on dégage la grève pour un oui ou pour un non, en Région wallonne, avec des conséquences, je vais y revenir, largement désastreuses.

Lorsque je dis que, pour un oui ou pour un non, on fait grève au sein du groupe TEC, suivant les statistiques qui ont d'ailleurs été reprises dans les médias — je cite notamment *La Libre Belgique* du 16 juin 2011, mais aussi d'autres quotidiens et journaux qui ont fait cet exercice — il y a eu respectivement, depuis 2005, entre 9 et 27 jours de grève par an. Neuf, les bonnes années, 27 les pires. C'est en l'espèce 2005. On a plus de 125 jours de grève depuis 2005 au sein des TEC wallons.

Je dois y ajouter, c'est le 2^e élément de mon constat, que la majeure partie de ces grèves ont été des grèves sauvages. Concrètement, ce sont des grèves qui n'ont pas respecté les mécanismes prévus par la législation sociale et notamment les mécanismes de préavis. Dois-je indiquer qu'en 2010, 9 des grèves sur les 12 enregistrées au total ont été des grèves sauvages? En 2009, 17 sur 24. Donc, on a aujourd'hui une proportion largement majoritaire des grèves qui sont des grèves inopinées.

Avec des conséquences que j'évoquais il y a quelques instants, mais qui sont extrêmement dommageables. On n'imagine pas ce que les dernières grèves à Liège ont causé comme dégâts. Dégâts en termes d'images pour la Wallonie tout d'abord. Au moment où toutes les forces doivent être mobilisées pour le redéploiement de notre région et pour la construction de son avenir, au moment où on vit dans un contexte de négociations

intra-belges tendues, difficiles, au moment où tous les regards se portent aussi sur notre pays et sur notre région, est-il raisonnable d'aller déclencher, comme ce fut le cas pour des revendications sur lesquelles je ne m'exprime pas, mais qui concernent entre 12 et 18 responsables des ateliers mécaniciens ou plus exactement de la remise en route des bus à Liège, une grève sauvage qui a pris en otage plus de 140 000 usagers à Liège en pleine période d'examen.

En termes d'images, de dégâts pour notre région, alors qu'on déploie des efforts et des sommes parfois folles pour vendre l'image de la Wallonie, en ce compris aux Wallonnes et aux Wallons, mais aussi à l'extérieur, en trois jours de grève, la CGSP et un certain nombre de travailleurs du TEC liégeois ont ruiné probablement une demi-décennie d'efforts de médiatisation à grand frais de la région pour soigner son image interne et externe.

En ce qui concerne les conséquences pour les usagers. Dois-je rappeler qu'un certain nombre sont des usagers faibles, sont des personnes âgées, des personnes qui se rendent vers les services publics, vers les hôpitaux? Bref une série de personnes qui souvent n'ont pas le choix ou qui en ont fait choix par volontarisme personnel, par préoccupation environnementale, par situation économique. Toutes ont été pénalisées.

Je voudrais également indiquer combien, pour les étudiants, l'image des TEC a changé. J'ai vu un certain nombre d'interviews de travailleurs. Il y a parfois une espèce de connotation de lutte de classe que j'ai trouvée en filigrane de certaines interventions et qui m'a choqué.

Il faut s'imaginer les étudiants partant stressés le matin à leur examen et découvrant, à l'abri de bus, qu'il n'y avait pas de bus ce jour-là, ou, s'ils ont eu la chance d'avoir un professeur qui leur a envoyé un courriel le matin, et s'ils ont eu la chance d'ouvrir leur ordinateur, apprenant une demi-heure avant leur départ que les services des transports en commun n'étaient pas assurés pour leur établissement d'enseignement. Situation détestable! Il y a un certain nombre de gens qui auront échoué, dont l'investissement va être bouleversé parce que le dernier mouvement de grève a été décliné comme vous le savez.

Dans ce contexte, on peut estimer que la situation s'était légèrement infléchie. J'ai entendu M. le Ministre, il a raison, évoquer le fait que, *grosso modo*, cela allait mieux qu'avant. C'est dire qu'avant c'était très mauvais et maintenant, c'est un peu moins mauvais en termes de chiffres, mais avec treize jours de grève pour une demi-année en 2011, je serais extrêmement prudent. J'ai regardé plus longuement l'histoire des jours de grève aux TEC, c'est toujours une courbe qui varie au fil du temps. Mais ne vous inquiétez pas, le balancier revient toujours d'après mes observations.

Autre élément de mon raisonnement: il faut savoir qu'il y a vraiment un moment ici, un *momentum* comme diraient d'aucuns parmi les intervenants de la scène politique belge. En fait, M. le Ministre a d'ailleurs sollicité une prolongation de délais pour négocier le contrat de gestion. C'est donc vraiment le moment où l'on discute de l'ensemble des éléments, des relations entre la région qui finance largement, qui exprime un certain nombre d'attentes et d'objectifs, et d'autre part, les responsables, la société, les TEC globalement qui sont chargés de mettre en œuvre cette politique. Le moment du contrat de gestion, c'est évidemment le moment d'exprimer un certain nombre d'attentes, notamment en termes de continuité du service public. C'est aussi, le moment où il faut rappeler les responsabilités de chacun. La région n'est pas totalement indemne de responsabilités en la matière puisqu'elle a unilatéralement, renoncé à l'indexation qu'elle avait promise, qu'elle avait signée, sur laquelle elle s'était engagée, pour des raisons budgétaires assez largement compréhensibles. On le sait, la situation budgétaire wallonne est mauvaise, on l'a encore entendu hier à la faveur de l'exposé du Ministre du Budget, mais la région elle-même, forcément, ne respectant pas l'engagement qu'elle a signé vis-à-vis du groupe TEC, est évidemment affaiblie pour aller plaider avec force et détermination le respect d'un certain nombre d'engagements du partenaire.

Nonobstant cette situation, on l'espère temporaire, limitée dans le temps, je pense que la région doit rappeler que si elle cumule les dotations d'exploitation ainsi que les investissements, il y a chaque année de l'ordre de 420 millions d'euros qui sont dédiés (infrastructure, fonctionnement, exploitation) au groupe TEC pour que celui-ci puisse assumer les missions qui lui sont confiées. Mon raisonnement est relativement clair. Dès l'instant où l'on octroie des montants d'une telle ampleur, on est très légitimement en droit d'avoir des attentes en termes de service, et notamment en termes de service minimum.

Dès lors, le texte que nous déposons est un texte qui, d'une part, fait droit à un certain nombre de remarques. Dans le passé, très souvent, on a dit: «*Attention, la compétence pour le service minimum, ce n'est pas la région, c'est le Fédéral*». Nous avons toujours querellé cette thèse parce qu'il y a deux portes d'entrée dans ce débat, deux portes d'entrée législatives ou décrétales qui peuvent être utilisées.

La première porte d'entrée consiste en des dispositions concernant les services minimums en temps de paix dans tous les services publics, dans tous les contrats de gestion, dans tout ce qui relève de près ou de loin de l'exercice de la puissance publique au niveau fédéral. Première possibilité. À cet égard, nous répondons aussi en parallèle à ceux qui préfèrent la porte A pour arriver au même

résultat puisque nos parlementaires, au fédéral, portent et vont porter, dans les prochains jours, un certain nombre de textes pour que celles et ceux qui préfèrent des dispositions globales, générales, puissent trouver, par le biais fédéral, la porte d'entrée dont ils rêvent et qu'ils plaident. Chaque formation politique qui est ici représentée au niveau fédéral aura l'occasion d'aller exprimer sa conviction aussi par ce biais, s'il échet.

Il y a une deuxième porte d'entrée. On sait qu'on vit dans un pays régionalisé, dans un pays où l'organisation des transports en commun par les bus a été confiée à la Région wallonne et donc, nous avons évidemment la possibilité d'agir par rapport au contrat de gestion.

À cet égard, il y a différentes possibilités. Il y a tout d'abord le ministère de la parole, le ministère de l'appel, l'incantation, parfois la supplication. On l'a déjà beaucoup utilisé dans le passé et on en a observé, à la fois, les limites de l'exercice et les résultats sur le terrain. Votre prédécesseur plaiderait avec force pour le service maximum et de temps en temps pour le service minimum. J'ai entendu que, lors de la dernière grève, vous aviez lancé un appel solennel à la reprise du travail, à l'attention de Mme Demelenne et d'un certain nombre d'interlocuteurs syndicaux. C'est le ministère de la parole!

Quant à moi, je n'ai pas la conviction — et les faits sont terriblement sévères à cet égard concernant les résultats en termes de jours de grève et singulièrement en termes de jours de grève sauvage dans le passé — que c'est une réponse appropriée au souhait que nous partageons tous qui est de voir le service assuré, et en tout cas, assuré de manière minimale en toute circonstance.

Il y a la deuxième possibilité qui est de passer du registre de la parole au registre de l'action, de la décision, au registre, le cas échéant, du décret. L'opportunité est là, et donc nous proposons, via ce texte, de prévoir que dans le contrat de gestion que vous allez proposer au gouvernement dans quelques jours et communiqué au parlement, vous puissiez prévoir des dispositions qui concernent un exercice de service minimum.

Soyons clairs! J'ai entendu des caricatures! J'ai bien ri. On a donc dit que cela voulait dire qu'on allait mettre les gens sur le toit des bus! Je l'ai entendu dire! Mais ce n'est pas ce que nous proposons, je vous rassure! «C'est impossible», «c'est infaisable», nous serions la seule région du monde où c'est infaisable! Ce que nous proposons, c'est, très concrètement, qu'il y ait en tout cas des segments de temps durant lesquels on ne puisse pas ne pas exercer son travail. Des segments de temps, ce sont les segments de temps qui correspondent aux heures de pointe, aux heures où les services sont les plus sollicités, aux heures où les gens sont dans leur besoin de mobilité les plus immédiatement

prioritaires. Complément, nous demandons que certaines lignes, celles qui conduisent à la Citadelle à Liège, celles qui conduisent à l'hôpital, celles qui conduisent aux services de police, enfin bref, un certain nombre de lignes identifiées comme étant prioritaires, sont-elles aussi des lignes où l'exercice du droit de grève ne puisse se développer.

Le dispositif est-il impossible? Nous en avons implicitement débattu déjà à plusieurs reprises. Le cdH va s'exprimer plus largement sur la situation internationale, sur les exemples que l'on peut trouver à l'étranger. Non, ce n'est pas impossible! J'ai entendu plusieurs démonstrations de collègues parlementaires peu suspects d'être des opposants de la majorité, qui nous expliquaient combien à l'étranger, c'était possible! Je peux d'ailleurs confirmer leurs propos puisque j'ai demandé à mon collaborateur d'aller parcourir, pays par pays, ce qui se fait soit en termes d'encadrement du droit de grève, soit en termes de limitation de l'exercice via un service minimum. C'est techniquement possible et, si besoin en est, Monsieur le Ministre, je pourrais vous déposer avant la fin de cette session parlementaire, c'est-à-dire avant la fin de cette semaine, l'ensemble du *modus operandi*.

Je plaide donc aujourd'hui pour que nous continuions à investir dans les relations sociales, dans la gestion des ressources humaines à l'intérieur du groupe TEC comme à l'intérieur des autres ensembles qui dépendent directement ou indirectement de la Région wallonne.

Je suis un partisan acharné et irréductible du dialogue social, de l'investissement dans les ressources humaines, de la réponse aux problèmes que rencontrent les travailleurs. Dès l'instant où, forcément, des conducteurs sont exposés à des faits de violence, il est bien évident qu'on peut comprendre qu'ils aient des réactions qui soient teintées d'émotion et d'indignation par rapport à des faits qu'ils subissent ou que certains de leurs collègues subissent. À l'évidence, c'est vraiment le cœur de ce qu'il faut faire en amont, de manière à prévenir un certain nombre de conflits. Il faut mener des efforts soutenus, les développer, prévoir un certain nombre de mécanismes, mais en même temps, dans le cadre de relations sociales bien pensées, il y a aussi un principe de responsabilité qui doit s'exercer. La responsabilité, c'est aussi s'engager à assumer un certain nombre de choses, service minimum, service prioritaire, encadrement de l'exercice du droit de grève, et par ailleurs, s'il apparaît que ceci n'est pas respecté, le contrat de gestion doit prévoir des sanctions.

Je ne sais pas quelles sanctions ont été appliquées dans le contexte notamment des grèves sauvages qui ont été déclenchées. Cela faisait aussi partie de ma question, Monsieur le Ministre. Évidemment dans l'examen du décret, la question est un peu aspirée dans l'ensemble plus large et dans la discrétion des

principes mais, et je termine par là, je demandais également, Monsieur le Ministre, que vous ayez l'occasion de nous décrire exactement par le menu combien de journées n'ont pas été prestées à Liège, combien de journées n'ont pas été payées? Qui paie-t-on? Qui ne paie-t-on pas quand il y a un piquet qui bloque une entrée? Il y a eu tout un débat concernant ce problème. Je plaide pour que l'on réponde.

Vous savez qu'à peu près tous les journaux francophones ont mis des sondages en ligne à différents moments, mais encore très récemment, concernant l'attente de nos concitoyens. Il y a, Monsieur le Ministre, une attente très forte de nos concitoyens pour que les choses changent et qu'il y ait une garantie de mobilité. Suivant les sondages, on a, au minimum, de l'ordre de 70 à 75% et jusqu'à une fourchette de 85 à 90% des personnes sondées parmi nos concitoyens, des Wallonnes et des Wallons, qui sollicitent qu'un mécanisme soit mis en place.

D'autre part, et j'en termine vraiment par là, je pense que dans notre réflexion en matière de gestion publique, le droit à la mobilité — singulièrement pour l'exercice d'un certain nombre de services, de besoins, de situations, pour accéder à son travail, à ses études — est devenu un droit fondamental également. Ce n'est évidemment pas à un ministre Écolo que je dois faire la démonstration de combien ce droit me paraît fondamental, nous paraît à toutes et à tous fondamental, pour qu'il soit fondamental dans les faits.

Il faut retrouver ses manches, c'est vraiment le sens de notre message aujourd'hui. Madame, Messieurs les membres du gouvernement, chers collègues parlementaires, retrouvons nos manches, il faut aujourd'hui oser aller peut-être un peu à rebrousse-poil des idées, des habitudes, mais surtout du passé.

M. le Président. – La parole est à M. Senesael pour poser sa question qui est à l'ordre du jour.

M. Senesael (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, lorsqu'au début du mois de mai, je vous interrogeais déjà sur ce sujet, j'étais loin de m'imaginer revenir vers vous deux mois plus tard avec les éléments que nous connaissons aujourd'hui.

En effet, force est de constater que ces dernières semaines, ces derniers jours mêmes, furent particulièrement tendues au niveau social dans le groupe TEC et à la SRWT.

Ainsi, à la suite du mécontentement d'une vingtaine de membres du service technique, l'ensemble de la circulation fut plus que perturbé en région liégeoise. Il y a une disproportion énorme entre les revendications des uns et les conséquences

de leurs actes. De plus, en ce mois de juin, c'est particulièrement choquant pour l'ensemble des étudiants ayant des échéances importantes en cette fin d'année scolaire.

Comment vous êtes-vous investi dans la gestion de ce conflit? D'une manière générale, comment comptez-vous opérer afin de rendre le climat social plus serein?

Inévitablement, lorsqu'un tel conflit éclate, il en est toujours pour imposer un service minimum bien que ce concept varie en fonction de celui qui le prononce. Qu'en pensez-vous? Telle était la question que je voulais vous poser. Je reviendrai tout à l'heure concernant les éléments pour la discussion générale.

M. le Président. – Monsieur Borsus, je reprends vos propres mots, votre question est donc comprise dans votre exposé.

Discussion générale

M. le Président. – Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole?

La parole est à M. Di Antonio.

M. Di Antonio (cdH). – Sur les constats, je partage largement ce qui a été posé, ce qui a été évoqué par mon collègue, M. Borsus. C'est vrai que c'est un gros problème. La manière dont les choses se passent impose que l'on puisse rapidement réagir et trouver des solutions.

Par contre, sur la manière dont il propose d'avancer, je pense que l'on n'y arrivera pas en imposant les choses. Il faut le faire de manière concertée. Ce qui n'empêche pas qu'il y ait une urgence à intervenir et une urgence à trouver une manière de travailler qui permette d'éviter, notamment — et c'est ce qui me choque le plus -, les mouvements qui sont non avertis, les grèves sauvages, les grèves qui prennent, le matin, les gens par surprise. Dans ce domaine-là, il y a vraiment un gros problème et beaucoup de choses à faire.

Donc, oui sur les constats, oui sur la nécessité d'avancer sur un service minimum. Par contre, sur la manière d'y arriver, je ne peux pas partager la proposition qui est faite.

M. le Président. – La parole est à M. Desgain.

M. Desgain (Écolo). – Je pense aussi que certaines grèves sont paradoxales, surtout quand elles sont non déclarées, qu'elles sont sauvages, parce qu'elles conduisent à fragiliser le service public et, finalement, fragiliser l'activité des travailleurs qui font les actions de grève, alors que leurs objectifs, dans leurs actions syndicales, sont de

consolider leur situation. On est donc dans une situation paradoxale, avec des grèves, quand elles sont sauvages, d'autant plus en période d'examen, qui sont inacceptables. Sur ce volet-là du constat, je partage assez bien les choses qui ont été dites par d'autres intervenants.

Je pense aussi qu'elle reflète un malaise social plus profond ou une question de dialogue social plus profond, qu'il faut pouvoir prendre à bras-le-corps, sans penser que, d'un côté, seuls les travailleurs ont raison, et sans penser, de l'autre, que seules les directions des TEC ont raison. On est souvent dans des conflits où il n'y en a pas un qui a la vérité et l'autre qui est totalement dans l'erreur.

Sur les solutions avancées par M. Borsus, je pense aussi que ce n'est pas par des contraintes, comme il veut le faire, que l'on peut avancer. Je pense, par contre, qu'il faut vraiment mener un travail de fonds pour restaurer la confiance, la qualité dans le dialogue social et dans la culture de concertation au sein des TEC parce que, finalement, c'est à ce niveau-là que les problèmes se posent. Par rapport à la direction des TEC notamment, il y a de la marge pour améliorer le *management*, la prise en compte de certaines revendications légitimes des travailleurs, pour améliorer la qualité du dialogue social. Je pense d'abord là et en priorité que le travail doit être mené par rapport aux situations de grève que l'on a vécues. Je vise aussi prioritairement les grèves sauvages et les actions qui ne sont pas déclarées, parce qu'elles piègent littéralement les usagers et ont un impact considérable sur la confiance que la population peut avoir dans le service public, notamment quand on les a connues pendant les périodes d'examen, vis-à-vis d'un public jeune, que l'on essaie de fidéliser dans les transports en commun.

C'est d'abord sur cette amélioration du *management*, du dialogue social, de la responsabilisation des directions des TEC, par rapport à cette amélioration qu'il faut pouvoir travailler en priorité. Par rapport à cela, la proposition avancée par le MR n'apporte pratiquement rien.

Elle évoque la question de l'indemnisation des voyageurs en période de grève, mais cela, la disposition existe déjà aujourd'hui. Le voyageur doit la demander, puisque l'on ne sait pas d'office si la ligne qu'il utilise au quotidien a fait l'objet de l'action de grève ou pas. Cette disposition-là existe et me paraît tout à fait naturelle, légitime et justifiée.

Par ailleurs, sur le service minimum, je constate que dans les pays où il est imposé, on ne peut pas vraiment dire que cela fonctionne. Cela existe théoriquement mais, dans la pratique, quand il y a des actions de grève qui sont annoncées, dans les pays avec un service minimum, on s'aperçoit que

son application sur le terrain ne fonctionne quand même pas.

Par rapport à ces éléments-là, la proposition du MR n'est pas opportune. Il serait toutefois intéressant de réfléchir, dans la négociation syndicale, au niveau des TEC, à certaines périodes de trêve pendant lesquelles on conviendrait, de commun accord, qu'il n'y a pas d'action ou que l'on donne un caractère non pénalisant aux usagers. Je pense plus particulièrement aux périodes d'examen, parce que c'est vrai que, là, cela peut effectivement poser des problèmes pour les usagers jeunes. C'est important de pouvoir les préserver de ce genre de choses-là.

Je pense, enfin, qu'il est vraiment important d'améliorer l'information des voyageurs lorsque des préavis de grève sont donnés. Des choses ont déjà été faites pour améliorer l'information. Au niveau des délais d'information aux voyageurs, il y a aussi un travail qui me paraît tout à fait intéressant à faire.

Voilà, dans la première étape de la discussion, les éléments que je souhaitais mettre en avant

M. le Président. – La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (cdH). – Je remercie déjà M. Borsus pour le dépôt de son texte et pour avoir, lors de l'exposé de celui-ci, déjà suggéré quel devait être le contenu de ma propre intervention. C'est certainement lié au fait que, sur ce dossier en tout cas, des ponts sont jetés quant à la finalité, à l'objectif, celui de vouloir tendre vers la mise en œuvre d'un service minimum. Nous partageons d'ailleurs tous, bien au-delà des propos de M. Borsus, le constat des problèmes qui sont générés lorsque se déclenchent des mouvements sauvages de grève, plus particulièrement dans des périodes délicates telles qu'on les a connues il y a quelques semaines.

Les constats, nous les partageons, les objectifs aussi. Par contre, différons sur les moyens, non. Le texte du MR vise effectivement à créer un service minimum, imposé et total. J'ai entendu, ces derniers jours, notamment lors du débat que l'on a eu l'occasion de faire sur un plateau télévisé, qu'il y avait déjà eu un fléchissement sémantique, puisque M. Borsus lui-même vient de parler de segment de temps. Mais son texte ne parle pas de segment de temps, ne parle pas de période temporelle particulière. Il a une portée générale totale et se veut imposé.

Ce qui est important, c'est de pouvoir être juste quant à l'analyse. On a eu l'occasion d'entendre tout et n'importe quoi ces dernières semaines, au point d'avoir presque le sentiment que la SRWT était l'entreprise la plus mal gérée, dont le climat social était le plus détestable, avec une direction peu attentive à son personnel. Je n'ai aucun intérêt

particulier à la SRWT, mais je pense qu'il faut pouvoir rester juste et ne pas considérer qu'elle soit porteuse de tous les maux.

Plutôt qu'un service minimum imposé et total, nous souhaitons, nous, certes un service minimum, mais qui soit négocié et partiel, c'est-à-dire clairement ciblé sur des périodes de temps particulières, et plus spécifiquement sur ce que l'on appelle les heures de pointe, avec une attention plus particulière à des lignes critiques, des lignes prioritaires, un service à convenir, négocier, concerter avec les principaux acteurs.

Pour pouvoir donner un petit éclairage international, auquel M. Borsus m'invitait cordialement tout à l'heure, les situations, les contextes, et même les cultures d'entreprise sont très différentes dans les différents pays. Pour les trois A — Angleterre, Allemagne, Autriche —, c'est quasi impossible d'arriver à mettre en œuvre le droit de grève, tant les conditions de son application sont sévères. Il suffit de voir, d'ailleurs, dans la presse anglo-saxonne, l'émoi que génère tout d'un coup le fait de refaire l'une des plus grandes grèves des 30 dernières années, puisque cela reste assez marginal. Peut-être peut-on dès lors considérer que cela n'en a que plus d'effet.

Pour ce qui concerne l'Espagne, l'Italie, il y a — et même dans un cas de figure plus particulier, en France — l'imposition de prestation minimale de service public.

Je ne pense pas, et je n'ose pas croire que la Wallonie soit la seule île en Europe où il soit impossible d'envisager d'aller de l'avant dans cette question du service minimum. Je pense que l'on ne peut pas se permettre de le faire en faisant un copier-coller de ce qui se fait en Espagne ou en Italie, simplement parce que ne fût-ce que les contextes et les cultures sont différents. Nous avons 90% du personnel qui est syndiqué. Ce n'est pas le cas dans d'autres pays. Qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, qu'on l'aime ou qu'on ne l'aime pas, c'est un fait avec lequel il faut composer si on veut s'assurer que ce service minimum partiel soit efficace.

M. Borsus disait tout à l'heure: «*Il est temps de quitter le ministère de la parole, place au ministère de l'action*». J'aurais envie de dire: «*Oui, mais évitons le ministère de l'esbroufe*»; parce qu'en tout état de cause, pour rendre effective la disposition sur le terrain, il faut pouvoir non seulement la concerter, mais bien la réfléchir quant à ses modalités. Je ne vous cache pas que, depuis quelques semaines déjà, le groupe cdH travaille à la rédaction d'un texte, qui viserait à créer ce service minimum concerté — et non imposé —, et partiel — et non total —, mais que pour éviter l'incantatoire, et donc rédiger trois ou quatre lignes en évitant à ce que soit intégré dans un contrat de gestion, sans être certain de la capacité de réussir, sur le terrain, et que pour la mise en œuvre

du principe, on consulte beaucoup et on se rend compte que c'est moins simple que l'on ne pourrait l'imaginer. Je pense que cela ne doit pas nous détourner de l'objectif. Je ne me satisferais pas aujourd'hui de dire que, parce que ce n'est pas simple à mettre en œuvre, il faut alors ranger l'idée au placard. Nous restons convaincus qu'il faut faire des pas en avant dans cette direction, mais nous sommes convaincus que nous ne devons pas rester dans le champ de l'incantatoire, mais être certain que ce soit opérationnel sur le terrain. Aujourd'hui, on ne peut pas nier que des écueils existent et que nous devons alors travailler collectivement pour que cela puisse être faisable sur le terrain.

Le texte, tel qu'il nous est proposé aujourd'hui, n'est pas satisfaisant à nos yeux, pour les raisons évoquées. M. Di Antonio a déjà eu l'opportunité de le souligner. L'objectif, nous y souscrivons. Quant aux moyens, nous souhaitons avoir une approche différente. Nul doute que nous reviendrons dans les temps voulus, une fois que ce texte aura pu être mûri, avec le souci surtout d'être cohérent et d'offrir une garantie d'applicabilité sur le terrain, à la lumière du contexte qui est le nôtre, avec les forces syndicales que l'on connaît et qui ne sont pas celles d'autres pays de l'Europe.

M. le Président. – La parole est à M. Senesael.

M. Senesael (PS). – Dans l'analyse que je souhaite livrer modestement au nom du groupe PS, je voudrais relever plusieurs éléments. D'abord, je voudrais souligner que, dans ce dossier, le MR a la constance et l'opiniâtreté puisque, déjà au cours de la législature précédente, je me souviens, Monsieur Borsus, avoir participé à un débat similaire, puisqu'un texte avait été déposé et débattu dans cette enceinte. Le service minimum, certains y croient et le défendent âprement.

Il est vrai que le climat social tendu — et je le disais dans la question qui précédait — que nous avons vécu ces derniers jours, ces dernières semaines, a remis ce droit de grève et ce service minimum au goût du jour.

Il est heureux que nous puissions en débattre, car le débat nous rappelle que chaque minute passée dans ce parlement, nous le devons à la démocratie. Le débat est un des fondements de notre régime politique, le droit de grève aussi.

Comme nous l'avons fait à plusieurs reprises, et comme nous le faisons encore aujourd'hui, je le dis sans détour, nous condamnons les mouvements de grève de ces dernières semaines pour lesquels aucun préavis n'a été déposé. C'est inadmissible. Cela intervient vraiment à un mauvais moment, puisqu'il a touché des étudiants en plein examens. Que ce soit bien clair à notre niveau.

De plus dans le cas du mouvement qui a touché récemment les TEC Liège-Verviers en juin dernier, on assiste clairement à une disproportion entre les actions menées et le problème rencontré par les travailleurs. Mais ce n'est pas parce qu'un problème est réel que les responsables politiques doivent y apporter une réponse qui ne me semble pas nécessairement adéquate.

L'imposition pure et simple du service minimum est la caricature de la fausse bonne idée pour plusieurs raisons. D'abord, inclure ce dispositif sans concertation dans le contrat de service public serait assimilé à un passage en force. En Wallonie malgré ce que certains tentent de faire croire, les partenaires sociaux sont des partenaires fiables, et passer en force de la sorte ne rendrait service ni aux travailleurs ni aux usagers. Ensuite, il y a un problème évident d'applicabilité. Nous avons bien compris que la volonté des auteurs de la proposition n'était pas de viser exclusivement les mouvements sociaux. Prenons l'exemple des intempéries de décembre 2010. Est-ce que c'est un des auteurs de la proposition qui prendra le volant d'un bus pour faire le tour de la Province de Luxembourg? Va-t-on risquer l'intégrité physique ainsi que celle des voyageurs? Sans vouloir être excessif, il convient de dépasser l'effet d'annonce et de voir quelles sont les solutions concrètes que l'on peut apporter aux usagers, aux travailleurs et le cas échéant tirer les leçons des derniers événements.

Au niveau de la sécurité, ce texte paraît hasardeux, car s'il devait y avoir 50% des voyageurs habituels à transporter et seulement 20% de la capacité habituelle, on risquerait fort des ennuis en termes de sécurité et de canalisation des voyageurs.

Enfin, toujours en termes d'applicabilité, quelle ligne choisir, quelle fréquence, sur quelle base, volontariat du personnel, réquisition? Toute une série de questions auxquelles les réponses ne sont pas apportées.

On peut aussi s'interroger, et je remercie notre collègue M. Prévot de l'avoir dit, quant au fait que l'on a l'impression de pointer un doigt vers les TEC et la SRWT, un peu responsable de tous les maux ou de ce terme que l'on utilise parfois, la «gréviculture» qui les touche.

Au niveau fédéral, on a d'autres services publics qui sont en œuvre et je n'ai pas entendu en tout cas qu'il y ait des propositions déposées pour la SNCB. Donc, il est correct aussi d'être attentif lorsque l'on parle en termes de sémantique de prise d'otages et qu'à certains moments, il me semble que l'utilisation est excessive.

D'autre part, je souhaiterais attirer l'attention sur une crainte en ce qui nous concerne, c'est que quand on parle de service minimum, on peut craindre qu'il y ait constitution d'une entrave au droit du travail et

qu'elle soit portée pour aller vers une privatisation du service public. Par exemple, quand on entend ou on écoute attentivement une des dernières interviews de M. Kubla, à *Matin Première*, il rappelait qu'il n'y avait pas de grève dans les entreprises privées concessionnaires de certaines lignes du TEC, les opposant les uns aux autres. Donc, nous avons bien entendu les arguments. Accepter le service minimum serait faire entrer le service public wallon dans la modernité et nous qui nous y opposons serions des conservateurs incapables de prendre en compte les droits des usagers. Pas du tout, mais alors pas du tout ! Les usagers et les travailleurs, les uns comme les autres ont des droits et les uns ne s'opposent pas aux autres.

Autre cliché souvent entendu ces derniers jours : la «gréviculture» wallonne. Utiliser ce concept, c'est faire honte aux millions de Wallonnes et de Wallons qui travaillent ou qui cherchent de l'emploi. Qui veut vraiment penser qu'un matin, un travailleur se lève et décide, parce qu'il fait beau, de faire grève. Avant donc de stigmatiser un pseudo mal wallon, il convient de relire la dernière étude de la KUL sur le travail.

Enfin là où nous pouvons rejoindre des arguments entendus, c'est que ce type de mouvement nuit à l'image de la Wallonie et ce n'est pas la première fois que nous intervenons ces dernières semaines pour rappeler et pour dire que le climat social est devenu détestable au sein de certains TEC. Nous pensons qu'il y a un énorme travail à réaliser et que ce malaise il faut savoir l'entendre, l'analyser mais surtout le guérir. Il y a de la responsabilité des autorités wallonnes, il y a de notre responsabilité.

Comme nous l'avons dit lors de la dernière séance du parlement, les grèves sauvages de ce mois de juin ont été excessives et inacceptables. Le moment auquel elles ont eu lieu est d'autant plus choquant qu'elles ont touché une population qui avait vraiment besoin d'un transport, une population captive, je pense aux étudiants en période d'examens tout particulièrement. À cet égard, je pense qu'un contact entre le Gouvernement wallon et le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles pourrait être utile afin de régler le cas d'étudiants qui n'auraient pas su se rendre sur leur lieu d'examen. J'avais d'ailleurs interrogé Mme la Ministre Simonet en la matière.

Enfin, un message aux partenaires sociaux : il conviendrait de réfléchir à de nouveaux modes de mouvements sociaux. On a parlé, on a entendu dire, on souhaitait que l'on puisse faire application de la grève du zèle, d'une grève du samedi, de la gratuité des transports. Mais que la grève doit rester l'arme ultime des travailleurs et chaque mouvement social doit être mûrement réfléchi.

En l'état actuel de la proposition qui est déposée, il me semble difficile voire impossible de faire application de ce service minimum. Il me semble aussi utile, Monsieur le Ministre, que lors de l'examen et de la préparation du nouveau service public, que l'on puisse analyser les tenants et les aboutissants des situations que nous avons vécues, pour voir comment on peut, de manière réfléchie, intégrer les éléments en pertinence de la réflexion qui va avoir lieu.

M. le Président. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Trois corrections parce qu'il y a manifestement une mauvaise compréhension de mon texte. Monsieur Senesael, je ne visais pas à instaurer un service forcé lorsque les circonstances climatiques ne permettent pas de faire circuler les bus. Je ne vise en rien les circonstances hivernales, donc, il ne sert à rien d'opposer des arguments qui n'ont rien à voir avec le texte.

Je n'ai pas visé les chemins de fer parce que nous ne sommes pas compétents pas plus que pour l'aviation ni pour la circulation maritime. Forcément, je m'intéresse aux compétences régionales.

Par rapport à M. Prévot, je ne parle pas d'un service complet. Le premier article dit : «*Chaque contrat de gestion stipule sous peine de nullité les prestations minimales*»; les prestations minimales doivent être garanties par les prestataires de services qui font l'objet d'une intervention financière de la Région wallonne.

Dernier élément, le cdH en est bien informé puisqu'ayant été jusqu'à il y a 20 mois, en charge de cette matière, ayant eu cinq ans pour travailler une éventuelle possibilité de service minimum négociée, aujourd'hui, je note qu'il n'y a pas de volonté ministérielle, il n'y a pas de volonté gouvernementale d'aller même négocier un service minimum. Dès lors, j'entends bien que l'on réfléchit à une façon de pouvoir obtenir un service minimum qui ne soit pas imposé. C'est la proposition du cdH. Un service minimum qui ne soit pas imposé, cela s'apparente à demander quelque chose et plaider pour quelque chose dont on sait bien qu'il n'a aucune chance d'aboutir puisque pendant cinq ans, le Ministre Antoine ne l'a pas fait aboutir et qui plus est, le ministre ne le défend pas et ensuite les syndicats eux-mêmes disent ne pas y être favorables. Donc, lorsque nous plaïdons pour que l'on introduise quelque chose dans le texte, c'est partant du constat qu'une démarche volontaire n'a, à ce stade, jamais abouti.

Dernier élément pour la compréhension de notre texte. Quand on dit : «*On intègre dans le contrat de gestion*»; le contrat de gestion est négocié. Le contrat de gestion, c'est justement un espace de négociations. Il fait l'objet avec des consultants qui aident le gouvernement d'une lourde concertation.

Dès lors, si au début de la consultation menée pour le contrat de gestion, il n'y a même pas cette indication qui est donnée, en disant: «*Il faut que ce soit un objectif*»; comment voulez-vous avoir le moindre espoir qu'au bout du contrat de gestion, il y ait une forme de service minimum, même restreint? Aujourd'hui, la probabilité est moins d'un sur cent, s'il n'y a pas d'initiative parlementaire, d'avoir quelque service minimum que ce soit. On va se retrouver en octobre ou l'hiver venu, au printemps, avec le prochain mouvement de grève. On aura le même schéma, on va déplorer la grève, on va la regretter, on dira qu'il faut que cela cesse jusqu'à la prochaine fois.

M. le Président. – La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (cdH). – J'apporterai également deux ou trois précisions pour être certain que nous sommes compris. Je voudrais réfuter la cordiale accusation en jésuitisme de notre ami, Willy Borsus, puisqu'en l'occurrence, je ne doute pas qu'il ait été attentif à ce que j'ai pu évoquer tout à l'heure. Vous venez de conclure, Monsieur Borsus, en disant: «*Sans initiative parlementaire, point de salut en la matière*». Je vous ai évoqué que nous étions en train de travailler un texte et que nous avions dès lors bien l'intention de le déposer. Nous ne nous sommes donc pas inscrits dans une démarche visant à dire: «*Adviennne ce que pourra*»; au regard des initiatives gouvernementales. J'avais cru que cela ne vous avait pas échappé.

Deuxième élément, vous dites: «*Vous plaidez pour quelque chose que vous savez que vous n'obtiendrez pas*»; simplement parce qu'aucune des parties l'en souhaite. J'ai entendu sur un plateau télévisé lors d'un débat auquel nous participions tous les deux, Mme Demelenne, qui n'est pas n'importe qui dans le paysage syndical, réfuter l'accusation selon laquelle les syndicats ne voulaient pas entendre parler de cela. Je pense que ce qu'ils souhaitent, et elle l'a précisé, c'est qu'à tout le moins, si des pas doivent être faits, ils soient faits dans le respect de l'ensemble des partenaires sociaux et donc, qu'ils soient effectivement concertés, et qu'une décision ne leur soit pas imposée comme le vise l'actuel document. Et si je pense que cette phase de concertation, aujourd'hui, n'a pas pu aboutir, c'est peut-être parce qu'elle n'a jamais commencé. Je crois qu'il est important que l'on puisse se donner l'occasion de voir, vu qu'il n'y a pas de revers de main systématique de la part de partenaires sociaux potentiels, dans quelle mesure, cette réflexion peut maintenant s'entamer avec eux et pas contre eux. C'est là toute la nuance.

Pour le reste, ce qui m'importe, c'est que rapidement on puisse tendre vers une solution qui garantisse davantage le droit de travailler que le droit de grève. Je suis très sensible à titre personnel au droit de grève, mais je le suis encore bien davantage au droit des travailleurs, des étudiants, de

pouvoir bénéficier de la mobilité dans le cadre des prestations de service public.

Je pense que cela doit rester des prestations de service public et non pas tendre vers une privatisation accrue parce que cela se fera notamment en faveur de la rentabilité et donc au détriment des zones rurales. J'ose encore croire que sur ce combat-là, il est possible, Monsieur Borsus, que vous soyez également sensible. En tout état de cause, on sait très bien que si, demain, il ne fallait faire que des calculs de rentabilité par rapport à une série de dessertes, par exemple, ce seraient les zones rurales en premier lieu qui passeraient à la trappe.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. – Merci, Monsieur le Président. Je remercie, Mesdames et Messieurs les parlementaires, et en particulier les auteurs de la proposition. Je pense que l'on a pu s'en rendre compte dans les différentes interventions, c'est un sujet qui, de toute évidence, ne suscite pas l'unanimité et qui est tout de même relativement complexe.

Tout d'abord, moi aussi je regrette les épisodes de grève que l'on a connus, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises. Effectivement, l'utilisation de la grève était tout à fait démesurée. Néanmoins, il n'y a pas eu que des grèves sauvages, je voudrais tout de même le préciser. Il y a eu les deux cas de figure et dans les deux situations, *a fortiori* lorsqu'il y a grève sauvage et donc, non-respect des procédures et prise en otage des usagers, en particulier en période d'examens, nous avons tous été interpellés par un grand nombre de situations problématiques pour ces jeunes.

Une telle situation donne une très mauvaise image du service public puisqu'il se montre déficient au moment où on en a le plus besoin. Je le répète franchement, je pense que ces épisodes ont effectivement été regrettables dans la mesure où les points en discussion n'auraient pas dû amener à une situation de grève, ils auraient dû pouvoir être discutés d'une autre façon.

Bien sûr, quand le dialogue n'aboutit pas positivement, les torts sont toujours au minimum un peu partagés. Il y a, en tout cas, un échec du dialogue. Il est vrai que de nombreuses procédures sont déjà prévues et que de nouvelles sont en cours et en test. En effet, un travail substantiel a été mené au sein de la SRWT. C'est le processus Amédís pour lequel un important travail d'identification des lieux de discussion, des procédures et des étapes à mettre en œuvre lorsque des points de discussion posent problème a été fourni. Il est évident que ce processus devrait être évalué, notamment eu égard aux épisodes que l'on a connus afin d'identifier les

raisons pour lesquelles les différentes étapes n'ont pas pu être suffisantes ou suffisamment respectées, ce qui a abouti à ces grèves.

Je partage totalement le constat selon lequel la prise en otage d'autant de personnes et la mise à mal du service pour des motifs, que je ne dirais pas futiles, car ils sont légitimes, est regrettable, d'autant que certaines revendications pouvaient tout à fait être discutées puisqu'elles ont d'ailleurs abouti à des accords. Quoi qu'il en soit, ces revendications n'auraient pas dû justifier une action de cette ampleur et certainement pas, aussi vite, étant donné les rendez-vous prévus à différents moments pour permettre cette discussion.

Au-delà du constat sur ces différentes situations, reconnaissons les évolutions intervenues ces dernières années. Si les constats statistiques sont désagréables cette année, suite à ces quelques jours de grève supplémentaires, il faut reconnaître que dans la durée, les choses se sont plutôt améliorées, même si cela reste insuffisant.

Je comprends bien la volonté de M. Borsus lorsqu'il évoque sa volonté de ne pas se contenter d'un ministère de la parole. Cependant, et je le regrette, le texte qu'il propose au Parlement n'est pas une solution, c'est une incantation. Cela revient à nous enjoindre de créer un service minimum sans en expliquer aucune modalité. On peut le comprendre car il s'agit d'un dossier extrêmement complexe à organiser, pour ne pas dire impossible.

Se contenter de vouloir déterminer des plages horaires et des lignes minimales constitue une réflexion complexe. Il est assez vite établi que si vous voulez un service suffisamment performant et pour lequel l'ensemble des usagers soit un minimum satisfait, ce n'est pas un service minimum dont vous avez besoin, mais de la majorité du service et de la plus grande partie des travailleurs, *a fortiori* aux heures de pointe où vous avez besoin de la quasi-totalité des bus pour que le service fonctionne. C'est à ce sujet que j'ai parlé de ne pas avoir des élèves ou des usagers sur les toits des bus ou des émeutes aux arrêts de bus. Vous ne pouvez évidemment pas imaginer que cela puisse fonctionner avec simplement un bus sur trois aux heures de pointe. Cela produirait des situations extrêmement insécurisantes sur le plan du transport de personnes. Ce n'est pas du tout évident à organiser.

On peut bien sûr réfléchir sur les expériences se déroulant dans d'autres pays. Cependant, Monsieur Borsus, je vous mets au défi de trouver une région ou un pays où il existe un service minimum qui fonctionne, c'est-à-dire où les bus roulent malgré les grèves. Le service minimum repris dans des textes existe, mais pour en trouver un qui fonctionne les jours de grève, l'analyse est toute autre. Lorsque vous avez une situation comme nous la connaissons avec un service public où 97% des travailleurs sont

syndiqués, votre possibilité d'action est différente de celle où vous n'avez que 15%, 20% ou 30% de travailleurs qui souhaitent partir en grève, mais que les autres sont prêts à travailler. Ce n'est pas du tout la situation face à laquelle nous nous trouvons.

Je pense qu'au-delà de l'incantation et du principe que vous donnez dans votre texte, vous ne donnez aucune solution. La réalité est qu'il est néanmoins possible d'agir sur un certain nombre de points.

La négociation du contrat de service public, que vous avez indiqué sous le terme de contrat de gestion, présente une occasion particulière. En effet, le contrat de gestion est désormais remplacé en raison d'un choix très important qui nous avons posé. Nous sommes donc actuellement dans ce calendrier de négociation.

Effectivement, notre région a dû trancher face à cette possibilité de privatisation, de libéralisation du secteur, ce qui aurait représenté autre chose que la sous-traitance de certaines lignes comme c'est le cas aujourd'hui et pour laquelle nous sommes pratiquement au maximum de nos possibilités. Nous aurions dû alors changer complètement de paradigme et passer à un système de libéralisation intégrale, de mise à la concurrence intégrale du secteur.

Ce choix n'a pas été fait par le gouvernement qui a opté pour le maintien d'un service public. Nous devons maintenant répondre à la législation européenne qui a évolué au travers du règlement 1370, que j'ai déjà eu l'occasion d'expliquer, et qui justifie notre obligation d'adopter un décret qui définit ce nouveau service public qui devra répondre à différentes conditions pour être acceptable selon la législation européenne.

C'est la raison pour laquelle on passe du contrat de gestion au contrat de service public et c'est la raison pour laquelle vous devrez d'abord adopter un décret qui organise ce service public.

Je l'ai dit, et je voudrais vraiment que les travailleurs entendent ce message, raison pour laquelle j'ai voulu faire un appel solennel en ce sens, comme vous l'avez dit, je pense que les travailleurs du service public du transport en commun doivent mesurer que ce choix de garder un service public, d'instituer du service public en Wallonie pour le transport de personnes est un choix qui doit se mériter tous les jours, qui doit être compris par la population, raison pour laquelle, les situations que nous avons connues sont tout à fait désagréables et ne devraient plus se produire de cette façon.

Néanmoins, comme je le disais, il y a donc cette négociation du contrat de service public qui est en cours et qui va durer encore quelques mois. Dans le cadre de cette négociation, il y a des points de discussion possibles et il est clair que les actions de

ces derniers jours vont nous amener à les mettre d'autant plus en priorité dans la négociation. Je partage assez bien ce qui a été dit par plusieurs intervenants sur le fait que le premier problème à régler est celui des grèves sauvages.

Effectivement, cela ne règle pas tout, les grèves sauvages ne recouvrant pas l'ensemble des situations, mais un nombre important de situations pourrait être solutionnées. Ces grèves sauvages sont totalement inacceptables. Bien entendu, nous ne pouvons qu'accepter le principe du droit de grève et je rejoins tout à fait M. Senesael sur le fait qu'il fait partie de notre droit social, au-delà du seul cadre du transport en commun et des TEC, et qu'il doit être reconnu et maintenu. Pourtant, on ne peut pas pour autant accepter que la grève sauvage devienne un moyen normal d'actions et si, dans certaines situations bien particulières, on peut comprendre qu'une émotion soit générée chez les travailleurs, notamment lors d'incidents graves qui se produisent dans certains bus, on ne peut évidemment pas accepter que la grève sauvage devienne un moyen d'action dans une négociation entre partenaires sociaux.

Sur la grève sauvage, certains points peuvent être discutés dans le cadre du contrat de service public. Il s'agira donc d'un des points sur lesquels nous pourrions agir, que ce soit au plan financier collectif de la subvention des TEC ou au plan individuel par rapport au fait de participer aux grèves sauvages.

En outre, la vraie réponse structurelle est évidemment celle du dialogue social et nous devons évaluer les méthodes et les différentes procédures qui sont mises en place. C'est le processus «Amédis». Tout ce travail sera aussi réalisé dans le cadre du contrat de service public. Il faut absolument faire en sorte que dans les cas où l'on se trouve dans l'application normale du droit de grève, en excluant dès lors les grèves sauvages, on puisse compter sur des procédures à respecter. Pour se maintenir dans le cadre normal du droit de grève, il faut pouvoir compter sur des procédures, des étapes, des lieux de discussion en respectant un ordre d'actions dans le dialogue social. On peut aussi remettre en discussion les différentes étapes prévues, d'une manière telle qu'on en arrive le plus tard possible et pour des motifs justifiés à l'action éventuelle de la grève.

Ces différentes procédures, en ce compris les outils dont dispose la direction telle que l'information et la capacité d'actions directes sur les situations, peuvent, sans aucun doute, encore être améliorées, même si des efforts déjà ont été faits dans ce sens.

Je pense aussi que, comme M. Desgain l'a dit, en matière d'information des usagers, *a fortiori* si on veut lutter contre les grèves sauvages et en avoir le moins souvent possible pour privilégier des

situations de grèves plus prévisibles, il faut améliorer les techniques, dans la mesure où la pire situation est évidemment celle d'usagers qui découvrent la situation le matin même où ils doivent effectuer un déplacement, notamment lorsque c'est pour se rendre à leurs examens.

Différentes questions plus précises ont été posées, notamment par M. Senesael et M. Borsus. Concernant l'impact des grèves sur les subventions des TEC par les mécanismes de compensation, il est actuellement prévu au contrat de gestion en son article 2.1.2 sur les engagements généraux, partie des points 7 à 11, que le TEC doit rembourser les usagers et les abonnés en cas de grèves. L'estimation financière n'est pas encore disponible, mais à titre indicatif, ce sont 13000 euros qui avaient été remboursés aux usagers suite à trois jours de grève consécutifs en janvier 2008. On peut estimer que ce serait ce genre de montant.

Par ailleurs, le TEC doit aussi inscrire une dette vis-à-vis de la région correspondant à l'économie nette réalisée sur le service puisqu'il n'y a pas de prestations de service en raison de l'interruption et majorée de 10 %. C'est déjà prévu aujourd'hui. De nouveau, une estimation des grèves antérieures donne une dette à la région dans ce cas de l'ordre de 220.000 euros par jour de grève, s'il n'y a effectivement, aucune rémunération qui est payée dans les sites à l'arrêt.

Concernant le paiement ou non des travailleurs en grève, c'est un autre point qui a été évoqué, la règle est que les chauffeurs, comme tout membre du personnel, qui sont empêchés de travailler suite notamment à la présence de piquets de grève ne sont pas rémunérés par l'employeur. Evidemment, ils peuvent percevoir une compensation de la part de l'organisation syndicale si celle-ci soutient la grève. La législation permet au Comité de gestion de l'ONEm de reconnaître, exceptionnellement, certaines situations analogues comme chômage temporaire pour force majeure lorsqu'il est démontré, ce qui est, en réalité, rarement le cas, que les travailleurs empêchés n'ont aucun intérêt direct ou indirect dans le mouvement. Le mouvement salarial en jeu par journées de grève n'est donc pas encore connu de manière précise puisqu'il ne peut être connu qu'*a posteriori*, mais il est évalué à environ 200000 euros par jour.

Le volume salarial est donc de 200000 euros, ce qui correspond au montant de 220000 euros que le TEC devrait inscrire toujours selon les mêmes approximations, par jour, montant majoré d'une pénalité de 10%.

M. Borsus (MR). – Chaque jour de grève, il y a donc 200000 euros qui n'ont pas été payés.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de

l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. – Qui ne seront pas payés.

Le groupe TEC devra inscrire ce montant en dette vis-à-vis de la région. Cela sera régularisé au cours de l'année.

M. Borsus (MR). – Il y a donc 200 000 euros qui ne sont pas payés aux travailleurs par jour de grève et le TEC doit payer 220 000 euros par jour à la région, en raison de la pénalité de 10%.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. – Tout à fait.

M. Borsus (MR). – La pénalité est de 220 000 euros par jour pour le groupe.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. – C'est ce qui est prévu dans l'actuel contrat de gestion mais ce niveau de pénalité est un des points sur lequel on peut évidemment discuter. De nouveau, je répète qu'il s'agit d'estimations par jour de grève. Cela dépend forcément de l'ampleur du mouvement.

Bien entendu, la meilleure chose à faire reste de privilégier tous les autres moyens de concertation. Je pense qu'on peut l'encourager dans la négociation actuelle du contrat de service public. Bien sûr, il faudra à la fois évaluer ce qui est en place actuellement, en termes de processus entamé mais aussi examiner, si, soit du côté des incitants, soit du côté des pénalités financières, il est possible d'agir via le contrat de service public. D'autre part, concernant les modalités de discussion, nous devons envisager de quelle façon on peut éviter que le dialogue n'aboutisse à un échec. Je le répète, un échec du dialogue est toujours extrêmement dommageable et qui implique l'ensemble des parties. Il faut que nous fassions en sorte que les modalités de discussion évoluent pour ne plus arriver à ce genre de situation.

Pour conclure, je suis évidemment tout à fait preneur de travailler dans ce sens, dans le cadre du contrat de service public. Par contre, il faut éviter les réponses simplistes qui sont des principes généraux mais qui, à ce stade, n'ont démontré aucune faisabilité. C'est la réserve principale que j'aurai par rapport à la proposition.

M. le Président. – Merci, Monsieur le Ministre. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – J'interviendrai brièvement car je pense que les positions sont relativement connues et claires.

Monsieur le Ministre, permettez-moi de vous faire part de la communication du rapport Ledoux, document 1274 de l'Assemblée nationale française, transmis à l'Union européenne, le 14 décembre 2003.

Je cite : « *Plusieurs pays, même parmi ceux qui ne connaissent qu'occasionnellement des conflits sociaux, ont ressenti au cours de la dernière décennie, la nécessité de légiférer davantage en ce qui concerne l'encadrement du droit de grève ou encore le service minimum. La Belgique appartient à une forte minorité — à l'époque avec la France où il n'y avait pas encore le service minimum — des pays démocratiques où à la fois, le droit de grève et le service minimum ne sont pratiquement pas réglementés.* »

Je peux vous fournir le descriptif, pays par pays, des dispositions qui ont été prises soit pour conditionner dans des secteurs prioritaires, en ce compris le secteur des transports en commun, le droit de grève, soit pour modaliser le service minimum.

Définitivement, nous ne sommes pas d'accord par rapport à cet élément; pourtant, nous venons d'entendre le cdH expliquer, pays par pays, que c'était possible. Je tiens à votre disposition ces informations. Je nourris la conviction que c'est possible même si vous semblez nous dire le contraire.

En ce qui concerne la volonté politique, il y a, à l'évidence, une redite de ce que l'on fait depuis une décennie, et ceci n'est pas un reproche, Monsieur le Ministre. N'y voyez aucun reproche personnel, je fais une analyse politique.

Ce que vous venez de me dire, c'est ce qu'on me dit depuis dix ou quinze ans : on va négocier, on va essayer de faire mieux, on va essayer de mettre des conditions, on va se reparler, on va essayer d'anticiper, on va essayer de faire plus de prévention. Je suis conscient que vous le dites avec beaucoup de sincérité, mais j'ai entendu la même sincérité de chacun des interlocuteurs qui vous ont précédé depuis quinze ans, avec aujourd'hui un constat d'échec.

Je plaide, et c'est le troisième élément de mon propos, pour que l'on continue, bien évidemment, à se concerter, à convaincre, à anticiper les problèmes. Même si vous avez tenté un petit essai caricatural en disant « *vous êtes les chantres de la libéralisation* », je précise qu'il n'y a rien de tel dans notre document. Ce que nous disons, et il faut bien l'observer, c'est que lorsque les lignes sont concédées au secteur privé, dans le mécanisme bien connu de l'affermage, qui concerne notamment et principalement Namur-Luxembourg, alors, il n'y a pratiquement pas de grève ! Or, lorsqu'on est dans les pôles urbains de Charleroi ou de Liège, on observe qu'il y a cinq, six, sept, huit fois plus de grèves chaque année ! Chaque

année! C'est tout de même un constat! La réalité du travail est la même ou quasiment la même!

J'aborderai le dernier élément de notre propos. Notre texte prévoit simplement qu'au moment du contrat de gestion, on puisse prévoir des dispositions de service minimum. On laisse encore un espace au gouvernement. On pourrait aller plus loin, Monsieur le Ministre. Si votre message est de dire qu'il faut définir précisément ce que nous voulons, on peut aller plus loin. Mais, précisément, dans un contrat de gestion, on discute de l'ensemble et des détails des modalités. Je les ai d'ailleurs exposés dans mon propos introductif, justement, pour ne pas qu'on nous dise qu'on plaiderait pour le principe.

J'entends que d'autres prendraient des dispositions à l'avenir, le groupe cdH annonçant qu'il va déposer un texte. Acceptons-en l'augure! J'imagine donc que c'est un texte concerté au sein du gouvernement! J'imagine donc que c'est possible! Je n'imagine pas le ministre qui succède à M. Antoine dire que le service minimum est impossible, que ce sont des élucubrations de l'opposition, que ce sont des incantations, et qu'en même temps, une autre branche de la majorité, il est vrai fort tardivement, mais il ne faut jamais critiquer les conversions fussent-elles tardives, entame un début de conversion, puisque le cdH souhaite plaider pour un service minimum. J'entends que sur le principe, en tout cas, une composante de la majorité semble dire désormais que c'est possible, contrairement au ministre en charge de cette matière.

En ce qui nous concerne, nous préférons prendre des risques et venir avec des textes et oser, malgré les critiques dont certaines étaient probablement pertinentes en termes de questionnement même si vous avez observé combien certaines étaient forcées. Reconnaissons combien, dans certains cas, le trait a été forcé pour nous indiquer qu'on était contre la grève, mais qu'on ne voulait surtout pas de texte!

On a aujourd'hui eu un débat concernant un texte sur la table. Nous en avons déposé d'autres par le passé, mais nous avons aussi pris soin d'en déposer au fédéral en date du 09 décembre. Chacun aura donc l'occasion de se positionner. Je crois que maintenant, il faut vraiment exercer sa responsabilité de gestionnaire. La modernité et l'avenir de notre région passent par de l'audace, de l'audace concertée, mais de l'audace en matière d'objectifs pour notre région et pour nos concitoyens.

C'est un appel à l'audace, une audace raisonnée et raisonnable, que je me permets de lancer aujourd'hui.

M. le Président. – La parole est à M. Senesael.

M. Senesael (PS). – Je voudrais remercier M. le Ministre pour la réponse apportée à la question. Je voudrais aussi témoigner de la qualité de la réponse qui a été faite et avec laquelle je suis vraiment en

totale osmose. Ce n'est pas toujours le cas, mais ici, oui et je tenais à le souligner de manière appuyée, et ce, pour trois raisons essentielles.

Je pense que l'on peut avoir les plus beaux textes du monde, l'écrit n'implique pas nécessairement une applicabilité ou une application réelle dans les faits et sur le terrain. Le rôle essentiel du politique est de veiller à ce que les paroles tout comme les écrits puissent être organisés dans les faits.

Le genre de service minimum proposé ne peut, à mon sens, se décréter mais doit être concerté, avec audace certes, mais il ne pourra voir le jour sans faire preuve de concertation.

Je suis gré à M. le Ministre d'avoir tenu ces propos, car nous sommes vraiment à l'intersection d'un contrat de gestion qui s'épuise et d'un contrat de service public qui naît. Faisons en sorte que cette naissance du service public soit concertée avec comme point d'orgue, la volonté de régler les difficultés, les dysfonctionnements qu'on a connus et qu'ils puissent être évités à l'avenir. Là aussi, il s'agira de faire preuve de beaucoup d'audace.

M. le Président. – La parole est à M. Desgain.

M. Desgain (Écolo). – Je remercie M. le Ministre pour la grande cohérence de sa réponse et pour indiquer comment, par la voie de la concertation, on peut avancer et chercher à améliorer la situation.

Je voudrais mettre davantage l'accent sur un aspect particulier qui est celui de la responsabilité des dirigeants des TEC. En effet, je crois que dans certains conflits, ils ont une part de responsabilité dans la façon dont les choses se passent et dans le fait que le conflit arrive très vite, trop vite, à une action syndicale qui est pénalisante pour le service public en lui-même.

Je pense que dans certains cas, une meilleure prise en compte des revendications, une meilleure gestion de la négociation de la part de ses dirigeants permettrait de régler certaines des difficultés rencontrées.

Par rapport à cet aspect, il faut pouvoir évaluer le travail de ces dirigeants et en tirer des conclusions si nécessaire. Ces derniers occupent une position clé dans la négociation syndicale, dans les conflits que l'on connaît dans les différentes TEC, il faut donc être attentif à ce que cette position clé soit effectivement exercée comme il se doit afin d'éviter au maximum les conflits sociaux, surtout quand l'enjeu du conflit peut paraître périphérique pour l'ensemble des usagers. C'est un point sur lequel je voulais insister.

La concertation, l'amélioration du management et de l'information des voyageurs quand le conflit arrive et débouche sur une grève paraissent des

éléments importants sur lesquels une marge de progression existe et qu'il faudra pouvoir prendre en compte dans la négociation des contrats de service public avec les différents TEC.

M. le Président. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – J'entends bien vos propos. Même si tout cela est dit en termes diplomatiques, le jugement demeure relativement sévère. J'entends que le groupe Écolo souligne la responsabilité des dirigeants des TEC. Or, je rappelle qu'il y a des commissaires du gouvernement dans toutes les structures et que les administrateurs sont désignés par le gouvernement. Pourtant, le groupe Écolo pointe la responsabilité des dirigeants dans les grèves et la responsabilité du management.

C'est peut-être le cas à la marge, mais j'ai le sentiment que bien souvent, c'était plutôt eux les victimes, qui subissaient la situation plutôt que de souffler sur les braises. S'il y a des précisions que le groupe Écolo connaît, qu'il n'hésite pas à nous en faire part, car cela semble quand même une information assez sidérante. À Liège, a circulé une information, je ne sais si elle cautionnée ici, disant qu'il y aurait une espèce de «billard à trois bandes» où le ministre aurait voulu imposer des mandats aux dirigeants du groupe TEC. Ce conflit s'inscrirait d'ailleurs dans le cadre de cette opposition aux mandats des dirigeants du groupe SRWT TEC, ces derniers voulant, dans le contexte de cette grève, à laquelle ils ne s'opposaient que très peu, fragiliser le ministre.

Ai-je bien lu? Je n'invente rien! Il était dit que c'est dans ce contexte de «billard à trois bandes» que s'inscrivait cette grève. Tout le monde est tombé de sa chaise. J'ai lu un démenti cinglant de la direction du TEC et de la SRWT, mais s'il y a des choses comme cela qui circulent en sous-main, et que j'entends au travers des lignes du dernier commentaire, il faut nous le dire parce qu'alors, les usagers seront vraiment triplement victimes!

Vote

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close et vous propose de passer aux votes.

Nous allons tout d'abord voter sur l'article unique de la proposition de décret.

«Article unique

Rejeté par 8 voix contre 3

Vote sur l'ensemble

M. le Président. – Nous passons maintenant au vote de l'ensemble de la proposition de décret.

L'ensemble de la proposition de décret est rejetée par 8 voix contre 3.

Confiance au rapporteur

M. le Président. – La confiance est accordée au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2010 DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE L'EAU

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen du rapport d'activités 2010 de la Commission consultative de l'Eau.

Je remercie déjà Mme Jeurissen et sa collègue de nous avoir rejoints.

(M. Bayet, Vice-Président, prend place au fauteuil présidentiel)

Désignation d'une rapporteuse

M. le Président. – Mme de Coster-Bauchau est désignée en qualité de rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

Audition de Mme Jeurissen, Présidente de la Commission consultative de l'eau

M. le Président. – La parole est à Mme Jeurissen, Présidente de la Commission consultative de l'eau.

Mme Jeurissen, Présidente de la Commission consultative de l'eau. – Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs les Députés, merci pour cette invitation, qui est une première pour la Commission consultative de l'eau. Le rapport d'activités est traditionnellement envoyé à la commission, nous n'avons pas l'occasion de venir le présenter, c'est donc une grande première. J'essaierai de faire une brève présentation en sept points.

Le premier est une présentation synthétique de la commission. Cette commission a été créée par un décret du 7 octobre 1985. Elle portait alors le nom de Commission consultative pour la protection des eaux de surface contre la pollution. Au fil des interventions du législateur, jusqu'en 2004-2005, le champ d'action — donc l'intitulé de cette commission — s'est élargi, c'est-à-dire qu'on est allé des eaux de surface à la protection de toutes les eaux, pour parler désormais de Commission consultative de l'eau. C'est bien tout le cycle de l'eau qui est visé, tant dans sa composante anthropique

que dans sa composante naturelle. C'est une commission qui est organisée par le législateur, soit l'article D3 du Code de l'eau, ainsi que sa partie réglementaire.

Cette commission est composée de 24 membres effectifs et de 24 membres suppléants, qui sont organisés en trois groupes: le premier, ce sont les représentants des milieux socio-économiques, donc des représentants du monde des entreprises, des agriculteurs, des syndicats; le deuxième groupe est composé des milieux associatifs, donc les associations de protection de l'environnement, mais aussi les pêcheurs, le monde nautique, les associations de représentation et de protection des consommateurs, l'Union des Villes et Communes ainsi que les contrats de rivière, pour rester dans le secteur plus spécifique à l'eau; le troisième groupe est composé des opérateurs publics du cycle anthropique de l'eau, ce sont des représentants qui sont issus de la SA Aquawal, ainsi que de la Société publique de gestion de l'eau. Il y a quelques semaines, vous aviez eu une présentation du rapport d'activité d'Aquawal.

Les mandats ont été renouvelés pour cinq ans en janvier 2010, par arrêté ministériel. Le secrétariat est assuré par le CESRW. Je remercie, par cette occasion, Mme Graitson, ici présente, qui est la secrétaire de la Commission consultative de l'eau et la cheville ouvrière de cet organe consultatif, accueilli au Vertbois.

Les missions de la Commission consultative de l'eau sont définies dans le Code de l'eau. C'est d'abord un organe qui est chargé de remettre un avis à la demande du gouvernement, ou de l'un ou l'autre ministre sur des projets de décrets ou d'arrêtés réglementaires qui ont trait à l'eau, que ce soit au sein du Code de l'eau, ou en lien avec le domaine de l'eau, ce qui peut être le cas avec des questions d'aménagement du territoire, par exemple. Il y a aussi une compétence d'initiative, qui est reconnue par le législateur. Dans le domaine de l'eau, il y a un autre organe consultatif accueilli au sein du CESRW, qui est le Comité de contrôle de l'eau. Nous essayons bien évidemment de travailler en bonne intelligence, chacun ayant sa spécificité, puisque le comité de contrôle veille plutôt à l'évolution du prix de l'eau en Wallonie. C'est une mission plus technique, également plus pointue, qui amène donc des expertises différentes, mais qui peuvent se relier, créer des synergies entre commissions.

La deuxième mission consacrée par le législateur est celle de contribuer à la mise en œuvre de la directive-cadre sur l'eau. Là, c'est un des outils importants pour mettre en œuvre tout le volet participation, tel qu'il est prévu dans la directive et décliné dans le Code de l'eau. Il s'agit donc de veiller à la bonne information et à la consultation du public. C'est là où la composition variée et

équilibrée de la Commission consultative de l'eau apporte toute sa plus-value.

Enfin, la troisième mission répertoriée est celle de représentation dans différents organes, c'est-à-dire que la Commission consultative de l'eau siège au sein de la Commission internationale de l'Escaut, de la Commission internationale de la Meuse, dans les différents contrats de rivière ainsi qu'au CWEDD.

Le fonctionnement de la commission est tout ce qu'il y a de plus classique, c'est-à-dire qu'il y a une assemblée plénière qui se réunit mensuellement. Il y a un bureau composé de moi-même ainsi que des deux vice-présidentes, Mme Neven pour l'Union wallonne des entreprises et Mme Cors pour Inter-Environnement Wallonie, ainsi qu'un représentant de chacun des groupes.

Quand les questions sont importantes ou pointues, la commission organise des groupes de travail. Cela s'est connu sur des matières comme les nitrates, comme la première enquête publique sur l'eau, où il y a tout un travail qui est mené en amont, au-delà même des auditions et de l'assemblée plénière. Le secrétariat est assuré, comme vous le voyez, par la mise à disposition du personnel du CESRW.

Les principaux thèmes traités ces dernières années ont trait tant au cycle anthropique de l'eau qu'au cycle naturel, mais aussi des questions qui sont plus transversales, comme la coordination des chantiers ou la question des sols, où il y a des liens évidents avec l'eau.

Pour la fréquence des réunions, sur l'année 2010, au-delà de la séance d'installation de la nouvelle commission, qui a été effectuée le 15 janvier 2010, date de signature de l'arrêté ministériel, l'assemblée plénière s'est réunie à neuf reprises, dont une avec le comité de contrôle de l'eau. Le bureau s'est réuni à une seule reprise.

On peut montrer des avis qui ont été rendus au cours de l'année passée. Ils étaient au nombre de dix, dont deux ont été rendus d'initiative. Là encore, comme vous le voyez à l'écran, il s'agissait tant de rendre des avis sur des arrêtés que sur des décrets, à la demande du Ministre Antoine, concernant des procédures fiscales wallonnes en matière de redevance, notamment, d'eau. Un avis a été rendu sur le décret programme, puisque celui-ci contenait bien évidemment des dispositions ayant trait à l'eau et modifiant le Code de l'eau, mais aussi dans le cadre de la transposition de différentes directives, notamment celle sur la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine. Les autres avis apparaissent à l'écran. Comme vous voyez, ce sont des sujets fort variés. Pour le surplus, je me permets de vous renvoyer au rapport d'activités qui vous a été remis.

Deux avis d'initiative ont été remis. Le premier avait trait aux aspects eau du tableau de bord de l'environnement wallon 2010, le second avait trait à la protection des captages, où il a été suggéré d'accélérer le traitement des dossiers et d'augmenter les moyens destinés au financement des mesures de protection. Ces avis ont été remis sur base d'auditions qui ont pu être réalisées. C'est l'occasion pour moi de remercier les collaborateurs du Ministre Henry, qui ont toujours fait preuve d'une grande disponibilité — je vais citer leur nom -: Mme Foulon, M. Cadelli et M. Lamy, qui sont intervenus à plusieurs reprises à la commission. C'est aussi l'administration de l'environnement. Outre M. Delbeuck, nous avons compté sur la présence de M. Masset, de Mme Petitjean, de M. Delloye, également de représentants du DPC pour venir nous éclairer sur la politique de contrôle; enfin, sur des représentants de la SPGE, notamment M. Triolet, qui est venu faire des présentations sur tout ce qui avait trait à la politique de protection des captages. Je signalerai aussi que nous avons eu l'occasion de faire une visite de la station d'épuration de l'AIDE, grâce à M. Silan, qui fait partie de la Commission consultative de l'eau. Nous étions donc à Oupeye le 19 mai pour organiser nos travaux, mais également pour être un peu sur le terrain.

Toujours sur le terrain, il y a une participation à plusieurs colloques, notamment les Assises de l'eau, qui sont traditionnellement organisés par Aquawal et l'Union des Villes et Communes — c'était le 17 mars l'an passé, le 18 mars cette année-ci -, également à l'assemblée générale d'Aquawal, au mois de juin, à la matinée de l'Union wallonne des entreprises sur les obligations environnementales des entreprises wallonnes, ainsi qu'au séminaire qui a été organisé dans le cadre de la présidence belge de l'Union européenne au mois d'octobre.

Les représentations extérieures sont répertoriées sur le *slide* suivant. Outre celles que j'ai mentionnées tout à l'heure, il faut aussi signaler qu'il y a une participation avec M. Balzat au comité de sélection des projets cofinancés par le Fonds européen de la pêche.

J'en terminerai là, en vous remerciant pour votre attention. Vous retrouvez des contacts, pour de plus amples informations, à l'écran.

Échange de vues

M. le Président. – La parole est à Mme de Coster-Bauchau.

Mme de Coster-Bauchau (MR). – Madame, un grand merci pour votre présentation, qui était particulièrement intéressante. J'ai des petites questions par rapport à des avis que vous avez rendus et pour lesquels j'aimerais aussi interroger le ministre.

Vous indiquez, dans votre rapport, au niveau du suivi de l'avis qui concerne la révision de la directive 98/83, qui est relative à la qualité des eaux destinées à la consommation, que ce dossier est en cours. Je voudrais savoir, puisque c'est le rapport de l'an dernier, où cela en est aujourd'hui et comment évolue-t-il?

Concernant l'avis sur le projet de contenu du rapport sur les incidences environnementales du programme d'équipement hydro-électrique des barrages de certains cours d'eau navigables du bassin de la Meuse, il était indiqué qu'une étude était en cours et qu'elle se terminerait en mai-juin 2011. Comme nous sommes aujourd'hui le 28 juin, je voudrais savoir où en est cette étude. Est-elle vraiment terminée? Si oui, quel en est le résultat?

Troisième petite question, c'est par rapport à l'avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon modifiant le livre II du Code de l'environnement qui contient le Code de l'eau, particulièrement au sujet du contrat d'égouttage et au financement de cet égouttage.

Vous avez préconisé une consultation des producteurs d'eau dans le cadre de chantiers qui sont situés dans les zones de prévention, pour que ceux-ci puissent faire part des observations quant aux contraintes techniques qu'il faudra prendre en compte lors de la conception des ouvrages, mais vous n'avez pas dit si cet avis avait été suivi. Cela m'intéresserait de le savoir.

M. le Président. – La parole est à M. Senesael.

M. Senesael (PS). – Je n'ai pas de question, Monsieur le Président. Je voudrais juste remercier Mme Jeurissen de la présentation de son rapport d'activités. Il est intéressant, comme elle l'a souligné à juste titre, de venir devant la commission pour se rendre compte du travail effectué par la commission. Je suis persuadé que c'est intéressant. Les dix avis qui ont été remis en 2010 montrent toute la pertinence de cette commission et nous donnent aussi à avoir un regard un peu rétroactif pour ce qui s'est passé, mais aussi voir les évolutions qui ont pu être enregistrées en la matière suivant les avis que vous avez remis et qui ont pu être suivis par le ministre. Ce sont surtout des remerciements que je souhaitais vous adresser.

M. le Président. – La parole est à M. Desgain.

M. Desgain (Écolo). – Je voulais aussi vous remercier pour votre présentation intéressante, qui permet de voir l'ensemble du champ des matières qui sont abordées. J'ai cru voir qu'un avis avait été débattu sur la question des forages, si je ne me trompe pas. Je voudrais vous demander si vous pouviez m'en dire un peu plus.

Et peut-être sur une question de perception de la façon dont les travaux se passent, y a-t-il des dossiers sur lesquels il y a vraiment de très gros conflits, au moment où il faut formuler les avis? Ou est-ce que, de façon globale, la formation de l'avis se fait plutôt de manière consensuelle entre les différents acteurs autour de la table?

Voilà les quelques réflexions que je voulais vous adresser.

M. le Président. – La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). – Je voudrais aussi remercier Mme la Présidente pour son intervention et pour le rapport qui nous a été fourni. Je voudrais lui poser quelques questions par rapport, notamment, à son rôle au sein de la commission consultative, et plus précisément le rôle de la commission. Pourriez-vous être un peu plus précise par rapport à votre évaluation de ce rôle de la commission? Ce serait intéressant d'en savoir un peu plus par rapport au moment où vous avez pris fonction et le moment où nous nous parlons aujourd'hui.

J'aurais aussi voulu savoir, dans un contexte qu'on peut qualifier d'évolutif, qui a vu émerger de nouveaux acteurs importants dans le secteur de l'eau, comme la SPGE ou le comité de contrôle de l'eau, comment voyez-vous précisément cette intégration de ces nouveaux acteurs et comment peut-on, avec ceux-ci, évaluer la commission consultative, son rôle, son travail? Comment va-t-elle pouvoir appréhender les tâches qui sont les siennes à l'avenir dans un contexte de gestion, peut-être de réflexion un peu plus globale.

Je voudrais aussi, Madame la Présidente, si vous le permettez, vous entendre sur vos priorités dans les prochaines années, priorités absolues au niveau de la politique de l'eau. Ce serait intéressant de voir ce que vous en pensez. À nouveau, quel rôle pourrait jouer la commission dans ce contexte?

J'ai déjà eu l'occasion de questionner M. le Ministre par rapport à la problématique des eaux de baignade dans notre région. J'aimerais avoir votre avis par rapport à ces zones qui sont déterminées en Région wallonne sur nos différents cours d'eau. Parfois ces endroits sont réellement interdits à toute baignade à certains moments de l'année alors qu'à d'autres on peut éventuellement à nouveau s'y baigner. Bref, j'aurais aimé avoir votre avis, votre réflexion sur ce cadastre des endroits où les eaux de baignade sont déterminées et voir peut-être si des modifications ne devraient pas être apportées, si une réflexion plus en profondeur ne devrait pas avoir lieu pour fixer des endroits plus sûrs pour celles et ceux qui veulent s'y baigner. Des journées comme celles que nous vivons en ce moment sont peut-être propices à cela, mais encore faut-il que cela se fasse dans de bonnes conditions.

Monsieur le Ministre, où en est le Gouvernement wallon par rapport à la mise en demeure de la Commission européenne au sujet de la non-conformité de la législation wallonne visée par le Livre II du Code de l'environnement contenant le Code de l'eau avec la directive 2000/60CE du Parlement européen et du conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, l'infraction de 2007/2233? Pourriez-vous nous apporter des précisions sur la manière dont ce dossier est suivi? Pouvez-vous nous en dire un peu plus aujourd'hui?

M. le Président. – La parole est à Mme Jeurissen.

Mme Jeurissen, Présidente de la Commission consultative de l'eau. – Merci pour ces différentes questions. Pour répondre d'abord à Mme de Coster-Bauchau, la révision de la directive 98/83 sur l'eau destinée à la consommation humaine est mise entre parenthèses par la Commission européenne elle-même pour le moment. Suite à toute une série de consultations qui ont été menées, la commission a notifié aux différents Etats membres qu'elle ne souhaitait pas entreprendre un processus majeur de révision de cette directive. De manière très surprenante, pour votre information — c'est juste un point d'information qui n'engage nullement la commission consultative à cet égard — les différents états ont réagi. Pourquoi? Parce que cette directive comporte un certain nombre de paramètres, à l'expérience, s'avèrent inappropriés. Donc, de l'avis des différents experts de tous les Etats membres — il y a un consensus là-dessus — il y aurait lieu d'adapter sur un certain nombre de points cette directive pour, à moyens égaux, avoir plus d'efficacité, notamment environnementale et bien évidemment sanitaire. La question est toujours en l'état. Nous sommes régulièrement informés par le cabinet de M. le Ministre et par l'administration, sur l'avancement de la négociation européenne. Bien évidemment, la commission sera vigilante à l'évolution du dossier.

Quant à la question de l'évaluation des incidences sur laquelle la SOFICO, sur délégation du Gouvernement wallon, a interrogé la Commission consultative de l'eau notamment ainsi que d'autres organes consultatifs tel le CWEDD, un marché public a été lancé pour réaliser l'évaluation environnementale et celle-ci a dû être terminée. Nous n'avons pas reçu, pour information, les résultats, mais cela peut parfaitement s'inscrire dans le fait que cette étude devra être intégrée dans le projet final qui fera l'objet d'une enquête publique. Cela permettra bien évidemment de prendre connaissance de tout le dossier actualisé dans les prochaines semaines, voire les prochains mois.

Sur la question du contrat d'égouttage et de la coordination entre les secteurs, production, distribution d'une part et secteur assainissement

d'autre part, là, il existe un protocole de collaboration qui a été signé entre la Société wallonne des eaux et la Société publique de gestion de l'eau afin de veiller à une coordination optimale sur une base volontaire, sur base de retour du terrain, pour être le plus efficace possible également en la matière.

J'en viens maintenant à la question de M. Desgain, sur les forages. La Commission consultative de l'eau a remis un avis d'initiative qui a été en grande partie écouté, puisqu'actuellement outre le schéma régional, est en cours un nouveau projet de décret-programme dans lequel il y a une disposition qui vise à créer un agrément pour les foreurs. Il s'agit maintenant de travailler selon les règles de l'art mieux organisées, mieux balisées pour aller de l'avant en la matière. Je présume que ce projet sera présenté dans les prochaines semaines à votre commission pour pouvoir prendre plus amplement connaissance du dossier.

Quant à l'ambiance de travail, merci de m'avoir posé la question parce que j'aurais dû le préciser d'emblée, je tiens à insister sur le fait que c'est une commission qui travaille beaucoup, où il n'y a jamais de problème de quorum. On voit qu'il y a un très bon esprit, les gens viennent spontanément, naturellement. On voit cette capacité d'initiative, cette capacité formidable à développer un consensus. Il y a des personnes qui viennent d'horizons totalement différents. Et ce n'est pas un consensus béat, mais bien au contraire heureux qui réussit à se développer, sur base d'une méthode de travail très saine puisqu'elle se fait sur base d'une présentation, d'auditions — j'y viendrais tout à l'heure concernant la question des eaux de baignade. On permet de réellement faire avancer les choses. Il y a une capacité à prendre attitude en âme et conscience d'une part, mais aussi à proposer des alternatives, des pistes d'évolution pour que le secteur aille de l'avant.

Quant aux questions de M. Dodrimont, j'avais déjà le plaisir de siéger dans cette Commission consultative de l'eau et c'est là où je peux voir qu'il y a une vraie continuité. Cet esprit constructif, il se déploie au fil des années et c'est vraiment une constante qui permet de travailler dans la sérénité et d'aller réellement de l'avant.

Quant à l'intégration de la SPGE et de la création d'un Comité de contrôle de l'eau, la SPGE a plus de 10 ans à présent. Dès la réforme de 2004, la composition de la Commission consultative de l'eau avait été adaptée à cette donnée très importante, nouvelle. C'est pour cela que la SPGE siège à part entière au sein du groupe 3 de notre commission.

Quant au Comité de contrôle de l'eau, ce sont des échanges réguliers qui sont en partie organisés grâce au secrétariat puisqu'au sein des secrétariats, vous l'avez vu à la fin de la présentation tout à l'heure, par

exemple une des secrétaires adjointe est secrétaire au Comité de contrôle de l'eau et réciproquement. Ce qui permet d'avoir un échange optimal d'informations, outre le dialogue bien évidemment qui est organisé entre les deux organes consultatifs de façon plus structurelle encore.

Les priorités dans les prochaines années nous sont quelque part dictées; elles sont déjà écrites dans le Code de l'eau. C'est la mise en œuvre de la directive-cadre sur l'eau sur laquelle nous sommes appelés à travailler dans les prochains mois et il y a également l'échéance de la transposition de la directive en matière de pesticides qui a de fortes implications en matière d'eau et sur laquelle nous serons sans doute appelés à nous prononcer.

En ce qui concerne les eaux de baignade, la Commission consultative de l'eau a été consultée par le passé sur les transpositions des directives dont la dernière était la 2006/7. Elle avait remis un avis en 2008 déjà sur ce qu'allait devenir l'arrêté modifiant le Code de l'eau en la matière. Et la semaine passée, elle s'est réunie à la demande de M. le Ministre Henry pour statuer sur la proposition de créer deux nouvelles zones de baignade. Pour éclairer son avis en la matière, elle a pu bénéficier d'une présentation de la SPGE concernant l'établissement des profils des eaux de baignade d'une part et d'une présentation de la DGARNE concernant la méthodologie utilisée pour faire la proposition de désignation des nouvelles zones de baignade ainsi qu'assurer le suivi et la mise en conformité des zones de baignade existantes.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. – Merci, Monsieur le Président, je serai relativement bref. D'abord, pour remercier Mme la Présidente pour son excellent rapport et l'ensemble de la commission pour ses travaux. C'est une commission qui fonctionne bien comme vous l'avez dit et qui est bien sûr très utile avec ses différentes composantes. J'ajouterai deux ou trois éléments dans les questions qui avaient été adressées. D'une part, en ce qui concerne le contrat d'égouttage, Madame de Coster-Bauchau, c'est en fait repris dans le contrat de gestion de la SPGE qui vient d'être finalisé et adopté par le gouvernement il y a quelques jours. C'est tout à fait d'actualité. La SPGE va donc continuer de travailler sur ce sujet dans le cadre de son nouveau contrat de gestion.

De plus, je confirme que la question de l'agrément des foreurs viendra dans le cadre du décret-programme et en ce qui concerne la directive-cadre, il y a effectivement un retard de transposition. Le travail se poursuit et l'enquête publique devrait débiter à l'automne. Je rappelle que c'est en réalité la seconde enquête publique puisque celle de 2008 a

été invalidée suite à une plainte à la commission. Cette deuxième enquête publique devrait démarrer dans les prochains mois.

M. le Président. – La parole est à Mme de Coster-Bauchau.

Mme de Coster-Bauchau (MR). – Juste une petite information. Pourrait-on avoir accès à cette étude? Est-elle accessible? Je parle de l'étude faite dans le cadre du programme d'équipements hydroélectriques réalisée par la SOFICO.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. – Cela n'est pas de mon ressort.

Mme de Coster-Bauchau (MR). – Madame a dit qu'elle ne l'avait pas encore reçue, donc j'imagine que cette étude est disponible quelque part.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. – C'est avec la SOFICO qu'il faudrait voir. Je veux bien me renseigner, mais je ne peux pas vous répondre comme cela.

Mme de Coster-Bauchau (MR). – Je trouve que c'est intéressant, quand une étude a été réalisée, d'en prendre connaissance.

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans l'échange de vues, je la déclare close. Il me reste à remercier Mme la Présidente, Mme Jeurissen, d'être venue nous présenter tout cela. Je propose de passer à présent aux questions orales.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE
DE MME TROTTA À M. HENRY,
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE
LA MOBILITÉ,
SUR
« L'ÉVOLUTION DES TRAVAUX DU MÉTRO
DE CHARLEROI »

QUESTION ORALE
DE MME SALVI À M. HENRY,
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE
LA MOBILITÉ,
SUR
« L'ANTENNE DU MÉTRO DE GOSELIES »

QUESTION ORALE
DE M. DESGAIN À M. HENRY,
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE
LA MOBILITÉ,

SUR « LE FINANCEMENT DU TEC DE CHARLEROI »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales de Mme Trotta sur « l'évolution des travaux du métro de Charleroi », de Mme Salvi sur « l'antenne du métro de Gosselies » et de M. Desgain sur « le financement du TEC de Charleroi » à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité.

La parole est à Mme Trotta pour poser sa question.

Mme Trotta (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, selon certaines sources, les travaux du métro nord de Charleroi vers Gosselies connaissent et connaîtront encore des retards importants.

D'abord, il semble que des riverains ont introduit une nouvelle action en référé à cause des pertes économiques subies. Aux pertes actuelles, on risque d'en ajouter d'autres puisque, selon ces mêmes sources, le chantier aurait plusieurs mois de retard. Qu'en est-il? Disposez-vous d'informations particulières à ce sujet? On évoque près de 400 jours de retard, sur un chantier qui devait en durer 1000, c'est énorme. Y a-t-il des clauses dans le cahier spécial des charges qui permettent à la SRWT de réclamer des indemnités à cause de ce retard? J'avais lu cela dans le journal *Vers l'Avenir*. Dans ce cadre, qu'en est-il de l'indemnisation des commerçants autour du chantier?

Ensuite, il me revient que le matériel placé ne correspondrait pas aux prescriptions du marché. Confirmez-vous cette information? Le cas échéant, comment gérer cette situation? Quel est son impact financier? Si cette information s'avère exacte, quelles en sont les conséquences pour le projet et pour l'adjudicataire?

M. le Président. – La parole est à Mme Salvi pour poser sa question.

Mme Salvi (cdH). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, comme vient de le dire ma collègue, le métro de Charleroi constitue un chantier important pour notre ville, notre Région.

Ce chantier commencé depuis 2008 déjà, entre aujourd'hui dans sa dernière ligne droite. Pour rappel, les travaux en cours à Charleroi visent à fermer la boucle du métro dans le centre-ville, à prolonger ce métro jusqu'à Soleilmont l'antenne de Gilly et à créer une nouvelle antenne de tram vers Gosselies, et donc vers le nord de la ville.

La fin des travaux est prévue en juillet et août pour les deux premiers chantiers et apparemment

ceux-là avancent bien, contrairement à l'antenne de Gosselies devant être terminée au printemps 2012, qui accuse du retard, et qui verra, apparemment là aussi, ses travaux se prolonger.

La semaine passée, effectivement, le journal *Vers l'Avenir* s'est procuré des documents attestant de plusieurs manquements au cahier spécial des charges dans le chef de l'adjudicataire du marché de l'antenne du métro nord de Charleroi vers Gosselies.

Parmi les manquements soulevés, le premier concerne donc le dépassement de délai. Le retard invoqué serait ainsi de 400 jours sur un délai initialement prévu de 1000 jours ouvrables et là on arrive presque à la moitié des jours en plus. Vous admettez, M. le Ministre, que cela n'est pas négligeable.

Pareil retard a des implications non seulement pour les riverains qui souffrent déjà beaucoup, mais surtout pour les commerçants qui subissent déjà les effets négatifs de ses travaux sur leurs commerces. Ces derniers auraient d'ailleurs introduit une action en réparation de dommages.

Mes questions sont effectivement relativement semblables à celles de ma collègue.

M. le Ministre, quelles sont les raisons du retard de ce chantier ? Vous admettez que 400 jours de plus, c'est effectivement, extrêmement important. Est-ce que vous avez des informations à nous donner sur ces raisons, indépendamment du temps et de la météo ? J'espère que les raisons seront autres.

Des clauses sanctionnant l'adjudicataire ont-elles été prévues dans le cahier spécial des charges en cas de dépassement des délais ? Le second manquement concerne la mise en œuvre de travers de rail monobloc différents des bi-blocs prévus dans le marché.

Il semblerait que ce changement aurait un impact financier, quel est-il ? Quelles sont les raisons de ce changement au niveau des matériaux ?

M. le Ministre, l'adjudicataire invoquerait ce changement afin de résorber son retard or si ce retard lui est imputable, je ne vois pas pour quelles raisons l'impact financier serait à la charge du pouvoir adjudicateur.

M. le Ministre, pouvez-vous également nous faire un état d'avancement de l'ensemble des travaux ? Pouvez-vous nous rassurer sur le fait que ceux-ci seront bien terminés au mois d'août, hormis l'antenne de Gosselies ?

M. le Président. – La parole est à M. Desgain pour poser sa question.

M. Desgain (Écolo). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, il y a une partie de mes questions qui vont vraiment recouvrir ce que mes deux collègues ont dit antérieurement, parce qu'en fait, les réflexions sont les mêmes. On est sur le terrain carolorégien, on voit les choses évoluer et on ressent et on répercute les mêmes interrogations de façon générale.

Après de longs mois de travaux et quelques prouesses technologiques, notamment l'implantation du pont au-dessus de la Sambre à laquelle vous avez assisté, le réseau de trams de Charleroi entre dans sa phase finale. En effet, en cette fin d'année nous devrions vivre l'inauguration et la mise en route de la boucle centrale du métro, vraiment au centre-ville de Charleroi, et de l'extension vers Soleilmont. La ligne vers Gosselies a, quant à elle, connu quelques retards.

Monsieur le Ministre pouvez-vous me préciser le calendrier de fin des travaux des différentes lignes ?

Il est maintenant certain que les travaux de l'antenne de Gosselies ne pourront se clôturer dans les délais initialement prévus. Mes deux collègues ont déjà interrogé à ce sujet, donc je ne reviendrai pas en détail sur les questions posées qui sont les mêmes, mais je voudrais vous demander si vous pouvez nous communiquer le nouveau calendrier prévu par la SRWT. Ce n'est pas vous, même si vous êtes ingénieur civil, qui dirigez les travaux, il ne faut jamais l'oublier, heureusement d'ailleurs parce que je pense que vous n'auriez pas le temps de vous consacrer à l'ensemble des dossiers que vous devez suivre. Donc, si vous pouviez nous communiquer le nouveau calendrier prévu par la SRWT pour la fin des travaux et la mise en route de ce tronçon, je vous en remerciais.

Je pense qu'il est important aussi pour les usagers d'être attentifs parce que quand on dit la fin des travaux, je pense qu'il y a deux niveaux pour la fin des travaux. Il y a l'aspect voirie, pour la circulation classique, et puis il y a la mise en service des trams eux-mêmes sur la Nationale 5 vers Gosselies. Je pense que l'on doit pouvoir à un moment distingué les deux et assurer une bonne information de la population quant aux dates auxquelles les tronçons routiers seront de nouveau accessibles dans les deux sens et à laquelle les bus pourront aussi l'utiliser puisque sur la ligne vers Gosselies, les itinéraires voitures changent toutes les trois semaines, un mois, les tracés de bus évoluent aussi au gré des travaux. J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec le président du Conseil d'administration du TEC de Charleroi, justement pour lui demander de faire un peu le point, voir quand les tronçons routiers seront réouverts parce que c'est aussi un élément qui a un impact significatif pour les commerçants qui sont situés sur cet axe.

Avez-vous des informations quant aux raisons de ces retards d'exécution des travaux qui causent de nombreux désagréments aux riverains, aux usagers et aux commerçants locaux ?

J'en suis convaincu, l'une des clefs de la réussite populaire de l'opération du tram à Charleroi passera par la qualité des services offerts aux usagers et plus particulièrement par la fréquence de passage des trams. J'espère donc que les fréquences de passage seront suffisamment attractives pour attirer de nouveaux voyageurs et réduire ainsi la pression du trafic automobile sur le tissu urbain.

Dans le cadre de la mise en route de ce nouveau réseau, le TEC Charleroi a mis sur pied un projet de plan de réorganisation de ses lignes de bus, en étudiant notamment ses rabattements bus vers le réseau ferré pour éviter les doubles emplois.

À ce propos, des demandes particulières ont-elles été faites auprès de la SRWT pour la mise en œuvre de ce plan ? Si oui quelles sont-elles ? Des réponses ont-elles pu déjà être apportées ?

La question de l'exploitation de l'antenne vers Cora se pose aussi régulièrement. Le TEC Charleroi a en effet évalué le coût de l'exploitation de cette ligne à 2 millions par an. J'ai entendu d'autres chiffres qui étaient, eux, beaucoup plus élevés pour la mise en exploitation de cette ligne.

Je voudrais savoir si la SRWT dispose, à ce stade, d'informations quant au coût des investissements nécessaires à la remise en état des tronçons existants sur l'antenne qui était prévue — moi je parle de Cora, mais c'est l'antenne de Châtelineau au départ -, donc s'il y a des coûts d'investissements, et sur la remise en état des tronçons existants qui ont été évalués pour au moins pouvoir aller jusqu'à la station Corbeau — c'est la zone commerciale du Cora City ou en tout cas jusque-là. On pourrait, mais il faut l'étudier évidemment, imaginer qu'il peut encore y avoir un trafic potentiel qui soit satisfaisant pour, en tout cas, étudier l'intérêt ou la faisabilité de faire les investissements nécessaires pour compléter et mettre en service ce tronçon.

Et donc, je voulais vous demander, si à ce stade, la SRWT disposait déjà des informations et si elle avait investigué un peu plus attentivement que ce qu'il n'a été fait jusqu'à présent, la question, d'autant qu'une partie des forces vives carolorégiennes se posent aussi la question. C'est pour cela que sans avoir vraiment tranché la question, il me paraissait important, comme on est à quelques mois de l'entrée en service en tout cas de la boucle centrale, que ces éléments-là puissent être abordés pour vous demander où en est la SRWT dans ses réflexions et dans son travail par rapport à l'antenne de Cora mais aussi par rapport au projet de plan de réorganisation du TEC Charleroi qui, je pense, sera un élément clef

de la réussite de l'opération tram. Nous savons que nous devons, collectivement, agir pour qu'on puisse augmenter significativement le nombre d'usagers de transport en commun dans la région de Charleroi.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. – Divers problèmes rencontrés dans l'exécution des travaux de l'antenne de Gosselies durant la première année de chantier ont engendré une réorganisation du planning des travaux qui pourra prolonger sa durée, étant entendu qu'à ce jour, le délai initial n'est toujours pas écoulé. Des mesures d'accélération, afin de limiter toute prolongation, ont été prises par la SRWT en collaboration avec ses entreprises et bureaux d'études — réalisation en chantier continu et non par tronçon -, entraînant de fait un phasage des travaux différent de celui initialement prévu.

Des riverains ont effectivement introduit, au printemps 2010, une action en justice pour demander la fin des travaux. Le tribunal a désigné un expert judiciaire dont le rapport final devrait être déposé prochainement. Une seconde action en dommages et intérêts vient d'être introduite par des riverains à l'encontre de la SRWT et de ses entrepreneurs. Bien que la première audience correspondante ait été fixée au 29 juin 2011, l'affaire devrait être reportée après les vacances judiciaires, dans l'attente du dépôt du rapport dudit expert judiciaire.

Les causes précises du retard et la date de fin préconisée pour les travaux de l'antenne de Gosselies peuvent donc difficilement être abordées dans un débat public, vu les actions en cours devant les tribunaux. Il est toutefois raisonnable de considérer que les travaux seront terminés pour le 31 décembre 2012.

En ce qui concerne les traverses bi-blocs remplacées par des traverses monoblocs, il s'agit d'une modification de moyens d'exécution offrant les mêmes résultats en termes de performances techniques et sans incidence financière pour la SRWT. En permettant de réaliser le préassemblage des voies en dehors du site, elle a réduit d'autant la durée des prestations de l'entreprise devant les propriétés des riverains.

Enfin, en ce qui concerne des recours concernant l'attribution du marché, il s'avère qu'un recours a été déposé par un seul soumissionnaire, lequel a été écarté en raison d'une non-conformité technique du système d'amortissement des bruits et vibrations proposé en soumission, problème totalement indépendant du type de traverses mises en œuvre. À ce jour, le Conseil d'Etat ne s'est pas encore prononcé sur le recours.

En ce qui concerne la boucle centrale et l'extension de Soleilmont, ces chantiers doivent se terminer respectivement mi-novembre et fin août 2011.

Concernant la réorganisation du réseau du TEC Charleroi, le TEC Charleroi a en effet établi un plan de réorganisation de son réseau qui a été transmis à la SRWT et à moi même. Le budget 2012 intégrera les différents coûts qui y sont relatifs.

Et pour ce qui concerne l'antenne de Châtelineau, selon la SRWT, le coût des investissements nécessaires à la remise en état des tronçons existants est estimé à 15 millions d'euros. Le coût des infrastructures complémentaires pour permettre l'exploitation jusqu'au site du Cora est estimé à 24 millions d'euros. Il faut ajouter à cela 12,5 millions d'euros pour l'achat de nouvelles motrices. Au total, la mise en service de l'antenne de Châtelineau implique dès lors en première approximation un investissement de 51,5 millions d'euros, hors frais d'exploitation. On ne parle quand même pas de petites sommes.

Une analyse plus fine des montants est en cours de finalisation.

M. le Président. – La parole est à Mme Trotta.

Mme Trotta (PS). – Je prends bonne note de vos précisions notamment concernant les mesures d'accélération et les remplacements de ces traverses bi-blocs par monoblocs. Et donc, cela n'a aucune incidence sur le reste. J'attendrai que les actions devant les tribunaux se terminent et l'attente du Conseil d'État.

M. le Président. – La parole est à Mme Salvi.

Mme Salvi (cdH). – Je peux entendre que l'affaire étant pendante, il est difficile dans un débat public de pouvoir s'en saisir. Je patienterai.

Par ailleurs, j'ai bien entendu la volonté que les travaux de l'antenne de Gosselies soient finis pour décembre 2012 et donc on ne se mouille pas trop du coup dans les délais puisqu'avec les mesures d'accélération qui ont été prises on pourrait, dès lors, estimer que l'on va maintenir le retard qui a été pris en le réduisant un tout petit peu puisque l'on aura six mois de retard, *in fine*, sur le chantier initial.

Enfin, je voulais juste vous dire que l'on a eu l'occasion d'inaugurer la gare de Charleroi, ce vendredi, qui est une belle réussite et cela nous a donné l'occasion de parler avec les uns et les autres. Je pense que pour pouvoir fédérer les citoyens autour d'un projet, il faut également que le moment de son inauguration et de sa valorisation soit bien pensée et réfléchi. Or, il semblerait que les retards des travaux engendrés, les légers retards de travaux engendrés par les deux premiers postes — et vous

l'avez confirmé donc fin août et mi-novembre — nous amènerait à une inauguration en tout cas, une tentative de fédérer les citoyens de Charleroi autour de ce projet avec une inauguration en décembre ou en janvier 2011-2012. Je n'ai pas à m'immiscer dans les choix qui seraient faits, mais simplement en termes de stratégie et de mois choisis, je ne suis pas sûr que ces mois-là soient les plus favorables à l'inauguration ou à la valorisation d'un tel chantier.

On est dans la mobilité. Il suffirait qu'il y ait des intempéries qui viennent tout gâcher pour que le départ se transforme en faux départ. Je voulais juste attirer l'attention sur ce sujet, mais je pense que cela vaut la peine de l'anticiper et de ne pas rater le départ du métro de Charleroi.

M. le Président. – La parole est à M. Desgain.

M. Desgain (Écolo). – Je remercie M. le Ministre pour les éléments de réponse qu'il a apportés. Je prends note du coût estimé par la SRWT pour prolonger l'antenne vers Montignies-sur-Sambre, Cora et Châtelineau, mais je le réinterrogerai quand les données auront été affinées par la SRWT. Cela permettra en tout cas de voir si le projet est opportun ou pas et d'avoir aussi des données chiffrées sur le potentiel de voyageurs sur un axe comme celui-là, parce que c'est un élément qui doit être pris en compte pour fonder une décision, ou même au niveau des forces vives carolorégiennes pour avancer une demande.

Sur les calendriers pour les autres chantiers, je trouve que c'est une bonne chose qu'il y ait des mesures d'accélération du chantier vers Gosselies qui soient prises. Je pense qu'il faut aussi être attentif à ce que l'on accélère la remise à la circulation routière de tronçons où le travail de voirie pour les véhicules automobiles est terminé. Je pense à la première partie de la chaussée de Bruxelles autour de Dampremy et Jumet. C'est aussi quelque chose qui va être accélérée, mais il y a là une demande tout à fait importante.

Quant à l'inauguration, pour compléter ce que Mme Salvi a dit, je pense que de toute façon, avec les échéances que vous avez données, maintenant, il faudra travailler en deux temps, en faisant la boucle centrale et l'ouverture vers Soleilmont d'un côté, et puis, plus tard, la ligne vers Gosselies, d'un autre côté, mais il faudra que cela s'accompagne d'une opération de communication, une opération de charme, du TEC Charleroi qui ne soit pas uniquement à destination des voyageurs actuels qui ont subi les conséquences des travaux au quotidien par les retards, par le fait que les bus étaient pris dans les embouteillages. Sur la boucle centrale, cela s'améliore parce que les sites propres pour les bus sont, à quelques mètres près, quasi tous opérationnels et donc, il y a déjà une amélioration, mais il faudra vraiment une opération de communication et de charme destinée à remercier

les voyageurs actuels pour leur patience et pour encourager de nouveaux voyageurs potentiels à utiliser l'infrastructure, d'autant qu'en termes d'opérationnalité, ce sera quand même plus intéressant quand la boucle centrale sera terminée. Il y aura des facilités dans l'exploitation du réseau ferré de trams qui seront déjà sensibles pour l'ensemble des voyageurs. Il faut penser, au niveau du TEC Charleroi, à une opération de communication qui vise vraiment à attirer de nouveaux voyageurs sur l'infrastructure.

QUESTION ORALE
DE M. STOFFELS À M. HENRY,
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE
LA MOBILITÉ,
SUR
« L'ÉVALUATION DES INCIDENCES SUR
L'ENVIRONNEMENT DANS LE CADRE DE
L'ARTICLE 127 DU CWATUPE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « l'évaluation des incidences sur l'environnement dans le cadre de l'article 127 du CWATUPE ».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, dans le cadre d'une demande de permis global introduite dans le cadre de l'article 127 du CWATUPE et du décret du 10 novembre 2006 modifiant le Livre 1er du Code de l'environnement relatif à l'évaluation des incidences sur l'environnement et susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement, quels sont les délais si les fonctionnaires délégué et technique estiment qu'au-delà de la notice sur les incidences, il faut une étude sur les incidences du projet sur l'environnement ?

Une fois la demande déposée, il incombe à l'autorité d'apprécier le caractère complet et recevable d'un dossier de demande de permis relative à un projet, qui, selon la codification des activités, n'est pas soumis d'office à étude d'incidences.

Examinant le dossier, les fonctionnaires délégué et technique doivent statuer également, dans le même délai, sur sa potentialité à avoir des incidences notables sur l'environnement. S'ils considèrent que le projet soumis à notice est susceptible d'en avoir, comment doivent-ils réagir ?

En principe, dans ce cas d'école, une étude sur les incidences sur l'environnement s'impose. Comment gère-t-on, dans ce cas, les délais, puisque la demande doit en toute logique être considérée

comme n'étant pas complète, même si conformément à la procédure initiale reprise à l'article 127 et au décret du 10 novembre 2006, la demande a été initialement jugée complète et recevable, mais que les fonctionnaires délégué et technique estiment que la demande doit être complétée ou que les réponses qui sont comprises dans la notice ne suffisent pas pour répondre aux questions qui ont été soulevées par exemple dans le cadre d'une enquête publique ?

Dans l'absence de réaction de la part des deux fonctionnaires endéans les délais prescrits, 130 jours, ce qui peut s'expliquer si les deux fonctionnaires doivent d'abord prendre connaissance d'un dossier complexe, quel est le statut de la demande ? Est-elle réputée être complète ? Le demandeur doit-il faire une démarche ? Comment gérer les délais dans ces cas ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. – La question posée concerne l'application du système d'évaluation des incidences des projets sur l'environnement aux cas de permis uniques relevant de la compétence décisionnelle du fonctionnaire délégué et du fonctionnaire technique, donc l'article 127 du CWATUPE.

Les éléments de réponse s'articulent sur sept axes :

- le mécanisme de la « liste fermée » introduit, le 1er octobre 2002, ayant été supprimé dans la législation wallonne, il est désormais possible d'imposer une étude d'incidences au cas par cas ;
- la décision doit être prise par l'autorité qui accuse réception de la demande de permis unique, soit le fonctionnaire délégué et le fonctionnaire technique ;
- la décision motivée doit être prise dans le délai requis pour envoyer la décision sur le caractère complet et recevable de la demande de permis ;
- si les deux fonctionnaires imposent une étude d'incidences, le demandeur doit introduire une nouvelle demande accompagnée de l'étude d'incidences et en ayant accompli toutes les formalités préalables au dépôt d'une demande de ce type ;
- cette décision peut aussi être contestée par la voie de la reconsidération. Celle-ci doit être introduite dans les 10 jours à dater de la réception de la décision prescrivant une étude d'incidences. Les deux fonctionnaires disposent ensuite de 30 jours pour confirmer ou infirmer la décision qu'ils ont prise. Ce n'est que dans ce dernier cas que la procédure initiale reprend son cours selon les délais de procédure propres aux demandes de permis

uniques relatives aux établissements de classe 2;

- en cas de recevabilité tacite, les délais de procédure sont suspendus pendant dix jours afin de permettre au demandeur d'introduire une demande de reconsidération à l'encontre de ce silence. Les deux fonctionnaires disposent ensuite de 30 jours pour statuer explicitement sur la question. À moins qu'une étude d'incidences soit imposée à ce stade, les délais reprennent cours à dater du jour de la réception de la décision de reconsidération ou du lendemain de l'expiration du délai de 30 jours précité. Dans ce dernier cas, comme dans le cas où le demandeur n'a pas sollicité que le silence soit reconsidéré par les deux fonctionnaires, il s'imposera que la décision sur la demande de permis contienne tous les éléments de motivation de nature à établir que la demande n'était pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement;
- lorsqu'une étude d'incidences est imposée au terme de l'examen au cas par cas, c'est une nouvelle demande de permis qui doit être introduite. Les délais d'instruction de la demande de permis unique sont toutefois ceux qui sont applicables aux établissements de classe 1.

Voilà, Monsieur le Député, pour vos questions assez techniques.

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Je tiens à remercier M. le Ministre pour la réponse qu'il vient de me donner et à première vue, c'est une réponse très complète et très claire en ce qui concerne la structuration d'une procédure de demande au cas où au début, elle aurait été introduite sous la classe 2 mais qu'en vérité, il faudrait l'examiner sous l'angle de vue de la classe 1.

Maintenant, je dois avouer que vu la complexité et la multitude d'informations, j'ai besoin d'un peu de temps pour digérer la réponse, mais à première vue la réponse me semble très claire et très bien structurée.

QUESTION ORALE
DE M. STOFFELS À M. HENRY,
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE
LA MOBILITÉ,
SUR
« L'EMPLOI DES LANGUES EN MATIÈRE
D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire

et de la Mobilité, sur «l'emploi des langues en matière d'aménagement du territoire».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, l'article 2bis du CWATUpe, voté le 15 juillet 2008, dispose que le Gouvernement wallon: «Assure en permanence la coordination des dispositifs du présent Code».

L'alinéa 2 du même article dispose que le Gouvernement wallon: «Assure également en permanence la coordination des traductions en langue allemande des dispositifs du présent Code».

Actuellement, soit quelques années plus tard, je constate que la coordination en permanence est assurée en langue française, mais pas en langue allemande. Lorsque que je vous interroge, vous m'indiquez que votre objectif est d'assurer la coordination en langue allemande dès que la réforme du CWATUpe sera adoptée et sera publiée.

Je suppose que c'est une discussion qui va être difficile pour les germanophones qui sont également les «usagers» du CWATUpe et qui rencontrent assez de difficultés, non seulement de comprendre le texte en tant que tel, mais surtout s'il est écrit dans une autre langue que la leur. C'est doublement difficile pour nos concitoyens germanophones et j'en connais pas mal qui viennent régulièrement me poser des questions sur la signification de tel ou tel paragraphe. J'en déduis qu'il est également important que les citoyens de langue allemande puissent disposer d'une version traduite en allemand et coordonnée, comme cela existe pour les citoyens francophones. Les faire attendre encore pendant un an, un an et demi — on ne connaît pas encore le délai exact, on connaît les objectifs, mais va-t-on pouvoir tenir le calendrier en matière de réforme du CWATUpe, je ne sais pas le dire à l'heure actuelle -, mais les faire attendre encore un an ou plus serait exposer pas mal de demandeurs de langue allemande à des difficultés qui auraient pu être évitées s'ils avaient pu avoir accès à une version coordonnée et traduite.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. – Vous m'avez déjà interrogé à plusieurs reprises sur l'emploi des langues et la traduction du CWATUpe en allemand. Mon appréciation de cette question n'a pas changé.

En effet, dans la mesure où mon administration ne dispose pas en interne des ressources humaines suffisantes pour mener à bien ce travail complexe et conséquent, il conviendra de faire appel à des bureaux extérieurs non seulement spécialisés en

traduction de textes juridiques, mais également capables d'assurer le suivi d'une coordination. Je vous indiquais à ce sujet qu'un simple marché de traduction de documents tels que des arrêtés, des notices notamment lancé par la DGO4 n'avait suscité qu'une seule offre.

Avant d'engager un tel processus, il me paraît raisonnable d'attendre les résultats de l'évaluation du Code et les modifications qui y seront apportées avant de procéder au lancement d'un marché portant sur sa coordination officieuse en langue allemande.

Je vous rejoins sur les difficultés de compréhension que peuvent rencontrer les germanophones. Dans l'attente de cette traduction, qui pourrait intervenir dans la suite des modifications du Code en 2012, je les invite à consulter le site internet de mon administration qui comporte des informations en langue allemande régulièrement mises à jour et à s'adresser aux services de la Direction extérieure de Eupen, qui ont d'ailleurs été récemment renforcés.

Je comprenais que c'était une situation peut-être désagréable de devoir attendre l'échéance annoncée, mais cela me paraît un peu tard pour entamer un travail de cette ampleur alors que des changements très importants sont attendus pour l'année prochaine.

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Je peux donc accepter la proposition du ministre qui a renforcé ou qui a œuvré pour que l'équipe de l'antenne d'Eupen soit renforcée, et je peux témoigner que la consultation et les conseils que l'on peut y obtenir sont d'une très bonne qualité, et généralement, le flux des informations passent très bien.

Là où j'ai un peu de difficultés, c'est pour comprendre la réponse que vous avez faite parce que les textes ont déjà été traduits et pourraient être publiés dans le *Moniteur belge*. Tous les textes à caractère réglementaire doivent être traduits en allemand et en néerlandais. Donc, la traduction en tant que telle existe. Ce qu'il faut réaliser, c'est la coordination. Donc, je ne pense pas que l'œuvre soit d'une telle ampleur qu'il faille maintenant engager un bureau de traduction pour pouvoir assurer la coordination des textes. C'est plutôt sur le deuxième volet qu'il faudra à mes yeux concentrer l'attention.

**QUESTION ORALE
DE M. STOFFELS À M. HENRY,
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE
LA MOBILITÉ,
SUR
« LE ZONING DE KAISERBARACKE »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « le zoning de Kaiserbaracke ».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). – Le redéploiement économique nécessite de la cohérence dans les décisions publiques et aussi dans leur mise en œuvre. À cet égard, nous vivons actuellement dans le zoning de Kaiserbaracke, un cas assez particulier.

Ainsi, une usine de revêtement hydrocarboné pourrait s'installer à côté d'une unité de production de jambon d'Ardenne, unité qui a le risque de présenter quand même une série d'émissions à côté d'une entreprise agro-alimentaire.

Même si je suis certain que les diverses normes sanitaires et environnementales risqueront d'être respectées, il n'en demeure pas moins que ce type de proximité pose des questions.

En effet, une usine qui traite des hydrocarbures est toujours un émetteur potentiel, et ceci à côté d'une production alimentaire. Je peux donc comprendre l'ensemble de ceux que cela interpelle.

L'arrêté du gouvernement, mettant en place le zoning industriel de Kaiserbaracke, stipule que: « *Ne peut être autorisé dans la zone d'activité économique industrielle repérée S 20 que l'implantation d'entreprises de grandes dimensions et d'entreprises liées à la filière bois ou à l'agro-alimentaire* ».

Certains interprètent ce dispositif de la façon suivante: peuvent être acceptées des entreprises de grandes dimensions, des entreprises liées à la filière bois ou à l'agroalimentaire.

Selon cette interprétation, toute entreprise de grande dimension peut être acceptée dans ledit zoning, indépendamment du secteur auquel elle appartient. Cette interprétation découle en partie de la traduction de l'arrêté qui a été rédigé au départ en langue française, et qui a été traduit en langue allemande. Lorsqu'on compare les deux textes, la traduction et l'arrêté dans sa forme originale, je comprends qu'il ait une confusion au niveau de l'interprétation à donner.

D'autres interprètent le dispositif de façon plus restrictive, en insistant sur le fait que les deux conditions « entreprise de grande dimension » et « entreprise du secteur bois ou agroalimentaire » doivent être remplies de façon cumulative. Dans la pratique, cela signifierait que ledit zoning ne peut qu'accueillir des entreprises de transformation ou du secteur alimentaire, pour autant qu'il s'agisse d'entreprises de grande dimension.

Puisqu'on est en présence d'interprétations qui se contredisent, je souhaite donc poser la question à l'interprète suprême que vous êtes et ainsi connaître votre interprétation du dispositif. Le cas échéant, n'est-il pas plus clair, éventuellement, de modifier l'arrêté du gouvernement de l'époque en enlevant, par exemple, la référence aux grandes entreprises, ce qui permettrait d'ouvrir l'accès à toute entreprise du secteur bois ou agroalimentaire, peu importe sa taille.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. – Le dossier de Kaiserbaracke ayant été inscrit suite au premier plan prioritaire ZAE *bis*, j'ai interrogé mon administration pour disposer de quelques éléments sur l'historique de ce dossier.

À travers le relevé des décisions successives du gouvernement de l'époque, il ressort que l'idée globale était d'inscrire deux parcs dans l'est de la Belgique. Le premier, celui de Kaiserbaracke, devait accueillir les activités bois, agroalimentaires et grandes entreprises. Le second, celui de Saint-Vith, devait, quant à lui, permettre l'accueil de petites et moyennes entreprises d'activité de toutes natures.

Concernant mon interprétation de l'arrêté, je ne puis que constater que le texte de la prescription supplémentaire S20 ne présente aucune ambiguïté et ne permet qu'une interprétation. La zone est réservée aux entreprises de grande dimension, indépendamment du secteur d'activité, ainsi qu'aux entreprises de la filière bois ou relevant de l'agro-alimentaire, indépendamment de leur dimension.

Dès lors, pour répondre à votre autre interrogation, il ne me paraît pas opportun de recourir à une modification de cet arrêté, puisque les entreprises de la filière bois ou relevant de l'agro-alimentaire peuvent déjà s'y implanter, indépendamment de leur dimension.

Le cahier des charges urbanistique et environnemental, approuvé par arrêté ministériel du 28 décembre 2004, ne précise pas davantage les affectations prévues par la prescription supplémentaire S20. Voilà, Monsieur le Député, l'interprétation que vous souhaitiez.

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Ce qui me met devant la problématique de la coexistence dans un même voisinage d'une entreprise qui fabrique du revêtement hydrocarboné et d'une entreprise qui fabrique du jambon d'Ardenne; deux entreprises qui, par le type de leur activité, ne sont pas nécessairement tout à fait compatibles, notamment vu les exigences sanitaires d'un côté et vu le risque

des émissions liées à l'autre type d'activité. Je souhaiterais qu'on prenne des dispositions pour éviter que ce type de contradiction puisse rejaillir à tout moment, comme c'est le cas à l'heure actuelle.

M. le Président. – Nous allons suspendre la séance jusqu'à 14 heures.

- *La séance est suspendue à 12 heures 47 minutes.*

- *La séance est reprise à 13 heures 57 minutes.*

REPRISE DE LA SÉANCE

M. le Président. – La séance est reprise.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES (Suite)

**QUESTION ORALE
DE M. MAENE À M. HENRY,
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE
LA MOBILITÉ,
SUR
« LES PLANS COMMUNAUX
D'AMÉNAGEMENT »**

**QUESTION ORALE
DE M. BORSUS À M. HENRY,
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE
LA MOBILITÉ,
SUR
« LA GESTION ADMINISTRATIVE DES
DOSSIERS DE PCA (PLAN COMMUNAL
D'AMÉNAGEMENT) »**

**QUESTION ORALE
DE M. BAYET À M. HENRY,
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE
LA MOBILITÉ,
SUR
« LA DÉCISION DU GOUVERNEMENT
WALLON 12 MAI 2011 SUR LES PLANS
COMMUNAUX D'AMÉNAGEMENT »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales de M. Maene, sur «les plans communaux d'aménagement», de M. Borsus, sur «la gestion administrative des dossiers de PCA (Plan communal d'aménagement)» et de M. Bayet, sur «la décision du Gouvernement wallon 12 mai 2011 sur les plans communaux d'aménagement» à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité.

La parole est à M. Maene pour poser sa question.

M. Maene (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, les plans communaux d'aménagement permettent aux communes d'organiser de façon détaillée l'aménagement d'une partie de leur territoire. Il précise le plan de secteur en le complétant. Il s'agit d'un outil intéressant tant les procédures de modification de plan de secteur sont lourdes, coûteuses et quasi impossibles à mettre en oeuvre.

Il me revient que bon nombre de PCA sont aujourd'hui en attente d'un arrêté ministériel. Qu'en est-il? Quelle est l'ampleur de l'arriéré dans ces dossiers et surtout quand les communes peuvent-elles espérer obtenir enfin ces arrêtés?

S'il s'avère qu'un arriéré important existe, comment cela se fait-il? Que se passe-t-il? Qu'est-ce qui fait défaut? Qu'est-ce qui accroche? Quel est le délai moyen entre le moment où une commune dépose un dossier et le moment où il est effectivement accepté? Avez-vous des pistes pour réduire le temps de ces procédures? Comment articuler cette réflexion avec l'évaluation du CWATUPE actuellement en oeuvre?

M. le Président. – La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

M. Borsus (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, je voudrais illustrer dans le prolongement de l'intervention de mon excellent collègue, M. Maene, les difficultés rencontrées dans le cadre des mises en oeuvre de plans communaux d'aménagement et singulièrement, des plans communaux d'aménagement namurois. Mais on pourrait reproduire ce constat beaucoup plus largement.

Nous sommes le réceptacle de nombreuses plaintes, Monsieur le Ministre, relatant le fait que les dossiers ne progressent pas. Certains sont en attente de décision depuis plusieurs mois, voire plusieurs années.

En ce qui concerne les acteurs namurois, j'ai recensé, sauf erreur de ma part, plusieurs dossiers de PCA qui ont été introduits auprès de la DGO4 et qui, à ce jour, accusent des retards dans leur gestion administrative, ce dont plusieurs acteurs de terrains se plaignent.

Il s'agit plus précisément des dossiers suivants:

- Namèche-Andenne: PCA « nouvelle école » introduit en 2008 ;
- Andenne : PCA « Andenelle est » introduit en 2009 et PCA « les roseurs » introduit en 2009 également;
- Ciney : PCA « Saint-Quentin » introduit en 2008;
- Eghezée : PCA « Liernu » introduit en 2009;
- Walcourt : PCA « extension Chastrès », introduit en 2010;

- Sambreville : PCA révisionnel du PPA n°56 introduit en 2008;
- Doische : PCA « Petit Mont » introduit en 2007;
- Bièvre : PCA « Bièvre centre » introduit en 2010;
- Couvin : PCA « ZAE Mariembourg » introduit en 2010;
- Vresse-sur-Semois : PCA « ZAE Sugny » et PCA « ZAE Nafraiture » introduits en 2010.

Monsieur le Ministre, nous souhaiterions connaître l'état d'avancement de ces dossiers.

De l'avis général, il semble que ces dossiers coincent. Est-ce au niveau de l'administration? Est-ce au niveau du suivi? Est-ce au niveau du cabinet? Je ne connais pas les raisons, mais derrière chacun de ces dossiers, il y a des projets importants. Un certain nombre de dossiers concernent le logement, mais aussi des projets de redéploiement en termes d'aménagement du territoire et dans un nombre significatif de cas, des dossiers à vocation économique.

Je souhaiterais vraiment que vous puissiez rassurer les interlocuteurs et nous donner des échéances précises, en expliquant éventuellement ce qui ne va pas. Y a-t-il des modifications qui sont intervenues dans la législation qui doivent encore trouver leur rythme de croisière? De l'avis général, cette situation est vraiment très difficile.

(M. Lenzini, Doyen d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. – La parole est à M. Bayet pour poser sa question.

M. Bayet (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, je voulais vous interroger sur les PCA qui permettent de réviser les plans de secteur. Je vous avais déjà interrogé début de l'année pour le délai endéans lequel les communes pourraient obtenir une réponse du gouvernement sur la mise en application ou pas de ces PCA. Vous m'aviez dit que probablement, tout cela serait réglé pour les vacances d'avril. Suite à cette période, le gouvernement vous avait chargé de revenir avec une seconde lecture pour le 15 juin, si mes informations sont bonnes. Or, ce point n'a pas été remis au gouvernement jeudi dernier.

Comme mes collègues, je voudrais en connaître les raisons. En effet, il nous est difficile, surtout en tant que membre de la majorité, de défendre notre politique quand les informations sont manquantes. Or, il y a plein de communes qui sont en attente et derrière ces communes, c'est toute une série de citoyens qui veut recréer du logement, de communes qui veulent créer des espaces verts, des entreprises qui veulent s'installer, *et cætera*, et on n'a pas de réponse à leur donner.

Cela fait quelques mois que nous attendons et je souhaiterais donc, comme mes collègues, avoir quelques informations.

(M. Bayet, Vice-président, reprend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. – La comparaison qui est faite entre les procédures de modification du plan de secteur avec celle relative aux plans communaux d'aménagement m'amène à considérer que vos questions portent essentiellement sur les plans d'aménagement qui révisent les plans de secteur. C'est donc sur cette base que je vais vous répondre. Un certain nombre de PCA ont été entamés sur base d'un arrêté ministériel autorisant le caractère dérogatoire de leur élaboration ou de la révision.

Cependant, peu d'entre eux ont bénéficié des mesures transitoires prévues par le RESAter, j'ai donc proposé via le décret-programme d'élargir ces mesures transitoires afin que les PCA D inscrits sur la liste visée à l'article 49bis puissent poursuivre leur instruction sans nécessiter un nouvel arrêté. Cette mesure permettra également l'approbation des PCA dont l'élaboration s'est terminée sous le régime des PCA dérogatoires.

Le décret-programme est actuellement soumis à l'avis du Conseil d'État. Il devrait être prochainement proposé au parlement. J'ai donné instruction à mon administration d'instruire ces dossiers, dès que le décret-programme sera entré en vigueur.

Concernant la possibilité éventuelle de réduire la durée de la procédure, vous n'ignorez sans doute pas qu'un processus d'évaluation du code est en cours de réalisation. Je ne peux donc, à ce stade, me prononcer sur la manière dont pourrait évoluer l'outil « plan communal d'aménagement » à la suite du diagnostic qui en sera posé.

Concernant la gestion administrative des dossiers de PCA, j'attire votre attention sur le fait que j'ai déjà été interpellé sur certains de ces dossiers en date du 13 juillet 2010 par M. Eerdeken. Je note également que le BEP a été désigné comme auteur de projet pour tous les projets repris dans cette interpellation.

Si je prends les projets les uns après les autres :

- Andenne « Nouvelle école » (Namèche) : un projet d'arrêté ministériel n'autorisant pas l'élaboration du PCA en vue de réviser le plan de secteur a été transmis à mon Cabinet en date du 23 février 2011. Nous analysons

l'opportunité du projet proposé par mon administration notamment en raison de contraintes liées à l'aléa d'inondation ;

- Andenne « Andenelle est » : le dossier est en cours d'instruction au sein de mon administration ;
- Andenne « Les Roseurs » : ce dossier de PCAR prévoit d'affecter une zone d'activité économique industrielle en zone d'habitat, le long de la Meuse. Cette demande a fait l'objet d'avis défavorables du Département des Voies hydraulique de Namur de la DGO2 (terrains donnés en gestion au Port autonome de Namur avec mission d'y développer une zone portuaire) et du Département des Investissements de la DG06 (vu la présence d'activités économiques). D'un courrier du 3 novembre 2010 envoyé par la Ville d'Andenne au BEP, auteur de projet du PCA, il ressort que les trois industriels situés rue des Roseurs ont marqué leur accord pour une délocalisation de leur entreprise ;
- Ciney « Saint-Quentin » : la Communauté française, propriétaire d'une partie des terrains repris au sein du PCAR, a remis un avis défavorable sur le projet en date du 30 avril 2010 vu la perte de valeur engendrée par le changement d'affectation de ceux-ci. Le projet prévoit en effet de les faire passer de la zone d'habitat vers la zone de parc. Dans son avis, elle a souhaité nous fait part de son souhait de d'abord négocier avec la commune avant toute prise de décision. À ce jour, la commune n'a pas donné suite à ce dossier ;
- Eghezée « Liernu » : un projet d'arrêté ministériel n'autorisant pas l'élaboration du PCA en vue de réviser le plan de secteur m'a été transmis le 1er juin 2011 ;
- Walcourt « Extension Chastrès » : le dossier fait partie du plan ZAE bis qui est traité par la Cellule de Développement territorial. Les récoltes d'avis sont en cours ;
- Sambreville « Révision du PCA n° 56 » : une partie des terrains concernés par le projet de PCAR est reprise comme site dans le cadre du concours Européen 2011. Mes services attendent les résultats de celui-ci avant d'aller plus en avant au niveau de l'affectation et de l'organisation planologique ;
- Doische « Petit-Mont » (Vodelée) : le dossier de PCAR, introduit en date du 4 juin 2007, est toujours en attente de l'avis du Fonctionnaire délégué. À ce jour, la commune n'a pas recontacté mes services pour connaître l'état d'avancement de ce dossier.

Le traitement des dossiers suivants est en attente de la publication au *Moniteur belge* de l'arrêté du Gouvernement du 12 mai 2011, modifiant et complétant la liste des projets de PCA en application de l'article 49bis du Code. Il s'agit des dossiers de :

- Bièvre «Bièvre centre»;
- Couvin «ZAE Mariembourg»;
- Vresse-sur-Semois «ZAE Sugny»;
- Vresse-sur-Semois «ZAE Nafrature».

En effet, concernant la modification de la liste, l'article 49 bis, alinéa 1 du CWATUPE prévoit que les projets de plans communaux d'aménagement pouvant réviser le plan de secteur doivent être inscrits sur une liste adoptée par le gouvernement en amont de la procédure.

Cette liste constitue, comme vous le dites, une étape administrative avant que le gouvernement ne puisse juger de l'opportunité du dossier introduit. Une telle liste a été adoptée par le Gouvernement wallon en date du 27 mai 2009.

Depuis l'adoption de la liste, plusieurs nouveaux dossiers ont été envisagés ou initiés par les communes, d'autres ont été décidés ou abandonnés par le Gouvernement wallon; enfin, d'autres PCA dérogatoires n'avaient pas été repris sur la liste arrêtée le 27 mai 2009.

Ces projets de PCA ont été ajoutés à la liste existante. N'ont été retirés de celle-ci que les treize projets de PCA relatifs aux ZAE, écartés par l'évaluation du Plan prioritaire ZAEbis ou ayant fait l'objet d'une décision du Gouvernement wallon en date du 23 décembre 2010 visant à les traiter par révision du plan de secteur.

Cette liste a été dressée sur base des éléments transmis par laDGO4 et la CDT.

Il s'agit de :

- 34 nouveaux PCA initiés ou envisagés par les communes;
- 9 projets de PCA qui avaient fait l'objet d'arrêtés ministériels décidant leur élaboration en vue de déroger au plan de secteur (article 48 ancien du code) et en cours d'élaboration mais n'ayant pas été repris sur la liste de 2009;
- 3 PCA issus du plan ZAE.

L'idée est de périodiquement modifier cette liste dès que de nouveaux projets de PCA sont identifiés ou envisagés par les communes. L'administration me fera d'ailleurs périodiquement rapport sur l'existence de nouvelles demandes.

Concernant la décision du 12 mai dernier, ce point est actuellement « notifié provisoirement » mais ne soulève *a priori* aucun blocage.

Lors des débats gouvernementaux, nous avons acté la nécessité de revoir cette liste dès la sélection de nouvelles zones dédiées à l'activité économique, pour un total de 406 hectares. En fonction des décisions qui seront prises, il est clair que cette liste devra être adaptée, des projets retenus pouvant potentiellement être éligibles à cette procédure.

Je discute actuellement avec mon collègue le Ministre Marcourt de ce dernier volet de l'évaluation du plan prioritaire qui permettra d'ajouter 400 hectares de zones d'activité économique au 1700 ha déjà sélectionnés par le gouvernement.

Comme vous le savez, ces zones sont éligibles à de la zone urbanisable au plan de secteur. En date du 14 juin dernier, les intercommunales de développement économique ont répondu à des propositions que le Ministre Marcourt et moi-même leur avons fait parvenir.

Il en ressort un potentiel de plus de 750 hectares de zones urbanisables validés ou proposés par les intercommunales. Ceci constitue une bonne nouvelle pour le gouvernement dans la mesure où ces zones n'impliquent que très rarement des procédures de modifications planologiques et peuvent donc être mobilisées rapidement. Le Ministre Marcourt et moi-même dépouillons actuellement les propositions et viendrons tout prochainement, au gouvernement, avec ces propositions.

M. le Président. – La parole est à M. Maene.

M. Maene (PS). – Monsieur le Ministre, on peut se réjouir de votre annonce du traitement prochain d'un certain nombre de dossiers concernant des centaines d'hectares mis dans le secteur du développement économique. Toutefois, je constate que pour un certain nombre de zones, les retards s'accumulent pour des raisons multiples et probablement tout à fait justifiées. Quand j'entends: «*Doissche ne nous a pas recontactés*» alors qu'ils ont introduit un dossier en 2007, on ne peut que s'interroger. Y a-t-il une obligation pour les communes de recontacter ou de repasser d'office par le cabinet? Vous dites en même temps que vous n'avez pas reçu l'avis du fonctionnaire délégué. Tout cela reste inquiétant par rapport à ce calendrier qui prend un temps fou et qui amène parfois beaucoup de lassitude dans les communes rurales.

C'est souvent des monstres auxquels il faut pouvoir s'attaquer quand on impulse des nouveaux dossiers. On se demande un peu si, au sein des services centraux, des délégués provinciaux, il existe une attitude de dire: «*Il faut faire avancer les dossiers. On n'est plus là pour rendre service que pour appliquer strictement des textes sans renvoyer, de manière très souple vers ceux qui sont demandeurs*». Je pense qu'il y a peut-être quelque chose de l'ordre de l'état d'esprit à impulser. Je compte sur vous pour l'avenir.

M. le Président. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Premier élément, je constate qu'une nouvelle fois, une disposition du RESA, à savoir le décret de relance économique et de

simplification administrative, voté comme un seul homme par l'ancienne majorité régionale, bloque le développement économique et la simplification administrative. Aussi, via ce procédé toujours détestable du décret-programme, il faudra que nous modifiions des dispositions qui s'appliquent à certaines situations des PCA pour pouvoir débloquent le processus. Vous n'en êtes pas coupable puisque vous en héritez, mais convenez que c'est tout de même une situation extrêmement déplorable.

On constate des retards dans le traitement des dossiers, indépendamment du blocage juridique. Quand vous me dites que vous avez reçu un dossier au mois de février en votre cabinet et que vous l'examinez, alors que nous sommes bientôt début juillet, je m'inquiète. Un PCA représente un dossier significatif, mais cela ne justifie pas qu'il faille 5 mois à un cabinet ministériel pour l'examiner. Si cela demande cinq mois de réflexion, je n'ose imaginer ce qu'il en est pour le reste. Certes, il faut consulter l'administration, mais l'administration a déjà traité le dossier, elle a déjà remis son avis.

Comme M. Maene, je relève votre remarque sur le fait qu'une commune n'ait pas rappelé votre cabinet, ce qui voudrait signifier que ce dossier ne serait pas prioritaire. Cette attitude ne correspond pas du tout à une saine culture de gestion. Si telle est la marche à suivre, il faut signaler de rappeler le dossier tous les mois, tous les six mois, tous les trois mois, tous les ans, que ce soit aux citoyens ou aux institutions. Il y a une forte demande des opérateurs de projets. Je pars du principe, c'est ma façon de voir la gouvernance publique, mais elle est probablement largement partagée par d'autres mandataires, que quand quelqu'un introduit une demande, c'est pour qu'elle soit traitée. Quand quelqu'un demande quelque chose, c'est, en principe, qu'il le demande vraiment, il attend donc un traitement et une décision.

J'ai bien entendu le principe de la liste, mais une liste n'a un sens que si elle a une valeur. On établit une liste, ce qui revient à photographier les dossiers déposés, mais on peut la faire toutes les semaines cette liste. Il n'est quand même pas compliqué à une époque où nous vivons avec les technologies qui sont celles dont on dispose, d'actualiser une telle liste en temps réel, surtout que cela ne concerne que quelques dizaines de dossiers au total, on ne parle pas de centaines de dossiers. Le principe de la liste arrêtée n'apporte rien à personne. On tient une liste au jour le jour. C'est relativement simple.

Dès l'instant où nous disposerons de ce décret-programme, nous pourrions aborder ce sujet plus en profondeur. Puisque, très clairement, tous mes collègues ont été mobilisés par leurs intercommunales, il nous faut réagir. Les intercommunales n'en peuvent plus, M. le Ministre, j'ai la franchise de dire, peut-être que c'est plus facile quand on est dans la minorité, mais que ce soit

en matière de déchets, en matière économique, en matière de PCA, les intercommunales vont part de leurs difficultés à un certain nombre de parlementaires, majorité, minorité. Je tiens à vous en faire écho car, pour elles, tout cela ne fonctionne pas. Le traitement, le répondant, le suivi posent problème et toutes déclarent qu'elles n'ont jamais connu pareille situation.

Peut-être ces difficultés émergent-elles, car il n'y a encore que 20 mois de passé, mais il fallait que je vous fasse très franchement et très directement passer le message. Pour le moment, seuls les parlementaires s'expriment, publiquement, mais je pense que dans quelques mois, les plaintes risquent de vraiment monter en puissance. L'insatisfaction est là et les plus concernés et je pense que l'ensemble de ces structures publiques ou parapubliques, s'exprimeront alors beaucoup plus fortement.

M. le Président. – Pour ma part, je n'ai pas d'arguments complémentaires en réponse de mon collègue M. Maene.

Je propose donc de continuer. M. Stoffels, dans votre bonté légendaire que je connais fort bien, est-ce que vous acceptez que je fasse passer, juste avant vous, Mme Cremasco qui doit nous quitter pour une raison impérieuse et M. Mouyard ?

M. Stoffels (PS). – Tout à fait.

QUESTION ORALE
DE M. MOUYARD À M. HENRY,
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE
LA MOBILITÉ,
SUR
« LA POURSUITE DU MASTERPLAN
PRISONS EN WALLONIE »

QUESTION ORALE
DE MME CREMASCO À M. HENRY,
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE
LA MOBILITÉ,
SUR
« L'ÉTAT DU DOSSIER DES PRISONS
WALLONNES »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Mouyard sur « la poursuite du masterplan prisons en Wallonie » et la question orale de Mme Cremasco sur « l'état du dossier des prisons wallonnes » à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité.

La parole est à M. Mouyard pour poser sa question.

M. Mouyard (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, comme vous le savez, le dossier d'implantation de prisons sur le territoire wallon nous amène à discuter souvent de ce sujet en commission bien que, la dernière fois remonte quand même au 5 avril. On a donc laissé passer le temps puisqu'on ne peut revenir sur le sujet qu'au fur et à mesure de l'évolution du dossier.

Évolution, il y aurait puisque le 16 juin dernier, le Conseil des ministres fédéral a statué sur un certain nombre de choses, à savoir que pour les deux prisons wallonnes, ne parlons que de celles-là puisque ce sont elles qui nous intéressent, celle de Marche et de Leuze-en-Hainaut, les marchés pour la construction ont été passés, il s'agit de marchés clé sur porte. Les sociétés ou les consortium ont donc été choisis.

Il y a eu, suite au Conseil des ministres, une communication où on pouvait lire que pour ce qui était de Sambreville, la discussion continuait. Décidément, on discute beaucoup de ce dossier de Sambreville, mais on remarque, par ailleurs, que pour les deux autres dossiers, on ne discute plus, on va construire pour 2013, si le calendrier est maintenu. Il arrive en effet qu'il y ait des problèmes dans les délais de construction, mais la volonté du fédéral sur porte 2013, année pour laquelle ces prisons seront construites et pourront accueillir des détenus. Pour Sambreville, on en est néanmoins toujours au stade de la discussion.

J'ai bien mon avis sur la question, mais je dois vous poser la question: pourquoi cette différence de traitement entre les deux autres dossiers et celui de Sambreville? On sait qu'il existe un certain entêtement de certains. Ce n'était pas votre cas au début, pas tout à fait, mais vous y êtes venu. À l'initial, vous étiez un peu en dehors de tout cela et puis, je ne sais pas de quelle manière, mais politiquement un peu forcé, vous êtes arrivé et désormais, contre vents et marées, vous voulez également que cette prison s'établisse à Sambreville. Dès lors, on discute et on continue à discuter.

Visiblement certains journalistes se sont posés la question de savoir où en était réellement la discussion puisque le Belga qui avait été lancé à la suite de la décision du Conseil des ministres, était laconique. Un journaliste s'est donc interrogé sur ce qui constituait le corps de cette discussion. Ainsi, il semblerait qu'il y ait désormais un accord sur le principe d'une étude contradictoire sur la zone pressentie, envisageant ses avantages et ses inconvénients.

En effet, souvenez-vous, enfin, vous le savez très bien, une étude de l'ISSeP avait conclu que tout allait bien. Enfin, c'était votre interprétation de l'étude, parce qu'elle ne dit pas tout à fait ça, alors que, par ailleurs, la régie des bâtiments déclarait que rien n'allait et qu'établir une prison à cet endroit

serait tout à fait hors faisabilité financière. Face à de telles paradoxes, il est cohérent, à un moment donné, d'essayer de mener une étude contradictoire.

Mais j'ai relu cet excellent article dans tous les sens pour en déduire que l'étude annoncée va trancher. Toutefois, on ignore qui seront les auteurs de cette étude tout comme le calendrier prévu. Finalement, je souhaiterais donc que vous puissiez nous refaire un petit peu le point sur la situation.

Où en êtes-vous dans les discussions avec le fédéral ? Même s'il s'agit d'un dossier fédéral, comme je vous le disais, c'est tout de même vous qui poussez pour que cette prison soit bâtie sur ce terrain. J'espère que vous ne botterez pas en touche en vous disant que cette question relève du fédéral et que c'est le Gouvernement fédéral qui ne revient pas suffisamment souvent vers vous. Dès lors, que vous proposez ce terrain et que vous poussez en ce sens, j'imagine qu'il y a une proactivité de votre côté. J'aimerais savoir comment joue cette proactivité. Où en êtes-vous? Avez-vous des renseignements sur cette future étude et quel est l'échéancier?

Il serait dommage qu'en 2013, les deux autres prisons soient construites alors qu'on continue toujours à discuter pour la troisième. Je sais que, de nouveau, cela dépend du fédéral, mais vous savez le coût de location des cellules en Hollande et j'imagine que l'intérêt public vous animant, vous voulez également tout faire pour que pareille situation ne perdure pas plus que de raison et qu'on puisse avoir le nombre de prisons suffisantes en Wallonie pour accueillir les détenus.

Pouvez-vous nous faire le point sur ce dossier et nous donner plus d'explications par rapport à ce qu'on peut lire à travers la presse? Cela me ferait plaisir et me permettra d'ajouter encore quelques documents dans mon déjà lourd dossier sur la question.

M. le Président. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Cremasco (Écolo). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, inutile de dire d'emblée qu'à mon avis, on ne partage pas la même appréciation de la situation avec mon collègue. Toujours est-il que j'avais adressé ma question au ministre-président. On m'a indiqué que vous alliez me répondre en tenant compte de ses éléments de réponse, auquel cas, je retire mon grief. Comme j'avais introduite ma question à M. Demotte, j'attendais évidemment que ce soit lui qui me réponde.

Je ne vais pas répéter ce que mon collègue a déjà dit, si ce n'est que je vais quand même préciser que cette question s'inscrit dans le cadre de ce masterplan «prisons» dicté par le fédéral, qui

permettra la construction de ces trois nouveaux établissements. On sait depuis 2009 qu'ils s'implanteront à Marche, à Leuze-en-Hainaut et à Sambreville.

Durant la séance du 4 mai dernier, ce Parlement adoptait une motion qui insistait sur l'enjeu complexe, à la fois social, économique et environnemental que constitue toute nouvelle prison. Un établissement pénitentiaire n'est pas un projet de construction anodin et c'est avec toute la circonspection qui s'impose que le Parlement wallon mettait en évidence certaines caractéristiques de l'implantation des prisons qu'il voulait voir respecter dans le chef des autorités régionales et dans le chef de la compétence régionale. Comme j'ai eu l'occasion de le dire plusieurs fois à cette tribune et en plénière, il ne s'agit pas un projet anodin.

Ce sont donc ces éléments, qui figuraient dans cette motion et qui ont figuré, en règle générale, dans le débat par rapport à l'implantation des prisons, qui doivent être pris en considération dans le chef, encore une fois, des autorités et des compétences régionales.

Dans ce contexte, la motion du 4 mai, votée à la majorité, demandait au Gouvernement wallon de confirmer son soutien au site dit «de Saint-Gobain» à Auvélais, commune de Sambreville, dans le cadre de la réalisation du Master Plan fédéral sur le territoire wallon.

Il était aussi demandé au gouvernement de mettre tout en œuvre pour que cette réhabilitation soit une réussite en termes de conditions carcérales humaines. Dans les conditions carcérales humaines, il y a bien entendu, l'accueil social qui va avec une prison et les démarches qu'entreprennent les uns et les autres, mais également son accessibilité dans tous les sens du terme, aussi bien physique ou autre. Nous ne devons pas négliger que mettre une prison en zone agricole, loin de tout, a aussi une implication en termes d'accessibilité. Il faut voir des familles faire des kilomètres pour arriver jusqu'à certaines prisons. Pour comprendre la situation, il suffit de lire certaines études par rapport à l'acceptabilité en tant que telle de ce type d'établissement. Je reviens sur toute la circonspection qu'il faut avoir par rapport à ce type d'infrastructure qui n'est pas anodine.

Nous insistions donc dans cette motion sur les conditions carcérales humaines, d'intégration de ce type d'établissement pénitentiaire dans le tissu existant et de reconversion de friches industrielles. On peut à la fois, de la part de l'opposition, regretter que des friches ne soient pas mises en œuvre et pas réhabilitées et en même temps, assez paradoxalement, ne pas prôner qu'une prison s'y établisse, dans le cadre, par exemple de la commune de Sambreville.

Des échanges avec le gouvernement fédéral, et singulièrement avec les Ministres de la Justice et de la Régie des bâtiments, devaient avoir lieu, depuis ce vote de la motion, pour préciser les modalités de l'aménagement du site de Sambreville. Evidemment, c'est au moins dans sa forme, la même question que mon collègue: pouvons-nous connaître les précisions qui ont été apportées à ce dossier?

Quelle est la teneur des informations communiquées par les membres du gouvernement fédéral en affaires courantes ? Il avait été dit qu'ils prendraient contact, j'aimerais donc savoir s'ils sont revenus vers vous ou vers le ministre-président?

Par ailleurs, le Conseil des ministres a décidé, ce 17 juin, de l'attribution des contrats pour quatre nouvelles prisons: Marche-en-Famenne, Leuze-en-Hainaut, ainsi que Termonde et Beveren, qui ne sont pas wallonnes. Reprenons Marche-en-Famenne et Leuze-en-Hainaut, et là, je reprends un extrait de presse: «*la mise à disposition des prisons dès 2013*».

Y a-t-il des permis qui sont rentrés parce que des consortiums sont désignés et on me dit qu'on va mettre à disposition dès 2013. J'espère que le Gouvernement fédéral ne voit pas dans le «dès 2013», janvier 2013, parce que l'échéance m'a l'air difficile à tenir sauf si vous me dites que des permis sont déjà rentrés en bonne et due forme. Il reste des recours aussi et, potentiellement, les dossiers peuvent s'enliser. Cela me semble un délai difficile à tenir. Ce sont là les déclarations de M. Reynders.

M. Mouyard a fait allusion à ces consortiums qui ont été désignés, à savoir pour Marche-en-Famenne, Eiffage/Benelux, et pour Leuze-en-Hainaut, «Future prison». Je voulais simplement mentionner que ces consortiums construisent et gèrent la prison à l'exception des aspects de sécurité. Ce sont donc des projets de constructions un peu spécifiques. M. Reynders a ajouté que les discussions se poursuivaient concernant le site de Sambreville.

Quel est l'état de ce dossier aujourd'hui, relatif à l'établissement de cette fameuse prison? De nouveaux éléments sont-ils apparus dans le dossier? Qu'en est-il de cette troisième étude dont on parle et qui mettrait au clair les différends entre la régie et le fédéral, l'ISSeP et la Région wallonne?

Je conclus par une question sur l'introduction des permis? Cela me semble important en termes d'échéancier également.

Inutile de dire que je regrette, et cela n'engage que moi, que ce projet, qui est le seul situé sur une friche industrielle, où il y a une réelle insertion dans le tissu, où il y a une acceptation au niveau local —

et ce n'est pas négligeable -, soit visiblement celui qui n'apparaît pas dans les cartons.

Je vous remercie pour vos précisions.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. – Merci, Monsieur le Président. Merci, Madame et Monsieur les députés pour vos questions. Je serai nettement plus bref que vos questions, qui ont cependant permis de bien recadrer l'ensemble du dossier.

Des contacts ont en effet été pris entre l'État fédéral et le Gouvernement wallon. Je ne vais pas revenir naturellement sur toutes les étapes précédentes que vous connaissez.

Pour rappel, le contentieux porte essentiellement sur la manière de réhabiliter le site et, par conséquent, sur les coûts induits. Le Gouvernement wallon fonde son avis sur base d'une analyse de l'Institut Scientifique du Service Public et considère qu'un confinement suffit. L'État fédéral s'appuie, quant à lui, sur l'avis de la Régie des bâtiments qui considère qu'il faut retirer les terres polluées. Évidemment, le coût n'est pas le même.

À ce stade, il a été convenu de désigner un tiers, de commun accord, pour réaliser une étude, laquelle prendra en compte aussi bien la position de la Régie que celle de l'ISSeP, ce qui devrait permettre d'enfin sortir de la situation de blocage dans laquelle ce dossier se trouve.

En ce qui concerne l'état d'avancement des autres dossiers du *MasterPlan*, j'ai été informé que la demande de permis d'urbanisme de la prison de Marche-en-Famenne est en cours d'instruction.

Voilà! Je vous avais dit que ce serait bref, mais je pense que les informations sont précises.

M. le Président. – La parole est à M. Mouyard.

M. Mouyard (MR). – Simplement une petite parenthèse dans le cadre de ma réplique: vouloir absolument opposer le fait que si je suis dubitatif par rapport à la possibilité de faire une prison à cet endroit, c'est parce que je préférerais que l'on prenne de la terre agricole, c'est méconnaître l'ensemble de mes interventions, que ce soit en commission ou en plénière. C'est vraiment méconnaître tout ce que j'ai dit par rapport à ce dossier. La seule chose, c'est qu'il peut y avoir de bonnes et de mauvaises friches industrielles à réhabiliter.

J'ai oublié de le signaler dans ma question, mais vous vous souviendrez que le MR n'avait pas voté la motion. Une motion a pour effet de demander au

gouvernement de faire un certain nombre de choses et notamment, je vous disais que le fait d'avoir proposé le terrain vous donnait une certaine responsabilité. La motion vous demande de faire un certain nombre de choses et ce que nous apprenons aujourd'hui au travers de votre réponse, c'est que, finalement, vous vous êtes mis d'accord pour confier une étude à une tierce personne. On ne connaît même pas le bureau d'études qui va être appelé à faire cette étude, il n'y a aucun calendrier qui est précisé. On dirait vraiment que ce dossier rebondit au fur et à mesure des décisions qui se prennent parfois en Conseil des ministres, qui induisent des questions souvent ici en commission, ou au Parlement fédéral.

Monsieur le Ministre, vous avez une responsabilité dans ce dossier. D'accord que vous n'êtes pas porteur. Ce n'est pas vous qui avez la responsabilité de faire des prisons en Wallonie, je l'entends bien, mais par le fait d'avoir choisi ce terrain, et la motion du parlement vous le demande, vous avez une responsabilité, vous devez avancer dans ce dossier. Et aujourd'hui, vous ne nous dites strictement rien. Ce que vous nous avez répondu, je le savais déjà à travers les articles de presse que j'ai pu lire.

Les autres prisons seront construites qu'on se posera toujours la question de savoir s'il faut continuer à discuter pour Sambreville.

Je pense qu'à un moment donné, les raisons politico-politiciennes devraient arrêter de prendre le dessus par rapport à une discussion saine et sereine sur la construction d'un troisième établissement pénitentiaire en Wallonie. Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Cremasco (Écolo). – Merci pour ces renseignements, Monsieur le Ministre.

J'avoue que je n'apprends pas beaucoup de choses.

M. Mouyard (MR). – On est au moins d'accord sur quelque chose.

Mme Cremasco (Écolo). – Oui, on est au moins d'accord sur ce point-là.

Je me demande si tout est bien soupesé par rapport à cette tierce étude qui, effectivement, viendrait arbitrer. C'est assez étonnant. L'arbitrage doit effectivement être fait et cela me semble relativement sain que quelqu'un de neutre prenne les choses en considération. Étant donné l'enjeu qu'il y a derrière les terres polluées, les sites à réhabiliter, quand on voit l'optique du confinement *versus* l'optique de retirer les terres polluées, effectivement, cela semble complètement fou. Je n'ose pas imaginer

qu'il n'y ait pas de solutions techniques plus légères que celle de retirer les terres polluées.

Au vu des exemples de réhabilitation que j'ai déjà pu voir dans ma vie, mais je ne demande qu'à être convaincue, cela me semble complètement fou. Si la décision était de retirer les terres polluées, c'est un investissement financier énorme pour l'État fédéral. Là, je peux à tout le moins comprendre que l'on n'aille pas vers cela.

D'autre part, par rapport à ce que l'on a pu dire, aux délais qui sont impliqués et à l'aspect financier aussi, ce n'est pas si facile que cela d'acquérir des terres agricoles. Leur prix est parfois aussi très élevé. Je pense que cela devrait peser également dans la balance.

Je vous remercie. Je remercie aussi M. le Président et M. Stoffels pour leur flexibilité.

M. le Président. – Nous remercions donc encore une fois la légendaire bonté de M. Stoffels.

QUESTION ORALE
DE M. STOFFELS À M. HENRY,
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE
LA MOBILITÉ,
SUR
« LES PERMIS D'URGENCE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « les permis d'urgence ».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, il s'avère que la procédure classique de permis d'urbanisme prend un certain temps. Cela peut aller d'une trentaine à cent quinze jours. Hélas, il existe des cas où un permis devrait être accordé en quelques semaines maximum. En effet, si par exemple, un bâtiment à usage agricole subit un dégât important suite à un incendie, une tempête, un accident, il est nécessaire de le reconstruire au plus vite pour permettre à l'agriculteur d'héberger son bétail dès que la mauvaise période recommence.

Si l'on compte le temps du chantier et que l'on sait qu'au plus tard vers le mois d'octobre, tout doit être terminé, on s'imagine facilement que tout délai que nécessite la procédure d'autorisation se terminera par des retards en ce qui concerne la finition des travaux.

Le permis d'urgence, accordé suivant une procédure accélérée et à déterminer par le gouvernement bien sûr, se justifie à mes yeux dans

des cas pareils, qu'il s'agisse d'une reconstruction à l'identique ou d'une reconstruction nouvelle profitant du malheur pour créer des conditions de production améliorées.

Voilà en bref l'esquisse de ma question. Je souhaiterais savoir ce que vous pensez de cette piste. Est-ce une piste à creuser ou à rejeter ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. – Merci, Monsieur le Président, merci, Monsieur le Député pour votre question.

La procédure de délivrance des permis telle qu'elle est régie par l'article 117, alinéa 3.1 du CWATUpe peut déjà être considérée comme une procédure accélérée de délivrance des permis d'urbanisme. En effet, si la demande ne requiert ni avis préalable du fonctionnaire délégué, ni mesures particulières de publicité, ni avis de services ou commissions, le permis est délivré dans un délai de 30 jours.

Il convient de rappeler que l'autorité compétente en octroyant un permis engage sa responsabilité et doit à cet égard bien analyser les dossiers et motiver adéquatement les permis d'urbanisme, afin d'éviter de le fragiliser, et ce, même quand le caractère d'urgence est manifeste.

Il est clair que les demandes de permis d'urbanisme constituent la plupart du temps la réponse à des besoins précis des demandeurs et, dès lors, revêtent très souvent un caractère urgent pour les demandeurs.

L'aboutissement rapide d'une demande de permis d'urbanisme dépend intimement de son commencement. Il importe de relever que la responsabilité d'une gestion rapide des dossiers de permis incombe aux différents acteurs intervenant dans leur élaboration et leur suivi, notamment les administrations et les architectes.

Pour garantir que les permis soient délivrés dans un délai raisonnable et en l'occurrence quand le projet revêt un caractère d'urgence, il convient que chaque maillon de la chaîne intervienne avec rapidité, mais aussi avec rigueur et bien sûr que le permis soit déposé le plus rapidement possible au tout départ.

La bonne préparation des dossiers de permis d'urbanisme par les architectes est à cet égard une condition cruciale qui conditionne le bon déroulement de la procédure administrative.

Voilà, je pense que certains sont déjà prévus aujourd'hui, et qui peuvent être assimilés à des

procédures accélérées. Au-delà, il m'apparaît risqué de s'aventurer dans une procédure d'urgence qui pourrait en fait être souhaitée par un très grand nombre de demandeurs.

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Je ferai deux remarques. D'une part, je pense que la plupart des dossiers risqueront de ne pas pouvoir bénéficier de la procédure accélérée et donc du permis accordé en trente jours, parce que j'estime que la plupart des dossiers rencontrés dans la pratique nécessiteront probablement un délai de 115 jours puisqu'il y a intervention du fonctionnaire-délégué et éventuellement une série d'autres avis qui doivent être demandés. Et dans le cas de l'exemple que j'ai choisi, la probabilité est encore grande que l'immeuble se situe dans la zone article 35, donc dans la zone agricole, où les sensibilités sont particulières. Donc, la procédure accélérée risque de ne pas pouvoir satisfaire le demandeur.

Deuxièmement, il est évident que la rapidité du traitement du dossier dépend de la rapidité avec laquelle chaque acteur de la chaîne du dossier qui doit être traité réagit, mais à commencer par l'architecte et le demandeur, s'il s'agit effectivement d'une demande de permis suite à un incendie, une tempête ou un accident, généralement, le début de la procédure ne dépend pas du demandeur, mais dépend de l'événement qui est intervenu.

Si jamais au mois de juillet ou au mois d'août, le demandeur est confronté à un incendie, il n'aurait pas pu démarrer la procédure au mois de juin ou de mai, mais s'il est victime de l'accident au mois d'août, il doit veiller à ce que, au mois d'octobre, son bétail puisse rentrer dans l'étable! Cela peut poser des difficultés et je plaide donc pour que l'on soit quand même attentif à la mise sur pied d'une procédure d'urgence dans le cadre de la réforme du CWATUPE. Soyez assuré que je reviendrai avec la motion.

M. le Président. – On l'a bien compris, Monsieur le Député.

QUESTION ORALE
DE M. DODRIMONT À M. HENRY,
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE
LA MOBILITÉ,
SUR
« LA ZONE DE RÉSERVATION DE CHB »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dodrimont à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « la zone de réservation de CHB ».

La parole est à M. Dodrimont pour poser sa question.

M. Dodrimont (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, je reviens une nouvelle fois sur ce dossier de liaison Cerexhe-Heuseux-Beaufays, non sans aborder le fond du dossier — du moins cette fois -, mais bien pour parler de tout ce qui entoure les différents riverains, et principalement leurs propriétés qui sont, on le sait, depuis 40 ans, dans une zone de réservation, dans laquelle on n'a rien fait depuis qu'on a déterminé ces différentes parcelles dans ladite zone. On n'a absolument rien fait non plus à l'égard de ces différents propriétaires.

Pour être sûr que l'on m'entende quand j'aborde ce dossier, j'ai pris l'habitude de vous questionner en parallèle à votre collègue, M. le Ministre Lutgen. J'ai eu l'occasion d'entendre sa réponse hier. Très clairement, il me dit vous avoir souvent sollicité via des sollicitations particulières que lui, vraisemblablement, recevait. Il a fait état de neuf lettres qui vous auraient été transmises. Il a, peut-être de manière un peu nébuleuse, parlé de responsabilités. Je ne sais pas si je devais entendre, à travers sa réponse, que c'était de vous que l'on attendait une prise de responsabilités par rapport à ce dossier. En tout cas, comme j'ai pu le comprendre, c'était lourdement sous-entendu.

J'aimerais alors savoir, Monsieur le Ministre, puisqu'il semble que les responsabilités sont à prendre plutôt dans votre camp, ce qu'il en est. Que va-t-on enfin faire pour ces différents propriétaires? Si certains se réjouissent — je n'en disconviens pas, c'est parfois l'intérêt particulier qui prime sur l'intérêt général — des mesures prises par ce gouvernement, ou plutôt des non-mesures prises par ce gouvernement, à l'égard de cette liaison, il y en a d'autres qui s'inquiètent du devenir de leur propriété, se disant « je suis propriétaire de quelque chose dont je ne peux rien faire, je ne peux pas solliciter le moindre permis, je ne peux pas vendre, je ne peux pas en bénéficier, je paie encore du précompte immobilier sur ce bien ». Qu'en est-il? Qu'est-ce que le gouvernement propose pour que nous puissions enfin sortir de ce dossier?

Je ne vais pas aujourd'hui remettre en cause la position qui est cette mise au frigo de la liaison, mais je pense que, décemment, le gouvernement, quoi qu'il arrive, devrait indemniser les différents propriétaires dont leur bien se trouve en réservation. Ce serait une manière élégante de sortir de ce dossier, cela pourrait répondre à pas mal de sollicitations émises par ces différents propriétaires qui sont vraiment lésés depuis trop longtemps et pour lesquels il faut, à mon sens, prendre une position définitive.

Je parlais aussi — mais M. Lutgen ne m'a pas répondu sur cet aspect du problème — du

précompte immobilier que je viens d'énoncer. Ces propriétaires s'en acquittent toujours, année après année. Y a-t-il quelque chose qui pourrait être envisagé par rapport à une remise totale, voire partielle, de ce précompte immobilier? Va-t-on imaginer quelque chose avec le remboursement des années antérieures? Je n'en sais rien et j'attends quelques éclaircissements par rapport à cette problématique.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. – Comme vous le savez, en ce qui concerne CHB, dans la présente législature, chacun a bien pris conscience, à la fois en raison de la Déclaration de politique régionale, mais aussi des projections budgétaires, du fait que cette liaison ne se ferait pas.

Néanmoins, je constate qu'il n'y a pas d'accord à ce stade-ci pour décider qu'elle ne se ferait pas du tout à long terme. C'est ce qui explique que la zone de réservation soit maintenue au plan de secteur. À partir du moment où la zone de réservation subsiste, les modalités d'indemnisation des riverains lésés sont limités et relèvent, le cas échéant, d'éventuelles expropriations. L'administration concernée par cette zone de réservation étant la DGO1. C'est donc bien mon collègue Benoît Lutgen — qui a la tutelle sur cette administration — qui peut se positionner par rapport à la question des expropriations. C'est tout à fait en-dehors de mes compétences.

Quant à la piste d'une remise du précompte immobilier, plusieurs formules sont prévues par le Code de l'impôt sur les revenus, à savoir l'immunisation, l'exonération ou la réduction du précompte immobilier. *A priori*, je ne vois pas de possibilité s'appliquant dans le cas présent, mais il ne me revient pas de me prononcer sur ce point. C'est, au contraire, à mon collègue le ministre du budget et des finances d'intervenir éventuellement sur cette partie du dossier. Je suis évidemment, comme ministre de l'aménagement du territoire, compétent pour la réservation au plan de secteur, mais il n'y a pas de décision, comme vous le savez, de modifier le périmètre de réservation, donc je ne sais pas agir.

M. le Président. – La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). – Vous savez que j'aime beaucoup le sport, Monsieur le Ministre. Je suis pongiste, c'est un sport que j'adore, et je vois que vous le pratiquez aussi habilement avec votre collègue Lutgen. Vous vous renvoyez la balle. Cela revient sans cesse. Au milieu, maintenant, j'apprends qu'il y a le ministre du budget, qui est probablement l'arbitre de la partie entre vous deux. Bref, je pense que cette attitude est particulièrement irrespectueuse à l'égard des riverains concernés. Vous venez de le

dire, nous ne savons pas si l'abandon est pour cette législature ou s'il est plus définitif. Je pense que tout le monde sait qu'on fera cette liaison à un moment donné, même votre président de parti, en *off*, me l'a confié récemment.

Tout le monde sait que c'est un maillon indispensable pour la mobilité en Province de Liège et en Région wallonne. Donc, Monsieur le Ministre, de grâce, soyons élégants à l'égard de ces personnes et avançons dans un dossier d'expropriation, puisque c'est la manière dont on pouvait s'en sortir, de manière à ce que les gens se sentent un peu moins les dindons de la farce qu'ils sont résolument, surtout depuis cette annonce d'abandon. Qu'on les ait déjà privé de leur bien pour en faire quelque chose, c'est déjà une chose que, pour certains, c'est déjà difficile à accepter. Si, en plus, c'est pour dire: «*C'est pour mettre au frigo et puis on n'en fera de toute façon rien, ou on fera peut-être encore quelque chose dans cinq ans*», je pense que des citoyens normalement constitués n'y retrouvent plus leurs jeunes dans ce dossier. C'est vraiment, à leur égard, un véritable affront qu'on leur fait subir.

QUESTION ORALE
DE M. BORSUS À M. HENRY,
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE
LA MOBILITÉ,
SUR
« LES INFRACTIONS AU CWATUPE DE
CERTAINS CENTRES POUR RÉFUGIÉS »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Borsus à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur «les infractions au CWATUPE de certains centres pour réfugiés».

La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

M. Borsus (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, je me permets de revenir sur un élément de difficultés que vous avez identifié à la suite du non-respect par les propriétaires ou les exploitants de centre ou d'équipements touristiques accueillant des réfugiés politiques, de la législation en matière d'urbanisme.

Nous avons eu l'occasion — et je vous en remercie —, à la faveur de la réponse à une question écrite, de décrire très précisément les permis qui devaient être sollicités lorsque la destination d'un bien était modifiée. Ici, il s'agit bien de modification de la destination d'un bien.

Dès lors, dans la foulée, constatant que nous étions en situation infractionnelle dans une partie — mais dans la grande partie — des situations concernées, en tout cas apparemment, vous m'aviez indiqué que vous alliez demander à votre

administration, il y a de cela quelques semaines, un topo de la situation de manière à pouvoir prendre attitude. Je souhaiterais dès lors revenir vers vous, même s'il s'agit du périmètre public ou parapublic, parce que je vois mal la Région wallonne, dûment informée et le ministre en charge de cette matière dûment informé, considérer qu'il y a deux types d'infraction d'urbanisme. Il y a celles qui ne nécessitent ou ne justifient pas de réaction, et puis celles qui, pour le commun des mortels, feraient l'objet d'un suivi, avec éventuellement une possibilité de régularisation que nous connaissons bien en matière de législation.

Dès lors, Monsieur le Ministre, je souhaiterais vous demander quelles sont les informations que vous avez pu obtenir? Combien de centres sont concernés par une situation éventuellement infractionnelles? Si oui, y a-t-il eu des démarches pour les inviter à se mettre en ordre? Est-ce que la situation a pu être gérée positivement?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. – Comme je vous l'indiquais il y a quelques semaines, la réaffectation de bâtiments en centres pour réfugiés est soumise à permis d'urbanisme dans certaines hypothèses et les procédures applicables varient. Cela dépend des actes et travaux entrepris, de la destination au plan de secteur de la zone concernée, ainsi que de l'utilisation initiale du bâtiment réaffecté.

J'ai donc convenu avec le Ministre Courard d'évoquer prochainement l'ensemble des questions liées aux centres pour réfugiés, tant en ce qui concerne leur situation urbanistique que leur localisation. Cette rencontre se tiendra dans la foulée de l'analyse de la situation urbanistique des centres d'accueil pour réfugiés que l'administration effectue actuellement. Il n'y a donc pas d'élément neuf par rapport à votre question, mais c'est effectivement dans ce sens que nous travaillons. Dès que l'analyse de l'administration sera terminée, je rencontrerai le Ministre Courard à ce sujet.

M. le Président. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre. En tout cas, en l'espèce, on peut dire que vous vous hâtez extrêmement lentement, et l'administration encore plus lentement.

Si je résume, voilà donc, de façon très formelle, la plupart des centres qui accueillent des réfugiés politiques sont en infraction d'urbanisme en Région wallonne. C'est relativement clair. Je sais qu'il y a des situations différentes, mais vous pouvez faire le tour de la plupart des centres connus, il n'y a pas eu

le moindre dossier de demande de permis pour modifier la destination des biens.

Je rappelle, Monsieur le Ministre, que dans certains cas, non seulement la modification pourra, le cas échéant, faire l'objet d'une régularisation, mais dans d'autres cas, ce ne sera qu'au prix d'une enquête publique qui devra être diligentée, qui doit être notamment suspendue du 15 juillet au 15 août, en application de la législation.

Je veux bien. Il y a des situations d'ostracisme, il y a des situations d'urgence, des situations d'accueil, mais, il y a quelques minutes, vous avez décrit la procédure des permis d'urgence à mon collègue qui vous questionnait sur le sujet. Ici, il n'y a pas dans le CWATUPE de circonstance, il n'y a pas une exception, pour des raisons humanitaires, pour des raisons d'accueil, pour des raisons de réfugiés politiques. Aujourd'hui, officiellement — je crois que ma question écrite date de février, ma question orale d'il y a quelques semaines -, vous êtes informé, depuis déjà un certain temps, de toute une série d'infractions urbanistiques.

Vous dites « *On va en parler avec le Ministre Courard qui est responsable, non pas des infractions, mais de l'ensemble de la matière* ». Excusez-moi, il y a tout de même un « deux poids, deux mesures » qui résonne durement aux oreilles de nos concitoyens. Comment peut-on aller dire — je ne vais pas citer de commune en particulier — en Région wallonne, à la personne qui construit une annexe à sa maison, qu'il doit respecter le permis, qu'il doit le solliciter; et que, pour transformer ce qui était par exemple un hôtel ou un centre de vacances en lieu de résidence permanent pour accueillir des communautés de réfugiés — je ne m'exprime pas là-dessus -, les règles sont différentes! La Région wallonne, très régulièrement, en votre nom, va mandater des avocats au tribunal, pour poursuivre les citoyens. Mais il y a une exception, ici. Je ne sais pas comment vous pouvez la justifier, cette exception. C'est du « deux poids, deux mesures » parce que c'est une autorité publique, parce que c'est une situation d'accueil. On traite différemment de nos concitoyens. Comment peut-on justifier cela? Quel est le message que vous délivrez?

QUESTION ORALE
DE M. STOFFELS À M. HENRY,
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE
LA MOBILITÉ,
SUR
« L'ÉVALUATION DU CWATUPE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « l'évaluation du CWATUPE ».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, le travail d'évaluation du CWATUPe se poursuit en trois temps. Il s'agit d'un travail à perspectives vertes. Les trois temps sont d'abord les ateliers du territoire, les auditions menées par notre parlement et le travail effectué par le bureau *Perspective Consulting* pour le compte du gouvernement. C'est sur le troisième point que je souhaite vous entendre, Monsieur le Ministre.

Où en est-on dans ce travail ? Le calendrier et la méthodologie fixés par le cahier spécial des charges sont-ils respectés ? Je m'explique. Si mes souvenirs sont bons, lors de la présentation du travail du bureau de consultance, il devait y avoir des rapports ponctuels sur l'évolution du travail. Le premier rapport est-il disponible ? Le cas échéant, pouvez-vous nous transmettre vos commentaires ?

Ensuite, il devait y avoir un comité de pilotage. Ce comité s'est-il réuni ?

Quels sont les organismes et/ou les institutions qui y sont représentées ?

Ayant participé aux auditions que nous organisons dans ce parlement, je me pose la question suivante, après avoir entendu l'ensemble des interlocuteurs : doit-on amender le texte existant ou doit-on réécrire le CWATUPe ?

Au vu du travail déjà effectué, quel votre réflexion en la matière ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. – Concernant l'évolution du travail effectué par le Bureau *Perspective Consulting*, il y a différentes étapes qui sont prévues. En synthèse la méthodologie d'évaluation prévoit la réalisation de référentiels d'analyse, une étude du système que constitue le CWATUPe et des différents dispositifs qui le composent, un travail de consultation et de partenariat avec un grand nombre d'acteurs ainsi qu'un *benchmarking*. L'ensemble de ces éléments s'intègrent dans un processus d'analyse itératif.

Après avoir réalisé le rapport de base qui définit l'ensemble des questions d'évaluation, et qui est éventuellement disponible, si vous le souhaitez, le Bureau *Perspective Consulting* a entamé le travail sur l'ensemble de ces éléments. Il clôtura la première phase de consultation des acteurs ainsi que les ateliers de réflexion, comme cela avait été présenté à cette même commission. L'analyse des dispositifs est en voie de finalisation. La phase de collecte des

données et le *benchmarking* vont débiter prochainement.

Le prochain livrable est le rapport des consultations qui devrait être produit à la rentrée et approuvé par le comité d'accompagnement composé des représentants du gouvernement.

Le processus évolue sous le contrôle du comité de suivi qui se réunit mensuellement pour faire le point sur l'état d'avancement du travail. Ce comité est composé des représentants de mon cabinet, de deux représentants de la DGO4, un de la CDT et un d'Easi-Wal.

Enfin, comme vous aurez pu constater lors des séances d'audition de cette commission, l'évaluateur a été présent systématiquement. Il est bien entendu à votre disposition pour toute question que vous souhaiteriez lui soumettre ou toute discussion que vous souhaiteriez avoir avec lui.

J'entends comme vous, lors des auditions au parlement, les analyses et revendications des différents acteurs. Il est cependant prématuré d'envisager à ce stade un choix aussi essentiel que celui que vous mentionnez, à savoir envisager une réécriture complète ou des amendements du texte existant. C'est précisément en aval de la consultation des acteurs que cette position pourra être prise. Les consultations des acteurs sont un des éléments de l'évaluation, mais celle-ci doit s'appuyer sur un recueil de données, des éléments d'analyse objectifs et un *benchmarking* afin d'élaborer ses conclusions et ses propositions. Ce n'est qu'à terme et en fonction des réponses que l'on souhaitera apporter aux objectifs définis par le gouvernement que la question que vous évoquez pourra être posée. Juste après le congé d'été, nous serons beaucoup plus à même d'envisager ce type de question.

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Monsieur le Ministre, peut-on envisager d'organiser dès la rentrée, vers le mois de septembre, début octobre, une séance au cours de laquelle votre bureau de consultance ferait une présentation devant la commission, des travaux et des résultats des travaux réalisés de sa part jusqu'à ce moment-là ? Vous me dites qu'un rapport pourrait éventuellement être disponible et présentable dès la rentrée. Je pense que la meilleure façon d'en avoir connaissance, c'est de vous inviter, et d'inviter bien sûr le bureau qui vous aide, à faire une présentation de ce rapport devant notre commission, ceci étant bien sûr une proposition dans le but de faire avancer les réflexions du côté du parlement.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. – C'est évidemment envisageable, comme je l'avais dit lorsque nous avons eu la discussion initiale. Je pense que c'est à discuter dans le cadre de

l'organisation des travaux pour voir à quel moment, il est souhaité de venir présenter d'une manière ou d'une autre les discussions et l'état d'avancement. Je suis bien sûr à disposition de la commission, comme je vous l'avais dit.

M. Stoffels (PS). – Aujourd'hui, je me contente de l'accord de principe qui est donné par le ministre. Bien sûr qu'il faut s'entendre sur les modalités pratiques pour mettre la chose en œuvre.

QUESTION ORALE
DE M. MOUYARD À M. HENRY,
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE
LA MOBILITÉ,
SUR
« LE PROJET DU PORT AUTONOME DE
NAMUR SUR LE SITE DE SAINT-GOBAIN À
AUVELAIS »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Mouyard à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « le projet du Port autonome de Namur sur le site de Saint-Gobain à Auvelais ».

La parole est à M. Mouyard pour poser sa question.

M. Mouyard (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, nous venons de déjà parler de ce site-là à travers le projet « prisons », puisque c'est bien au même endroit. En termes de réaménagement du territoire, ce site de 32 hectares est effectivement une friche industrielle. Ce site, propriété de Saint-Gobain à Auvelais, est en phase de réhabilitation. Vous avez d'ailleurs signé il y a plusieurs mois d'ici un arrêté de réhabilitation. Il y a en réalité sur ce site de 32 hectares quatre projets :

- la création d'un parc à conteneur, projet conduit par le Bureau économique de la Province de Namur ;
- la création d'une zone d'activité économique tournée vers les voies d'eau, projet conduit par le Port autonome de Namur ;
- la création d'une unité de dépollution des terres, qui sera réalisée par l'entreprise SITA ;
- la création d'une prison dont nous avons déjà parlé.

L'objet de ma présente question porte sur ce projet de zone d'activité économique, donc du redéploiement économique qui pourrait se faire sur ce site.

Je souhaiterais savoir si vous avez à votre niveau, des renseignements quant à l'évolution du dossier porté par le Port autonome de Namur. Avez-vous

déjà des informations plus précises sur le projet ? Un calendrier a-t-il déjà été établi ? Des échéances sont-elles déjà prévues ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. – Merci Monsieur le Député pour votre question. Elle concerne le projet d'équipement de la zone portuaire de Saint-Gobain à Sambreville dont la mesure « Infrastructures d'accueil structurantes et accessibles des pôles de développement » est soutenue par un cofinancement du FEDER au bénéfice du Port autonome de Namur.

Sur ce point, je vous informe que le ministre de tutelle en charge du suivi de cette mesure est mon collègue, le Ministre Benoît Lutgen.

Je vous invite donc à lui communiquer votre question. Je n'ai en ce qui me concerne pas d'éléments pour vous répondre, il ne m'en a pas transmis particulièrement. J'ai été assez surpris que la question me soit adressée puisqu'elle ne relève pas de mes compétences.

M. le Président. – La parole est à M. Mouyard.

M. Mouyard (MR). – Je vous accorde qu'au niveau du libellé, on peut avoir des visions différentes, mais pour moi, c'était en termes d'aménagement du territoire de cette zone de 32 hectares, soit quatre dossiers. Donc, vous me répondez, si j'entends bien, qu'il n'y a pas, en termes d'aménagement du territoire, de demande de permis. Vous n'avez aucune nouvelle à me donner concernant ce dossier-là. J'entends qu'au niveau des infrastructures, cela dépend du Ministre Lutgen, mais pour votre partie, aménagement du territoire, il n'y a donc pas de nouvelle, il n'y a rien de concret.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. – C'est tout à fait cela. Puisque je ne suis pas le demandeur du dossier. Je peux être amené à intervenir dans le cadre des permis, mais à ce stade je ne suis pas concerné par le dossier.

M. Mouyard (MR). – Finalement, il y a plein de projets sur cette zone de 32 hectares, mais je remarque qu'il n'y en a pas beaucoup qui avancent concrètement. Il y a peut-être des causes à tout cela, mais on verra cela plus tard. Je me ferai un plaisir de questionner votre collègue là dessus dans quinze jours.

QUESTION ORALE
DE M. STOFFELS À M. HENRY,
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE

**L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE
LA MOBILITE,
SUR
« LES REVENDICATIONS DE LA
FÉDÉRATION EDORA EN MATIÈRE DE
SIMPLIFICATION DES RÈGLES
D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE POUR
LA PRODUCTION D'ÉNERGIE
RENOUVELABLE »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur «les revendications de la Fédération EDORA en matière de simplification des règles d'aménagement du territoire pour la production d'énergie renouvelable».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, après avoir eu des contacts avec EDORA, la Fédération de l'énergie d'origine renouvelable et alternative, il m'apparaît que, pour ce qui concerne l'aménagement de territoire et les procédures d'autorisation liées aux énergies renouvelables que sont électricité et chaleur, une série de leurs demandes doivent être relayées au niveau de notre parlement et du gouvernement.

En synthèse, le secteur demande que :

- la Wallonie définit les zones de développement prioritaires pour les sites de production électrique renouvelable ;
- la Wallonie clarifie les zones d'exclusion qui sont actuellement très vastes ;
- la Wallonie définit un cadre stimulant et réglementaire pour les éco-zonings industriels ;
- la Wallonie assouplisse les contraintes pour l'installation des unités de biométhanisation en zone agricole ;
- la Wallonie augmente la cohérence et la centralisation des procédures d'autorisation ;
- la Wallonie accélère et simplifie lesdites procédures tant pour les unités de production mais aussi pour les réseaux, les derniers nécessitant parfois une durée de planification extrêmement longue ;
- la Wallonie met sur pied des procédures pour l'élaboration de production et les réseaux de chaleur ;
- les procédures pour les installations de petite taille, soit inférieures à dix kilowatts par heure, soient simplifiées, notamment dans le secteur agricole ou pour le petit éolien ;
- la Wallonie négocie avec le niveau fédéral pour que soient levées une série de contraintes liées à l'aéronautique et au militaire.

Certes, ces revendications sont émises par une fédération professionnelle et il faut les analyser avec un esprit critique, mais certaines de ces demandes paraissent pertinentes. Quelle analyse, Monsieur le Ministre, avez-vous du cahier de revendication d'EDORA ? Ces revendications peuvent-elles être rencontrées dans un délai raisonnable ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. – Sachez que j'ai aussi régulièrement des contacts avec le secteur des énergies renouvelables, y compris EDORA, et que j'ai l'habitude, avant de me lancer dans des projets, de me concerter avec toutes les parties prenantes dans le but de toujours trouver le meilleur équilibre entre les différents enjeux.

Comme vous le précisez, il s'agit de revendications qu'il faut analyser avec un esprit critique et, surtout, mettre en perspective avec les requêtes des autres acteurs concernés par la production d'énergie renouvelable. Je l'ai déjà souvent évoqué, notamment dans le cadre du dossier éolien, la production d'énergie verte est un défi important pour la Wallonie et résulte de l'obligation qui est faite à notre pays de réduire ses émissions de gaz à effets de serre de 80 à 95 % d'ici 2050.

Sans rentrer trop dans le détail technique de chaque revendication, je peux, toutefois, vous assurer de l'intérêt que j'y porte même si je m'interroge sur la faisabilité de certaines d'entre elles.

Par ailleurs, certaines propositions sont prometteuses ou ont déjà été inscrites dans les réflexions du gouvernement en cours, comme :

- pour l'éolien, le concept de zones de développement prioritaire qui permettrait, entre autres, les renforcements nécessaires du réseau pour garantir, au moindre coût et dans le respect des délais imposés, la réalisation des objectifs fixés pour 2020. Comme vous le savez, j'ai formulé des propositions à ce sujet au gouvernement depuis déjà plusieurs semaines ;
- pour les éco-zonings, mon collègue, Jean-Claude Marcourt, a clôturé en ce début d'année l'appel il projet, je vous propose de l'interroger à ce sujet ;
- pour les unités de biométhanisation en zone agricole, un groupe de travail DGO3-DGO4 se penche actuellement sur la question.

Même si c'est aussi l'une des recommandations formulées par la Commission européenne dans la directive 2009/28 sur la promotion des énergies renouvelables, la centralisation accrue des procédures d'autorisation est plus complexe, car en lien avec différentes compétences comme l'énergie

et l'urbanisme mais, en plus, est dépendante aussi de plusieurs niveaux de pouvoir que sont la région et le fédéral.

Enfin, pour ce qui est de l'accélération et la simplification des procédures d'autorisation pour le développement des réseaux et pour des installations de petite taille, le travail est également en cours soit via le décret-programme de juillet 2010 et de ses arrêtés d'exécution sur lesquels le Conseil d'État vient de statuer, soit via le chantier de l'évaluation du CWATUPE.

Voilà, Monsieur le Député, les différents points pour lesquels je pouvais vous donner un état des lieux dans ces différentes revendications d'EDORA.

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Sachant que tout travail demandé nécessite un travail en plusieurs phases, à commencer par l'analyse suivie d'une décision, suivie d'une mise en chantier voire suivie de l'action, je suis convaincu qu'il ne faut certainement pas précipiter les choses, mais il ne faut pas non plus perdre du temps parce que chaque fois que nous prenons un retard par rapport à nos voisins qui nous entourent, nous perdons des points qui concernent les intérêts économiques, les intérêts en matière de création d'emplois, par rapport à une reconversion qui s'annonce très importante et qui est certainement une source de création d'activités économiques, source de création d'emplois pour autant que l'on ait travaillé avec la bonne méthode, la bonne souplesse et le bon calendrier.

Je vais après analyse, fouiller la réponse que vous avez donnée et approfondir aussi la réflexion de mon côté.

(M. de Lamotte, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

**INTERPELLATION
DE M. MAENE À M. HENRY,
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE
LA MOBILITÉ,
SUR
« LA GESTION DES DÉCHETS »**

**INTERPELLATION
DE M. BORSUS À M. HENRY,
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE
LA MOBILITÉ,
SUR
« LE PLAN WALLON DES DÉCHETS »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Maene sur « la gestion des déchets », et l'interpellation de M. Borsus sur « le

plan wallon des déchets » à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité.

La parole est à M. Maene pour développer son interpellation.

M. Maene (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, la gestion des déchets est devenue une préoccupation essentielle des citoyens, des pouvoirs publics et des entreprises en Wallonie et chacun peut y prendre une part active de responsabilité, en ce qui concerne cette gestion, au quotidien. Chaque année, près de 2 milliards de tonnes de déchets sont produits dans les États membres de l'UE, y compris des déchets particulièrement dangereux, et ce chiffre est en constante augmentation.

En Wallonie, un habitant produit en moyenne plus d'un kilo de déchets ménagers par jour, soit une production globale pour la Wallonie d'environ 1 635 000 tonnes. Après une augmentation régulière du volume de ces déchets, la tendance actuelle est à la stabilisation, et même on peut s'en réjouir, à une légère diminution. Actuellement, la grande majorité des communes wallonnes a délégué aux intercommunales leurs compétences en matière de collecte et de traitement des déchets. Les déchets suivent une filière en trois temps: recyclage — grâce aux collectes sélectives pour lesquelles les Wallons sont de très bons élèves -, valorisation, quand c'est possible, puis élimination le cas échéant.

Ponctuellement, il est bon de faire le point sur la situation de ce secteur qui est indispensable au bon fonctionnement de la société de consommation qui est la nôtre.

À l'heure actuelle, un groupe de consultants est chargé d'élaborer le plan wallon des déchets 2020. Pouvez-vous faire le point sur ces travaux? Quel en est le coût pour le budget wallon? Quand ce plan sera-t-il présenté au gouvernement et/ou au parlement?

En attendant cette réalisation, nous devons gérer le passé et le présent en fonction des règles existantes.

À ce sujet, je vous dirais qu'en tant que parlementaire namurois, avec d'autres collègues — puisque M. Borsus prendra la parole après moi sur le même sujet — nous avons été sensibilisés par le Conseil d'administration de notre intercommunale, le BEP, qui s'inquiète de l'évolution de certains dossiers. Globalement, les enjeux environnementaux et économiques dont on parle, sont énormes. En effet, de grosses infrastructures ont été mises en fonction ces derniers mois, il va falloir rembourser ces investissements et, à cet égard, les tranches que le gouvernement s'est, formellement et

officiellement, engagé à verser aux intercommunales sont attendues avec impatience.

Il faudrait être de mauvaise foi pour dire que le dossier global du financement des infrastructures de gestion des déchets n'a pas connu d'évolutions significatives ces derniers mois. J'en vois principalement 2: le vote d'un budget substantiel — 28 millions d'euros — pour financer ces infrastructures et un renforcement du personnel de l'OWD pour traiter ces dossiers.

Mais aujourd'hui, ce qui est attendu sur le terrain, c'est le déblocage de ces 28 millions. Pas n'importe comment, certes, mais rapidement.

Rien que pour le Namurois, 13 décomptes finaux ont été introduits à l'administration depuis juillet 2008 et seulement trois sont en cours de liquidation. Ainsi, à titre d'exemple, un décompte final relatif à l'achat d'un chargeur sur pneu a été introduit en juillet 2008 et à ce jour, ce dossier n'a pas été traité. Reconnaissons, à tout le moins, qu'il ne s'agit pas là d'une saine gestion administrative des dossiers. Trois ans pour traiter un petit dossier, on peut comprendre les craintes lorsqu'il s'agira de traiter de gros dossiers de plusieurs millions d'euros.

Autre exemple, concernant les stations de transfert de Vodecée, Biron, Malvoisin et Bièvre. Les décomptes finaux ont été approuvés par le gouvernement entre août et novembre 2010. Le paiement des tranches dues a eu lieu il y a quelques semaines. Six mois et que d'énergie dépensée pour avoir droit à son argent. En effet, je rappelle quand même, et c'est loin d'être anodin, que le Comité de direction de BEP environnement a dû saisir le gouvernement pour qu'il exécute une de ces décisions. Décemment, on ne peut pas continuer comme cela. Tant au niveau des intercommunales que des cabinets ministériels, je suis certain que les employés ont autre chose à faire que cela.

Quelles sont vos pistes pour améliorer les délais de traitement des dossiers? Comment libérer les tranches dues plus rapidement? Comment garantir aux intercommunales qu'elles n'auront plus à entreprendre un tel parcours du combattant pour bénéficier des subsides wallons?

Corolaire au financement des infrastructures de gestion des déchets la question du remboursement des intérêts. Pour résumer la situation, les intercommunales doivent préfinancer leurs investissements et ne reçoivent les tranches dues qu'après le long et fastidieux parcours décrit plus haut.

En outre, le gouvernement s'est engagé, *via* l'arrêté du 13 décembre 2007, à prendre en charge les intérêts des emprunts contractés en vue de financer la réalisation du projet à subventionner, au taux maximum de 5% l'an. De façon unilatérale et

non concertée, vous avez décidé de ne pas appliquer cet arrêté et de plafonner, à ce stade, la liquidation des premiers dossiers subsides avec un plafonnement à 2%.

Nous avons déjà eu l'occasion de discuter de ce point et j'ai pris bonne note de vos arguments.

Quand, les intercommunales peuvent-elles espérer bénéficier du taux réel qui leur est dû? Le gouvernement ne s'expose-t-il pas à des recours? Peut-on imaginer qu'une intercommunale réclame des intérêts de retard, pour ce qui ne serait pas pris en charge ou couvert par le subside?

Avant de conclure sur ce chapitre, je voudrais rappeler une évidence. Nous évoquons des échanges financiers massifs entre acteurs institutionnels, mais je pense qu'il ne faut jamais oublier non plus qu'il y a derrière tout cela, un seul payeur, le citoyen. Pour eux, quelque soit le portefeuille qui paie, on sait en tous les cas que cet argent qui est entré dans le portefeuille de l'intercommunale ou du gouvernement, c'est le leur et il est difficile de faire comprendre que l'on puisse, entre institutions, s'appliquer des délais aussi longs pour traiter correctement des dossiers et devoir recourir à des masses d'emprunts avec les intérêts que cela peut, évidemment, apporter.

Autre point que je voudrais aborder avec vous, celui du coût-vérité. Comme le plaide avec force notre collègue Christian Dupont, le mécanisme actuel a vécu et a démontré ses limites. Le coût-vérité en matière de déchets n'est acceptable que si et seulement si il englobe les coûts effectifs de gestion des déchets.

Le principe du pollueur payeur, auquel nous souscrivons, n'est plus rencontré au travers du mécanisme actuel puisque, diminution ou non des déchets, la facture des citoyens augmente.

Nous sommes fin juin et donc, d'ici quelques mois, les budgets communaux vont s'élaborer. Des modifications de l'arrêté sont-elles possibles dans un laps de temps aussi court? Envisagez-vous d'envoyer une circulaire aux communes visant à assouplir le calcul du coût-vérité?

De plus, ici aussi nous sommes face à un problème de calendrier. En effet, l'OWD met des années à vérifier, scrupuleusement, que les communes respectent le principe du coût-vérité. Les conséquences de ces retards, ce sont que des communes peuvent être sanctionnées, *via* la diminution de certains subsides à l'investissement notamment, des années après. Là non plus, en matière de gestion efficiente des dossiers, cela ne me paraît pas adéquat.

Il y a par contre un élément sur lequel vous pouvez vous positionner aujourd'hui et qui pourrait

faire école pour les mois et les années à venir. Quel type de contrôle doit effectuer l'OWD? En effet, deux écoles s'opposent. D'une part, il y a ceux qui pensent qu'il doit effectuer un contrôle *a priori* sur base des budgets et d'autre part, il y a ceux qui estiment que le contrôle doit se faire *a posteriori* sur base des comptes. Ces deux méthodes ont leurs avantages et leurs inconvénients. Même si, à titre personnel, je penche pour la première solution. J'aimerais vous entendre sur ce point précis. Quelles instructions entendez-vous donner à votre administration à ce sujet?

Je pense avoir balayé l'ensemble des principales inquiétudes qui animent le secteur. Les intercommunales et les communes ont besoin de messages clairs, de confiance et de coopération. Vous avez hérité d'une réglementation dont vous n'étiez pas «le père», je pense principalement aux arrêtés coût-vérité et financement. Néanmoins, il vous faut les appliquer car à l'heure actuelle, ils n'ont pas été modifiés.

Comme je l'ai dit en commençant, des avancées significatives ont eu lieu dans les dossiers de financement, il convient aujourd'hui de continuer à engranger sur cette dynamique et rétablir les synergies nécessaires avec les intercommunales.

M. le Président. – La parole est à M. Borsus pour développer son interpellation.

M. Borsus (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, vraiment dans la foulée du constat dressé courageusement par M. Maene, je voudrais dans le prolongement de la perplexité dont je vous faisais écho il y a quelques dizaines de minutes en matière d'aménagement du territoire, vraiment relayer ici, et le faire dans la foulée de différents entretiens de diverses mises en garde antérieures concernant le même problème, je voudrais relayer vraiment, toute l'inquiétude, le doute, l'incompréhension de toutes celles et ceux qui font de l'environnement, de la gestion des déchets, de l'optimisation de la gestion des déchets, une priorité dans leur travail ou celles et ceux ou les institutions dont c'est une priorité en ce qui concerne même leur objet social.

À cet égard, petit rappel dans la foulée de celui que mon collègue vient d'établir puisque l'on sait que c'est en mars 2009 que le plan d'investissements de la Région wallonne en matière de gestion des déchets a été actualisé. Cela concerne aussi bien les infrastructures, les infrastructures de collectes, de transferts, *et cætera*. Donc la matière, est, vous le savez, gérée par le décret du 27 juin 1996 et par ses arrêtés d'exécution, en particulier par l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 décembre 2007 relatif au financement des infrastructures.

Ce dossier a été évoqué explicitement dans la déclaration de politique régionale qui, si je ne

m'abuse, en page 62 précise que le gouvernement veillera à, et je cite les termes de la DPR: «*Poursuivre dans le cadre des engagements pris par le gouvernement avec le plan d'investissements approuvé le 19 mars 2009, la subsidiation des outils publics de collecte et de traitement des déchets ménagers respectant la hiérarchie des modes de traitement et encourager les synergies entre intercommunales autour d'un même outil, sans constituer de concurrence déloyale vis-à-vis du secteur privé pour la gestion des déchets non ménagers*». Voilà donc la promesse politique dont vous êtes aujourd'hui porteur, Monsieur le Ministre.

Hélas, aujourd'hui, comme le disait, très franchement M. Maene, le mécanisme ne fonctionne qu'extrêmement difficilement.

D'abord, on observe que la Région wallonne ne prend pas en charge immédiatement le pourcentage des subsides qu'elle accorde sur les différents investissements. C'est déjà extrêmement étonnant. Soyons clairs, il n'y a qu'en Wallonie que l'on voit cela. On promet des subsides pour des investissements et puis on dit: «*Non, non, on ne paie pas vos subsides promis, décidés dans le cadre d'un plan wallon, officiellement approuvé par le Gouvernement. Non, on ne vous paie pas. On va vous payer l'emprunt que vous allez contracter*». Et au moment de payer les annuités, la Région ne paie toujours pas ou paie avec retard. Et puis au moment où vous, même avec retard, vous venez avec votre facture d'annuités, on vous dit: «*Oui, on ne vous paie pas tous les intérêts*». C'est scandaleux! On vit ici vraiment, en la matière, une situation scandaleuse. Je ne voudrais pas galvauder les termes mais, est-ce que l'on imagine le fonctionnement de la Région wallonne — et Jean-Claude l'a très bien évoqué -, à savoir que bientôt, pour un investissement de quelques milliers d'euros, il faut tout cela, toute cette mécanique? Vous imaginez le temps, l'énergie, le temps passé par les fonctionnaires wallons, les intérêts bancaires, tout ça pour ça? Si j'étais à votre place, ce mécanisme je le déchire, c'est scandaleux. L'énergie que vous passez là-dedans, c'est incroyable.

Mais il y a un problème budgétaire. C'est celui dont on n'a pas eu l'occasion de parler tout à l'heure, c'est évidemment le rendement de ce qui devait alimenter tout cela qui est en train de s'amenuiser de façon considérable puisque les taxations qui avaient été annoncées ne sont pas là. Les rendements, je vais dire, les rendements des taxations qui avaient été annoncés ne sont pas là, mais je vais y revenir.

Donc, aujourd'hui, il y a du retard. Il y avait en plus une difficulté circonstancielle avec une absence de gestion ou de dynamique du personnel puisqu'à la suite d'une absence d'un membre du personnel, tout s'arrête. Vous imaginez dans nos communes. Le Secrétaire communal qui est malade, on arrête. L'hiver, on arrête le sablage parce qu'il y a un

malade, on arrête la délivrance des permis, je ne sais pas comment cela va chez vous, mais en tout cas ce n'est pas comme cela dans la plupart des communes que je connais. C'est ce qui s'est passé, mais voilà on a eu une circonstance particulière. Donc aujourd'hui, cette circonstance spécifique d'absence d'un agent ou de difficultés malheureuses rencontrées a disparu, mais le traitement des dossiers reste largement en retard et alors il y a des complications parce que maintenant on chipote. On chipote, c'est vraiment ce que j'observe. On chipote par rapport aux 2% et on se torture pour voir comment on doit calculer le coût-vérité et sur quelle année. Si c'est *a posteriori* ou *a priori*. C'est-à-dire si on calcule le coût-vérité sur base de ce qui est déclaré dans les budgets, ce qui est annoncé, ou si on le calcule *a posteriori*.

On a une situation qui est vraiment incroyable. Il faut s'imaginer ce que l'on vit, je ne vais pas vous faire tout le détail, mais je dois vraiment vous raconter, président.

Un petit investissement, un chargeur financé pour un système de biométhanisation, c'est toute l'intercommunale qui est concernée. Il faut «proratiser» donc suivant la durée d'investissement du matériel. Il faut ensuite calculer le coût-vérité, ce qui nécessite un accord. Or, il semble qu'ils ne soient pas d'accord à l'intérieur du gouvernement. Par ailleurs, il faut que l'on puisse dire que si une commune ne respecte pas le coût-vérité telle année, on diminuera l'intervention de la proportion de la commune dans l'ensemble de l'investissement pour cette année-là.

Voilà à quoi on passe son temps au niveau de la Région wallonne. Il faut donc essayer de sortir de tout cela, car on est au bord de l'action judiciaire, Monsieur le Ministre, vous le savez. Je rappelle qu'il existe des règles concernant la responsabilité des administrateurs publics, comme dans les autres intercommunales. Vous êtes à deux doigts d'une action où pour la première fois, des intercommunales vont mandater leurs avocats, ils nous en ont déjà menacé. On cite la Région wallonne parce qu'elles s'estiment victimes de cette situation. Quand ce sont des petits montants, cela peut rester gérable, mais il s'agit parfois de sommes considérables.

Dès lors, Monsieur le Ministre, je souhaiterais que vous puissiez nous indiquer comment les choses vont être améliorées. Comme M. Maene l'a dit, vous héritez largement du système, mais vous êtes hélas en train de l'aggraver, je pense.

Concrètement, quelles sont les difficultés d'interprétation divergente de certains textes, notamment de l'application du calcul du coût et de la manière dont on calcule le coût-vérité? Quelle est la situation exacte aujourd'hui en termes de versements

des annuités? Combien de dossiers y a-t-il en attente?

Par ailleurs, avez-vous ou non, à ce stade, les moyens budgétaires et avez-vous surtout, en vous projetant dans le temps, les moyens budgétaires pour assumer vos engagements? Y a-t-il au niveau du gouvernement une note qui est en préparation et qui va régler les difficultés administratives? Est-ce que vous allez respecter tout simplement ce à quoi vous vous êtes engagé? Ces 2%, d'où sortent-ils? De nulle part!

Allez-vous accepter de prendre en charge ce qui est normalement contracté dans le respect des marchés publics par les intercommunales en termes de charges d'intérêt pour financer leurs investissements? Enfin, est-ce que tout peut être mis en œuvre de manière à éviter, comme évoqué précédemment, un surcoût pour le citoyen? En effet, au bout du compte, c'est toujours la même chose, c'est le citoyen qui paie. Ce n'est décidément pas sa semaine puisque, hier, certains ont appris qu'ils avaient payé 14 millions d'euros de trop pour la redevance. Aujourd'hui, la politique des déchets va finir par augmenter la facture «immondices» des citoyens et donc, il faut réagir.

C'est le sens de ces interpellations croisées et je crois comprendre que ceci est vraiment l'expression collective d'un certain nombre d'interlocuteurs du monde politique wallon.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. – Merci, Monsieur le Président, merci Messieurs les Députés pour vos interpellations respectives qui me permettent de faire le point sur cet important dossier de la gestion des déchets.

En date du 19 mars 2009, le Gouvernement wallon a procédé à l'actualisation de la décision du 30 mars 2006 relative à la gestion des déchets. Il a pris acte du montant actualisé du plan d'investissements publics des intercommunales en matière de gestion des déchets. Si le plan fait bien référence à des investissements à consentir et à des montants à affecter, il ne représente cependant pas un engagement budgétaire, il est important de le rappeler, puisque les investissements doivent respecter les conditions et procédures de l'arrêté du 13 décembre 2007.

En matière de situation et de liquidation des tranches de subsides découlant de ce plan, la situation peut être synthétisée de manière suivante:

- en 2010, un montant de 6379402 euros a été liquidé en faveur de l'intercommunale ICDI;
- en 2011 jusqu'à ce jour, une suite favorable a pu être accordée à la totalité des demandes

introduites. Ainsi, un montant global de plus de cinq millions a été liquidé par mes services en faveur d'Intradel, d'IPALLE, 410899 euros, ainsi que du BEP, 353979 euros. J'accorderai par ailleurs une priorité aux demandes de paiement ultérieurement introduites par les intercommunales au cours du second semestre du présent exercice parce qu'on peut évidemment évoquer les dossiers qui ne sont pas encore aboutis, mais qui ne sont pas nécessairement prêts à être payés.

Ainsi que Messieurs les Députés en font état, la complexité de certains modes de financement des infrastructures m'a amené à prendre en compte un taux d'emprunt provisoirement limité à 2%. Je confirme bien que c'est provisoirement limité à 2%. Les taux définitifs doivent être fixés rapidement. La difficulté est qu'ils ne sont pas connus et que chaque montage est particulier vu la complexité des interventions bancaires.

À ce sujet, l'Inspection des Finances a préconisé de prendre conseil auprès de la Cellule d'Informations financières de la région afin d'établir un mode de calcul le plus uniforme possible et/ou de lui soumettre les dossiers les plus compliqués. C'est ce qui est fait. J'ai insisté auprès de mes services pour travailler rapidement dans ce sens. Je rappelle ici que ce choix des 2% provisoires a été adopté précisément pour accélérer le paiement des dossiers, sachant qu'il ne reste alors plus que le complément à payer dans un second temps.

Comme vous le soulignez, l'octroi et la liquidation des subventions, dont les subsides prévus par l'arrêté du 13 décembre 2007, sont effectivement conditionnés par le respect de la fourchette du coût-vérité, c'est l'article 21 du décret. Il n'y a pas d'interprétation possible quant au calcul du coût-vérité. L'article 21 du décret de 1996 précise que la commune et le gouverneur de la province transmettent annuellement à l'Office les coûts réels de gestion des déchets calculés notamment sur base des coûts réels communiqués par les associations de commune. La notion de coût réel correspond au taux de couverture du coût-vérité basé sur les comptes clôturés des communes.

Je suis bien conscient que compte tenu des réalités de terrain et des imprévus, par exemple des inondations pouvant avoir des répercussions inattendues sur le volume de déchets encombrants à collecter ou encore des évolutions de collectes comme le passage à un système de collecte des déchets organiques, certaines communes peuvent éprouver des difficultés à rester dans une fourchette de coût-vérité qui, selon le décret toujours, se rétrécit progressivement pour atteindre en 2013 les 100 à 110%. Je constate cependant que les communes intègrent progressivement la notion de coût-vérité. En 2009, près de 90% des communes respectent bien la fourchette prévue par le décret.

Tout comme vous, je suis bien conscient des répercussions du lien existant entre taux de couverture du coût-vérité et l'octroi des liquidations des subventions, particulièrement pour les subsides aux infrastructures. C'est pourquoi, j'ai proposé au gouvernement un dispositif visant à modifier les articles 21 et 22 du décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets, notamment en ce qui concerne :

- l'élargissement de la fourchette acceptable à partir de 2013, pour passer de 90 à 110% plutôt que 100 à 110% ;
- le lissage sur trois ans effectué par l'Office en lien avec l'octroi et la liquidation des petits subsides ;
- la suppression du lien « respect du coût-vérité et subsides aux infrastructures ».

J'ai également proposé de confirmer les termes du décret qui évoquent les coûts réels de gestion des déchets en précisant que le calcul du taux de couverture est basé sur les comptes définitivement clôturés. Ces propositions n'ont pas fait l'objet d'un consensus gouvernemental à ce stade, c'est un fait.

Tenant compte de la difficulté de fixer définitivement, dans certains cas, le taux de couverture pour les exercices récents, j'ai décidé de ne pas appliquer, provisoirement, les éventuelles sanctions prévues par les dispositions légales pour ce qui relève des subsides aux infrastructures.

Pour ce qui concerne le traitement des dossiers, afin d'en accélérer le traitement, deux nouveaux agents ont été recrutés au sein de l'OWD. Après formation des agents concernés, une amélioration du processus d'octroi devrait être effectivement constatée.

Par rapport aux questions liées au retard, je tiens à rappeler que l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 décembre 2007 prévoit un cheminement administratif lourd, depuis la procédure d'octroi de promesses de principe fermes jusqu'à l'approbation des décomptes finaux par le Gouvernement wallon. Ce n'est que suite à l'approbation des décomptes finaux que sont libérées les annuités. Pour chaque étape de chacun des dossiers, il y a un examen technique et administratif à effectuer. C'est effectivement une procédure complexe et lourde, mais qui était en place bien avant moi et dont il est demandé qu'elle soit appliquée le plus rapidement possible. C'est donc bien ce que j'ai essayé de faire.

Un montant très important et en très forte augmentation de 28 millions d'euros est prévu au budget 2011 de l'Office. Ce montant a été fixé lors de l'élaboration du budget 2011 tenant compte des données effectivement connues au niveau du Plan d'investissement de 2009 et des conditions de l'AGW du 13 décembre 2007 qui prévoit les procédures d'engagement et de liquidation des montants annuels. Je peux déjà vous dire que les 28

millions prévus sont supérieurs à ce qui sera mis en liquidation en 2011. Pour les années à venir, les hypothèses de travail en vue de l'élaboration des budgets devraient s'affiner progressivement.

Plus globalement concernant l'état des lieux et l'état d'avancement des dossiers, mes services tiennent à jour un tableau de bord. Ce tableau de bord reprend, par intercommunale, l'état d'avancement de chaque dossier. Des réunions entre l'OWD et chacune des intercommunales ont été prévues de manière à s'accorder sur les données chiffrées et données relatives à l'état d'avancement de ces différents dossiers.

Le renforcement du personnel destiné au suivi des dossiers, la tenue du tableau de bord et les montants budgétaires conséquents dégagés en 2011 sont, me semble-t-il, autant d'avancées significatives, positives pour assurer un suivi efficace des dossiers de subsides aux infrastructures.

M. le Député Maene évoque également le coût et le planning du Plan wallon des déchets. La plupart des études préparatoires au PWD ont été lancées par mon prédécesseur. Dans le cadre des travaux préparatoires du Plan-horizon 2020 est notamment intégrée l'évaluation du Plan 2010, dont les données sont indispensables pour planifier les objectifs et les lignes de conduite du futur plan, dans le cadre de la hiérarchie des modes de gestion prévue par la nouvelle directive-cadre du 19 novembre 2008.

L'évaluation du Plan 2010 est en voie de finalisation. Le coût actuel des études réalisées dans le cadre du PWD s'élève à 1 143 282,64 euros. Voilà qui est précis comme montant. Fin 2010, j'ai déjà eu l'occasion de répondre à une question de M. Borsus sur le sujet, en lui fournissant une synthèse des études visant à l'élaboration du Plan. La différence de 50 000 euros s'explique par de récentes factures honorées.

Enfin, les projections actuelles prévoient une finalisation du travail dans le courant du premier semestre 2013. Il est cependant clair que l'étape de la consultation publique sera cruciale et je m'emploierai à ce que tout soit mis en œuvre pour que celle-ci se déroule dans les meilleures conditions et soit la plus proactive possible.

Voilà, Monsieur le Président, Messieurs les Députés, pour cet important et très complexe dossier. Je suis bien conscient qu'il y a une attente très forte du côté des intercommunales, mais je pense que ces derniers mois, nous avons vraiment consacré le temps qu'il fallait pour que les étapes avancent et que les dossiers soient prêts, tranche par tranche, intercommunale par intercommunale, pour que les paiements soient finalisés. Il reste effectivement la question du complément d'intérêt qui doit être chiffré précisément, dossier par dossier, dans les prochaines semaines.

M. le Président. – La parole est à M. Maene.

M. Maene (PS). – Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses et l'exposé que vous venez de nous faire, qui se veut rassurant, mais j'entends aussi le plaidoyer des intercommunales. Les dents grincent car la situation est vraiment difficile. Les intercommunales ne savent plus avancer financièrement, elles sont exsangues. Je veux vraiment taper sur le clou par rapport à cette question. Il faut que cela avance, concrètement. Il faut que l'argent soit versé aux intercommunales sans plus attendre.

J'entends bien qu'on est en train de corriger et de mettre de l'huile en ajoutant des agents, mais il faut que les choses bougent parce que derrière cela, il y a des institutions qui ont des difficultés pour faire vivre des projets en raison des retards et des freins. Je pense qu'il doit vraiment y avoir une priorité qui doit être fixée à ce niveau.

En ce qui concerne le coût-vérité, je suis content d'entendre qu'en règle générale, les communes wallonnes font cela correctement. Mais cela plaide d'autant plus pour un calcul *a priori*. Si les communes ont bien répondu, on peut franchement s'engager dans un calcul qui peut se faire avant, d'autant que les communes, objectivement, n'ont plus les moyens de modifier leur règlement-taxe ou la redevance, parce qu'elles s'inscriraient évidemment beaucoup trop tard que pour pouvoir dire aux citoyens de la commune qu'il va falloir changer le coût de ce que vous payez et atteindre un autre montant.

Cela, il faut le faire dans l'exercice qui précède. On ne peut pas le faire en cours. Si les communes le font correctement, on peut effectivement avancer beaucoup plus rapidement dans ce dossier en admettant de travailler sur les budgets.

M. le Président. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Je suis vraiment d'accord avec M. Maene par rapport au fait que, nonobstant les efforts, et ils sont faits, j'entends M. le Ministre, j'entends les engagements personnels, j'entends que l'intention est qu'il n'y ait plus de lien entre le respect du coût-vérité et le financement des infrastructures, les choses doivent changer.

Il faut effectivement que nonobstant ces efforts, dans les faits, l'argent des investissements puisse être rapidement versé à ceux qui ont été exposés aux dépenses.

Deuxième élément, il faut régler très rapidement cette question des deux pourcents. Il ne faut pas avoir fait Oxford et Harvard la même année pour savoir combien d'intérêt représente un emprunt contracté par une intercommunale! À mon avis,

rapidement, dans la plupart des cas, vous pourriez savoir quelle est la charge d'intérêt relative à un emprunt, me semble-t-il.

Troisième élément, je plaide aussi pour que, en ce qui concerne le coût-vérité, «on donne du mou». Vous avez vu ici, au début du débat que le budget de la Région wallonne prévoyait de dépenser 100 alors que dans certains cas, on en a dépensé que 25. Est-ce que vous pourriez dire, vous, demain, à combien sera le prix du mazout l'année prochaine ?

Quel sera le coût d'un certain nombre de services? Il faut qu'on ait un peu de marges dès l'instant où on s'inscrit dans la logique du coût-vérité. Je suis d'accord avec celles et ceux qui, au gouvernement, soutiennent l'idée du calcul au préalable, puisque les communes respectent, en général, le coût-vérité. Je suis totalement favorable à ce que l'on puisse élargir le coût-vérité parce qu'il y a tout simplement un exercice de prévisibilité. On ne va pas changer chaque année la taxe redevance concernant l'enlèvement et le traitement des déchets ménagers, en augmentant ou en diminuant d'une année à l'autre. On a une prévisibilité dans le temps. Je plaide pour qu'on ait un segment d'espace de variabilité suffisant, de manière à pouvoir travailler correctement.

Dernier élément, la procédure doit être revue. À quoi sert-il d'avoir des promesses de principe et des promesses fermes? On peut faire sauter un certain nombre d'éléments de cette mécanique telle qu'elle existe aujourd'hui. Il n'y a pas besoin d'avoir une telle procédure, car certaines de ces étapes me paraissent parfaitement inutiles, dès lors que tout est contrôlé par la tutelle, l'approbation par l'Office wallon des déchets ou encore la tutelle sur les marchés publics. Pourquoi y a-t-il besoin de chacune de ces étapes? Un certain nombre sont, à mes yeux, parfaitement superflus.

Tout cela concerne le moyen et le long terme. Immédiatement, supprimons le lien et tenons compte des budgets et des intérêts réels pour permettre le rattrapage des dossiers.

M. le Président. – L'incident est clos.

QUESTION ORALE
DE M. STOFFELS À M. HENRY,
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE
LA MOBILITÉ,
SUR
« LA VIABILITÉ DU SECTEUR DE
VALORISATION DES DÉCHETS »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire

et de la Mobilité, sur «la viabilité du secteur de valorisation des déchets».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, selon la Fédération des entreprises de gestion de l'environnement, seuls les secteurs de la valorisation énergétique et, dans une moindre mesure, celui du recyclage des déchets électriques et électroniques ont connu une augmentation de leurs recettes.

Pour le secteur du recyclage en général, l'année 2009 fut une année difficile. Cela est vrai en particulier pour le recyclage des ferrailles, du papier ou du plastique, où les chutes varient de moins 18 à moins 32% entre 2008 et 2009.

Pour ce qui concerne le recyclage du verre, le secteur a pu plus ou moins se maintenir.

Malgré la crise, le secteur a tenté de maintenir le niveau d'emploi; on parle d'une récession en termes d'emploi de moins 0,57%. De cette façon, les entreprises ont pu maintenir leur personnel qualifié.

Si, jusqu'à présent, l'attention ne s'est pas encore focalisée sur l'emploi pour réduire les coûts de la gestion de l'environnement, pendant combien de temps les entreprises du secteur vont-elles pouvoir continuer dans cette voie?

Le coût-vérité intégrant également le coût de la main-d'oeuvre, où se situe, en termes de taxes et de redevances, le seuil qu'on demandera aux ménages à revenu précaire, modeste ou moyen de ne pas dépasser?

N'est-il pas utile de mettre sur pied un programme de soutien économique spécifique au secteur, notamment pour lui permettre d'étendre et de diversifier ses activités?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. – Le secteur des déchets en Wallonie représente environ 6500 emplois, soit le dixième secteur wallon. Ces chiffres se répartissent entre les sociétés privées — 3500 personnes -, les intercommunales — 1700 personnes -, l'économie sociale — 860 personnes — et d'autres secteurs, comme les laboratoires, l'administration, la SPAQuE ou autres bureaux d'études — environ 500 personnes -.

Le secteur a connu, en effet, en 2009, une récession historique et seuls deux secteurs sont en croissance: la valorisation énergétique et le recyclage des déchets électriques et électroniques.

Les déchets ménagers représentent seulement un dixième du gisement total des déchets produits en Wallonie, le solde étant essentiellement composé de déchets issus des industries, du secteur de la construction et du secteur tertiaire.

L'évolution du secteur des déchets est donc directement liée à la santé de l'économie. Tous les facteurs économiques sont relativement positifs en 2010, que ce soit l'évolution du PIB wallon — plus 1,4% -, la consommation privée ou même l'évolution des permis de bâtir octroyés — plus 15,8% -, avec une conséquence sur les déchets de construction. Ces chiffres positifs demandent toutefois confirmation au cours des mois à venir.

Un autre facteur influençant directement l'évolution du secteur des déchets est l'évolution des cours des matières premières. Plus les cours sont hauts, plus les déchets recyclés peuvent être vendus facilement, soutenant ainsi la politique de recyclage et les collectes sélectives. Que ce soit pour la ferraille, le papier ou le plastique, tous les indicateurs sont actuellement positifs.

Le secteur est par ailleurs soumis à une concurrence internationale de plus en plus importante. De nombreux pays européens ont récemment investi massivement dans divers procédés de valorisation, notamment des incinérateurs traditionnels, des unités de co-incinération ou des unités de cogénération couplées à un processus industriel.

Néanmoins, aucune récession ou diminution significative d'emploi n'est à attendre dans les prochaines années.

Nous n'envisageons pas, à l'heure actuelle de développer un programme de résorption du chômage spécifique au secteur des déchets. Le maintien d'un secteur fort en Wallonie pour le traitement des déchets constitue cependant une priorité essentielle.

Quant aux taxes et redevances à charge des ménages, elles sont du ressort des communes, en vertu de l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 mars 2008 relatif à la gestion des déchets issus de l'activité usuelle des ménages et à la couverture des coûts y afférents.

Voilà, Monsieur le Député, pour la situation du secteur.

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse.

QUESTION ORALE DE M. LENZINI À M. HENRY,

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ, SUR « LA REPRISE DES HUILES ET GRAISSES DE FRITURE USAGÉES »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Lenzini à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « la reprise des huiles et graisses de friture usagées ».

La parole est à M. Lenzini pour poser sa question.

M. Lenzini (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, je voudrais revenir sur la reprise des huiles et graisses de friture usagées, HGFU. Certes, nous avons évoqué cette problématique lors de la commission du 14 juin. Je vous avais posé à peu près la même sous-question, si vous vous souvenez. Je voudrais maintenant un peu plus de détails et un peu plus d'informations.

Dans un but d'améliorer l'efficacité opérationnelle, les intercommunales wallonnes de gestion de déchets ont décidé de reprendre le marché de collecte et de traitement des HGFU à l'échéance de l'actuel marché régional qui approche à grands pas, c'est le 31 juillet 2011. Cette décision a été concertée avec Valorfrit, qui s'est déclarée d'accord avec le principe de cette reprise.

Valorfrit a souhaité conditionner la reprise par les intercommunales du marché de collecte et de traitement à la signature par celles-ci, préalablement au lancement du marché, d'un avenant à la convention d'indemnisation des parcs à conteneurs, avenant par lequel elles se seraient engagées à reverser à Valorfrit la totalité des gains du marché jusqu'à l'échéance de la convention environnementale liant les obligataires de reprise à la région.

Les intercommunales wallonnes ont refusé de signer cet avenant tant que Valorfrit ne les aurait pas informées des accords finalement intervenus entre elle et les intercommunales flamandes au sujet du règlement de leur litige concernant la rétrocession des gains des marchés flamands. En effet, les intercommunales flamandes ont conservé la totalité des gains depuis plusieurs années, alors qu'elles n'étaient conventionnellement censées n'en conserver qu'une partie, à affecter à des dépenses de communication menées en accord avec Valorfrit.

Les intercommunales wallonnes ne peuvent accéder à l'exigence de Valorfrit tant qu'il subsiste un risque de situation discriminatoire par rapport à d'autres acteurs. Par conséquent, le marché conjoint de collecte et traitement a été lancé début avril 2011.

À la suite du refus de l'exigence de Valorfrit, celle-ci a écrit aux intercommunales un courrier les mettant en garde contre toute poursuite dans cette voie et évoquant d'éventuelles actions judiciaires. Dans ce courrier, Valorfrit conteste la compétence des intercommunales de passer le marché de traitement des HGFU et affirme qu'elle a la « libre disposition » des déchets collectés et donc, que les gains du marché lui reviennent de plein droit.

Valorfrit invoque la convention environnementale qui la lie à la région pour revendiquer une prépondérance dans la gestion de ces déchets. La COPIDEC — qui n'est pas sur la même longueur d'onde que Valorfrit — a réagi à ce courrier en réaffirmant sa compétence à gérer ces déchets qui sont avant tout des déchets ménagers, et en réitérant sa demande d'éclaircissements quant aux accords intervenus en Flandre. Je pense avoir résumé la situation.

Monsieur le Ministre, quelle est votre analyse de la situation? Quelles réponses comptez-vous apporter aux intercommunales wallonnes? Pourquoi accepterions-nous un traitement différent entre la Flandre et la Wallonie à ce sujet? Qu'en est-il de vos contacts avec Valorfrit?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. – Cette question de la collecte des huiles et graisses de friture usagées a déjà été évoquée en commission le 3 mai dernier et le 14 juin à l'occasion du rapportage sur les obligations de reprise.

Vous évoquez le fait qu'il y aurait un accord entre Valorfrit et les intercommunales flamandes au sujet d'un litige concernant la rétrocession des gains des marchés flamands. Je retiens que les intercommunales en Wallonie souhaitent faire la clarté sur la situation en Flandre pour poursuivre avec Valorfrit.

En Wallonie, l'évolution de la situation liée, d'une part, à la reprise du marché par les intercommunales et, d'autre part, à l'évolution de marges bénéficiaires substantielles liées à la filière de valorisation des HGFU sont deux paramètres importants que nous devons intégrer dans la réflexion quant au rôle de l'organisme de gestion et au futur de la convention environnementale.

En date du 23 mars dernier, une réunion entre Valorfrit, la COPIDEC, l'OWD et mon cabinet s'est déroulée à la demande de Valorfrit. Mon cabinet a mis sur la table une solution de médiation visant à poursuivre la rétrocession à Valorfrit jusqu'à la fin de la convention environnementale en octobre 2012. Cette solution me paraît la plus sage, permettant ainsi de laisser le temps pour la négociation à la

convention environnementale qui devra tenir compte des nouveaux éléments, à savoir la reprise du marché par les intercommunales et le fait que des gains importants sont générés par le marché de collecte.

Je suis en tout cas favorable à l'aboutissement d'une situation uniformisée à l'échelle des trois régions.

M. le Président. – La parole est à M. Lenzini.

M. Lenzini (PS). – Je souhaite remercier M. le Ministre pour ces éclaircissements. Effectivement, la fin de la réponse me va droit au cœur, par rapport à la non-réponse que j'avais plutôt obtenue le 14 juin. Je préfère cette réponse.

**QUESTION ORALE
DE M. DUPRIEZ À M. HENRY,
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE
LA MOBILITÉ,
SUR
« LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UN
INCINÉRATEUR À DÉCHETS
D'IMPRIMERIE À GIVET »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dupriez à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « le projet de construction d'un incinérateur à déchets d'imprimerie à Givet ».

La parole est à M. Dupriez pour poser sa question.

M. Dupriez (Écolo). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, je reviens vers vous au sujet de cet important projet de construction d'un incinérateur à « déchets d'imprimerie » à Givet. Je mets des guillemets parce qu'il y a encore beaucoup de mystère au sujet du combustible qui sera utilisé dans cette chaudière qui sera installée à Givet. Cette installation serait située sur la route de Philippeville, entre Doische, Petit-Doische et Givet, et donc, à proximité immédiate de la frontière avec la Région wallonne.

La préfecture des Ardennes vient de déclarer — il y a quelques jours à peine — le dossier du promoteur recevable. Il devrait donc être soumis prochainement à l'enquête publique.

Pouvez-vous me dire si vous avez déjà reçu, comme vous l'aviez demandé il y a quelques mois, le dossier relatif à ce projet situé à quelques mètres de la frontière belge et donc, du territoire wallon ?

Quelle sera l'échéance de mise à l'enquête publique de ce dossier dans les communes

wallonnes les plus concernées, et quelles seront ces communes ?

Quelle sera ensuite la procédure et quelles seront les instances consultées ? Dans quelles mesures, au niveau de notre région, aurons-nous réellement l'occasion de nous exprimer par rapport au bien-fondé de ce projet et des différents aspects techniques qui lui sont liés ?

Pouvez-vous par ailleurs nous dire dans quelle mesure votre administration et votre cabinet se pencheront sur ce dossier, tant pour analyser les risques relatifs à la santé et à l'environnement proche — ce qui mobilisera sans doute le plus les riverains —, que pour évaluer le processus industriel visant à créer une filière — probablement internationale — d'incinération de déchets spécifiques rebaptisés « combustibles » pour la cause ? À un niveau plus global, c'est cela qui est interpellant, c'est de se dire qu'on va créer une unité de cogénération chaleur-électricité. On vend cela sous une forme de valorisation de la biomasse, au niveau du promoteur, mais en utilisant un combustible fabriqué à partir de déchets d'imprimerie, des déchets dont on peut quand même s'interroger sur la meilleure valorisation possible aujourd'hui. Est-il de durable gestion d'envoyer les déchets d'imprimerie dans une chaudière plutôt que de les recycler, par exemple ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. – Merci Monsieur le Député pour votre question.

Je n'ai actuellement reçu aucun dossier en provenance des autorités françaises compétentes sur le projet de construction d'un incinérateur à déchets d'imprimerie à Givet malgré l'envoi de deux courriers à la Préfecture des Ardennes.

J'ai également interrogé mon administration à ce sujet. Celle-ci n'a toujours pas reçu, des autorités françaises, le dossier susmentionné. De plus, mon administration a pris contact avec les Communes de Doische et d'Hastière, communes qui seront plus que probablement concernées par ce projet, mais aucune d'entre elles n'a reçu de dossier.

Il est prévu dans le Livre 1er du Code de l'environnement que les transformations reçues en ce qui concerne un projet susceptible d'avoir des incidences non négligeables sur l'environnement de la Région wallonne seront transmises aux collègues communaux des communes susceptibles d'être concernées et au Conseil wallon de l'environnement pour le développement durable.

Les collègues communaux organiseront une enquête publique d'une durée de trente jours. Ils

transmettront au gouvernement les observations du public et leurs avis dans un délai de trente jours à dater de la réception des informations relatives au projet.

Le CWEDD transmettra au gouvernement son avis dans le même délai.

Vous comprendrez bien que ne connaissant pas le contenu de ce dossier, il ne m'est pas possible de me prononcer plus avant.

Par ailleurs, je reste extrêmement vigilant quant à ce dossier et je veillerai à ce que les procédures soient scrupuleusement respectées.

M. le Président. – La parole est à M. Dupriez.

M. Dupriez (Écolo). – Merci, Monsieur le Ministre pour cette réponse et pour votre vigilance. Je suppose qu'au-delà de la réception et de la transmission des communes et du CWEDD, il y aura un avis de l'administration et du gouvernement ou de votre cabinet sur ce dossier. Et aussi la transmission à la Préfecture des Ardennes. Avec une petite interrogation sur la procédure. On voit bien qu'en Région wallonne, les enquêtes publiques s'inscrivent dans un cadre de véritables consultations de la population où, après, l'autorité compétente doit répondre aux préoccupations soulevées par l'enquête publique.

Or, apparemment, au niveau de ce qui se passe en France, une enquête publique a davantage une fonction d'information. L'obligation de prendre en compte les réclamations ou les avis est beaucoup moins évidente. Je pense que d'une certaine façon, le poids que vous pourrez mettre, ultérieurement, après l'analyse du dossier, dans la procédure, sera déterminant. Je suppose que nous pouvons compter sur votre vigilance à ce sujet.

QUESTION ORALE
DE M. DESGAIN À M. HENRY,
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE
LA MOBILITÉ,
SUR
« LES DIFFICULTÉS DE FAIRE AVANCER
LES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT EN
PRÉPARATION DE LA CONFÉRENCE
INTERNATIONALE DE DÉCEMBRE 2011 »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Desgain à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « les difficultés de faire avancer les négociations sur le climat en préparation de la conférence internationale de décembre 2011 ».

La parole est à M. Desgain pour poser sa question.

M. Desgain (Écolo). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, les négociations sur le climat qui ont eu lieu à Bonn durant la première quinzaine du mois de juin et qui doivent préparer la prochaine Conférence internationale des Nations unies sur le climat de Durban, en décembre, la COP 17, n'ont manifestement pas débouché sur des résultats très encourageants. Une session préparatoire supplémentaire a donc été programmée, fin septembre, début octobre, pour poursuivre les travaux préparatoires. Il est en effet essentiel que des négociations sur le climat aboutissent, notamment pour trouver un prolongement au protocole de Kyoto et pour pérenniser les mesures et dispositifs mis en place durant la précédente décennie.

Il est aussi essentiel que des mesures soient prises au niveau international pour enfin parvenir à réduire les émissions globales issues des activités humaines, et ce, d'autant plus que l'année 2010 a battu tous les records d'émissions des années précédentes! Je parle au niveau international, je ne parle pas du niveau belge ni du niveau régional où la situation est bien meilleure. Mais si on regarde au niveau planétaire, c'est en 2010 que l'on a connu le niveau d'émissions le plus élevé depuis que les mesures sont faites. Cette évolution, cette absence d'infléchissement dans la courbe des émissions sont particulièrement préoccupantes. Il faut espérer que l'ensemble des pays concernés auront un sursaut et prendront enfin les mesures nécessaires pour inverser la tendance à la hausse des émissions.

Le moment est donc bien choisi, Monsieur le Ministre, pour vous demander de faire le point sur ce dossier très important, sur la stratégie mise en place par la Wallonie et sur l'évolution des émissions globales régionales sur les années précédentes.

À ce propos, Monsieur le Ministre peut-il me donner les résultats les plus récents des émissions belges et régionales? Jugez-vous ces évolutions plutôt encourageantes et en accord avec les objectifs fixés par le protocole de Kyoto et les autorités européennes?

Monsieur le Ministre peut-il également faire le point sur l'état des négociations internationales et sur les points de blocage que nous connaissons à ce stade? Poursuivez-vous la stratégie de contacts et de liens avec les pays francophones au niveau international que vous avez déjà engagée avec certains pays en voie de développement?

Avez-vous eu l'occasion, depuis l'année dernière, de contribuer au montage de projets internationaux contribuant à réduire les émissions de gaz à effet de serre? Je pense ici au mécanisme qui se met progressivement en place que l'on appelle le

fast-start. J'aurais voulu que vous puissiez me faire l'état d'avancement de ce dossier et si la région peut aujourd'hui annoncer des contributions positives dans ses projets.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. – Merci Monsieur le Député pour votre question.

Effectivement, je dois comme vous constater que la dernière séance de négociations sous l'égide de la convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique qui s'est tenue à Bonn du 6 au 17 juin 2011 n'a pas permis d'avancées majeures et ce, malgré les efforts extrêmement volontaristes de la Belgique. Il faut constater que les 192 pays des Nations unies ne parviennent toujours pas à s'entendre sur les objectifs des questions clés des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour l'après 2020, et les sources de financement permettant de mettre en œuvre l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

Il y aura une nouvelle séance de négociation fin septembre pour préparer le sommet de Durban en décembre 2011, mais il est clair que la présidence sud-africaine de la COP, la Conférence des parties, ne montre pas le même dynamisme que la mexicaine qui a précédé la Conférence de Cancún l'année dernière. Les raisons de cette lenteur flagrante dans les progrès des négociations sont à imputer à la conjonction de circonstances politiques difficiles aux États-Unis et dans les pays arabes, à la situation économique générale et aux conséquences du tremblement de terre au Japon.

Nous devons néanmoins rester proactifs dans ces négociations pour définir le cadre général pour l'après 2012.

Cette relative morosité du processus multilatéral ne doit pas nous empêcher de continuer des actions locales pour maintenir le cap vers une société «low carbone». Ainsi, les derniers résultats des émissions de la Belgique sont encourageants. Vous avez raison de dire que la situation mondiale n'est pas réjouissante, mais les derniers résultats belges sont encourageants. Le total des émissions de gaz à effet de serre en Belgique s'élève à 124,4 mégatonnes équivalentes de CO₂ en 2009, ce qui constitue une baisse de 13,2% par rapport aux émissions de GES (gaz à effet de serre) en 1990. En vertu du protocole de Kyoto et de l'accord européen de partage de la charge, la Belgique s'est engagée à réduire ses émissions de 7,5%. La Belgique se conforme donc à ses engagements pour les deux premières années de la période d'engagement et même au-delà.

En Wallonie, les émissions de l'année 2009 ont diminué de 26,7% par rapport à l'année de référence. L'année 2009 est cependant marquée par la crise économique et est peu représentative de la tendance générale. Les émissions de 2008 se situaient à -12,2% par rapport à l'année de référence et dépassaient donc l'objectif Kyoto de la Région wallonne de près de 5%. Ces évolutions sont encourageantes, mais selon les dernières projections, les émissions devraient encore augmenter dans les années qui viennent. Il faudra donc poursuivre les efforts, en particulier dans le secteur des transports dont les émissions ont largement augmenté depuis 1990 et dans le secteur résidentiel où la marge de la progression reste importante.

Les actions concrètes ne se limitent pas au seul territoire wallon. Je poursuis, au nom du Gouvernement wallon, la stratégie de rapprochement avec les pays francophones et certains pays en voie de développement. Avec le ministre-président, nous sommes d'ailleurs très fiers d'avoir réussi à concrétiser 4 projets dans des pays d'Afrique avec lesquels nous entretenons un partenariat, à savoir le Bénin, le Sénégal, le Burkina Faso, le Burundi. Les projets en collaboration avec la République démocratique du Congo et au Burundi sont en cours de maturation. En août, en fonction de leur état d'avancement, le Comité de sélection se positionnera et décidera s'ils peuvent être mis en œuvre avec un degré de confiance suffisant pour justifier leur financement par la Wallonie dans le cadre donc du financement du *fast-start*. Les contacts avec les autres pays francophones et leurs instances se poursuivent, l'IEPF est d'ailleurs un de nos partenaires pour la mise en œuvre des projets dont j'avais eu l'occasion de faire le point en commission et dont j'ai parlé également précédemment dans ma réponse.

Voilà, Monsieur le Député, pour ce très gros dossier pour lequel bien sûr nous ne sommes qu'une toute petite pièce de la négociation, mais nous devons néanmoins y rester extrêmement attentifs et nous pouvons jouer un rôle très important, en tout cas via le niveau européen.

M. le Président. – La parole est à M. Desgain.

M. Desgain (Écolo). – Je remercie M. le Ministre pour les éléments de réponse qu'il a apportés. Effectivement, le poids de la Wallonie dans les négociations internationales reste modeste. Je pense que c'est aussi important d'indiquer les bonnes directions avec les aides pour les pays en voie de développement que vous avez indiquées dans le cadre du *fast-start*. Je trouve que c'est vraiment très bien. Il faut aussi être attentif à poursuivre l'effort engagé au niveau de la Région wallonne. Vous indiquez un chiffre de réduction de 26% de gaz à effet de serre sur la Wallonie, on sait qu'il y a une part conjoncturelle liée au ralentissement de

l'activité sidérurgique qui a son importance dans le total des émissions.

Vous indiquez qu'il faut rester attentifs à l'évolution du secteur du logement. Je pense qu'avec les alliances emploi-environnement qui vont se concrétiser, la tendance sera impulsée. Au niveau des transports, je pense qu'il faudra imaginer une formule qui permette de responsabiliser les entreprises dans le volume de transports qu'elles génèrent par leur propre activité. Aujourd'hui, on a tendance à regarder les émissions de gaz à effet de serre d'une entreprise. On se limite au niveau du site de production. Il faut avoir une réflexion qui permette de les responsabiliser d'une façon ou d'une autre sur le volume de déplacements qu'elles génèrent et sur les émissions de CO₂ liées à ces déplacements. Il faut aussi poursuivre la réflexion et le travail en lien avec l'aménagement du territoire sur les émissions de gaz à effet de serre du transport de personnes dont on sait qu'elles joueront sur des tendances de long terme. Ce n'est pas en 24 heures que l'on peut voir les changements vraiment très significatifs et radicaux de tendances.

Je pense que c'est important, dans le cadre des négociations internationales, de se mettre soi-même en bonne position. Une fois que l'on a soi-même fait des efforts, même au-delà de ce qui était prévu, on est toujours dans une meilleure position pour discuter avec d'autres à qui on demande aussi de faire des efforts. La région est dans une posture relativement intéressante dans cette situation-là.

**QUESTION ORALE
DE MME BARZIN À M. HENRY,
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE
LA MOBILITÉ,
SUR
« L'OBLIGATION FAITE AUX COMMUNES
DE DISTRIBUER DES SACS POUBELLES
PRÉPAYÉS »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Barzin à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « l'obligation faite aux communes de distribuer des sacs poubelles prépayés ».

La parole est à Mme Barzin pour poser sa question.

Mme Barzin (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, je vous avais déjà interrogé, Monsieur le Ministre, il y a quelques mois, sur l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 mars 2008 relatif à la gestion des déchets issus de l'activité usuelle des ménages et à la couverture des coûts y afférant.

Un arrêté du Gouvernement wallon du 07 avril 2011 est venu modifier l'arrêté précité quant à la date à laquelle les communes doivent communiquer les informations à l'Office wallon des déchets. Cette date est fixée de manière définitive au 15 novembre au plus tard. Je pense que c'est une mesure qui a été appréciée par les communes.

La seconde modification concerne l'obligation faite aux communes de distribuer des sacs prépayés, des vignettes ou des bons à valoir à partir du 1er janvier 2012. En fait, j'avais déjà eu l'occasion de vous interroger à ce sujet à quelques reprises, cette obligation de fournir un nombre déterminé de sacs avait déjà été reportée plusieurs fois. Ce qui m'a un peu interpellée, c'est de voir qu'on la retrouve de nouveau d'application à partir du 1er janvier 2012. Et comme ceci rentre aussi dans l'application du coût-vérité, il faut forcément répercuter les frais liés à ces sacs sur les citoyens. Contrairement à ce que toute une série de personnes pense, ce ne sont pas des sacs gratuits. Je pense que cette disposition entraînera toute une série de difficultés au niveau des communes et que cela représente une charge complémentaire pour les services communaux, et cela peut aussi entraîner des difficultés au niveau de la gestion des stocks lorsque des commerces vendent les sacs des communes en question.

Je vous avais interrogé à ce sujet-là, notamment le 5 octobre dernier et vous annonciez que votre administration allait organiser une campagne pour évaluer les incivilités constatées. Je voulais savoir si vous avez les résultats de l'étude dont vous me parliez à l'époque. Vous aviez alors dit qu'il n'y avait pas nécessairement un lien direct de cause à effet entre les incivilités et la distribution de sacs poubelles. Quelle est à présent votre opinion par rapport à cette disposition? Estimez-vous toujours qu'il n'y ait pas nécessairement de lien direct, et que donc, on ne doit pas nécessairement faire un service minimum? Un nouveau report de cette disposition est-il envisageable? Ou est-ce que cette disposition sera bien applicable à partir du 1er janvier 2012?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. – Merci, Madame la Députée. Vous avez effectivement évoqué cette question lors de notre séance de commission du 5 octobre dernier. À l'époque, je vous ai précisé que je comptais proposer au gouvernement de rendre la disposition «sacs prépayés» facultative. Finalement, le gouvernement a décidé de l'entrée en vigueur de la disposition au 1er janvier 2012 comme vous l'avez signalé.

L'évaluation de l'arrêté coût-vérité se poursuit et une réunion de travail du groupe d'évaluation *ad hoc* a eu lieu mi-juin. Ce groupe de travail réunit notamment l'OWD, la DGO5, l'Union des villes et

communes, la COPIDEC et la Fédération des receveurs. La question de l'opportunité de la mesure «sacs prépayés» y a été évoquée. Si un grand nombre de communes ont déjà adopté la mesure d'une mise à disposition de sacs prépayés, elles posent néanmoins un certain nombre de questions sur le plan environnemental et sur le plan de la logistique que doivent déployer les communes pour distribuer les sacs prépayés.

Sur le plan environnemental, le lien entre dépôts sauvages et distribution de sacs prépayés n'est pas établi. La distribution de sacs prépayés aux citoyens ne permet aucunement de déterminer objectivement si la mesure a une influence sur la diminution des incivilités. À l'inverse, le fait de ne pas distribuer de sacs prépayés aux citoyens ne permet aucunement de faire un lien avec une éventuellement augmentation des dépôts sauvages.

Par ailleurs, les résultats de l'analyse multicritère montrent que la tarification au volume avec «kilos gratuits» est le système le moins performant sur le plan environnemental en ce qui concerne la quantité d'OMB exprimée en kilogramme par habitant.

Les questions logistiques ont également été évoquées. Pour assurer une distribution équitable des sacs prépayés aux citoyens, les communes doivent déployer des moyens logistiques parfois très lourds à assurer (permanences, publication de bon à faire-valoir annexés à l'extrait de rôle de la taxe...), ce qui ne garantit pas que l'ensemble des citoyens dispose de leurs sacs prépayés.

Il n'y a plus d'argument qui plaide en faveur du maintien d'une mesure obligatoire. Je proposerai prochainement au gouvernement de rendre la mesure définitivement facultative en lieu et place de la rendre obligatoire à partir du 1er janvier 2012 et bien sûr le gouvernement se positionnera sur cette proposition.

M. le Président. – La parole est à Mme Barzin.

Mme Barzin (MR). – Je vous remercie pour votre réponse qui répond vraiment à mon attente. J'avais déjà eu l'occasion d'interpeller votre prédécesseur à ce sujet-là et je pense que cela va permettre d'éviter aux communes d'avoir toute une série de formalités et de difficultés dont on peut bien se passer. Effectivement, je pense que le lien n'est pas nécessairement démontré entre cette mesure et la démission des incivilités. J'espère que le gouvernement vous suivra dans cette proposition.

QUESTION ORALE
DE M. DUPRIEZ À M. HENRY,
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE
LA MOBILITÉ,
SUR

« LE CHOIX DES MATÉRIAUX POUR LES CANALISATIONS D'EAU EN FONCTION DE LEUR CYCLE DE VIE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dupriez à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur «le choix des matériaux pour les canalisations d'eau en fonction de leur cycle de vie».

La parole est à M. Dupriez pour poser sa question.

M. Dupriez (Écolo). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, d'importants chantiers d'égouttage sont réalisés en Wallonie et, chaque année, des kilomètres de canalisation sont installés ou remplacés. Les intercommunales qui réalisent ces chantiers font des choix diversifiés et parfois variables au sein même de ces intercommunales, en ce qui concerne la nature des canalisations: grès, PVC, polypropylène ou encore béton.

Les raisons de ces choix différents n'apparaissent pas toujours clairement et ne semblent, à première vue, pas nécessairement motivées par des considérations techniques ou encore moins environnementales. Il me revient, par exemple, du terrain de certaines intercommunales, que le choix de varier les matériaux est plutôt lié à la volonté d'être en contact avec une diversité d'entrepreneurs locaux, par exemple, qui en soit n'est pas un mode de décisions qui semble le plus pertinent au vu des enjeux de durabilité de ces installations.

Vu les quantités en jeu et la nécessité de procéder au remplacement des canalisations vétustes, il conviendrait pourtant, d'un point de vue environnemental, d'intégrer la question des cycles de vie des matériaux aux critères de choix de ceux-ci.

Quels matériaux sont les plus durables? Quels sont ceux qui peuvent être le plus efficacement recyclés, au terme de leur vie sous terre?

Monsieur le Ministre, pouvez-vous me dire si des études existent à ce sujet? Quelle est votre analyse de la situation? Disposez-vous de moyens d'action spécifiques pour intégrer la notion de cycle de vie dans les critères de choix relatifs aux canalisations installées en Wallonie?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. – Un examen des cahiers des charges des travaux d'égouttage adjugés ces dernières années, tant par les communes que par les organismes

d'assainissement agréés, montre à lui seul que l'on retrouve, de façon répartie, divers matériaux mis en concurrence: béton, fonte, grès, polypropylène ou autre PVC pour ne citer que les plus importants.

L'approche suivie dans le choix des matériaux est donc essentiellement technico-économique en fonction tant de leurs caractéristiques propres (résistance, rugosité ou étanchéité) que de celles du chantier dans lequel ils doivent être incorporés (circulation, nature du sous-sol, profondeur de pose, pentes des tronçons).

C'est l'étude du dossier qui détermine la nature du matériau à mettre en œuvre en fonction des contingences particulières rencontrées. Si l'impact environnemental intervient dans le choix de la solution à retenir, il est loin d'être le seul. Le choix du matériau se fait actuellement surtout en fonction de l'application considérée, de la nature de l'effluent, des caractéristiques du sol, de la pente et des vitesses d'écoulement, du prix, de la facilité de pose, de la durée possible du chantier, des nuisances pour les riverains, ou bien encore de la proximité du lieu de fabrication des tuyaux. Sans oublier la durée de la vie du matériau, une conduite devant rester efficace plusieurs dizaines d'années.

Il n'existe à ma connaissance pas d'étude spécifique relative à la notion de cycle de vie de ces matériaux.

Cependant, relativement à la durabilité et le recyclage en fin de vie des matériaux, la presse spécialisée s'accorde néanmoins pour dire que les principaux matériaux présents sur le marché (béton, grès, fonte, matériaux synthétiques) se valent globalement.

Dans le cadre du nouveau contrat de gestion de la SPGE adopté jeudi passé par le Gouvernement wallon, il est prévu un volet relatif au *greening* de la société dans ses différents aspects. Il est également prévu un volet relatif au contrat à développer entre la SPGE et les organismes d'assainissement. Ce point devra en faire partie en lien avec le nécessaire verdissement des critères en matière de marché public. Donc il y a là effectivement un sujet de préoccupations, même si, bien entendu, la question du bilan matériau n'est certainement pas le seul à prendre en compte par rapport aux contraintes dans lesquelles ces conduites se trouvent, mais c'est en tout cas, un des éléments qui doit pouvoir être abordé également.

M. le Président. – La parole est à M. Dupriez.

M. Dupriez (Écolo). – J'attends, évidemment, avec beaucoup d'intérêt l'évolution de la question de *greening*, ce verdissement des critères relatifs aux marchés publics, qui me paraît important. Vous conviendrez qu'*a priori*, entre l'utilisation de béton ou de PVC, si on intègre cela dans une logique

globale et durable, il faudrait de sérieux critères liés à l'application concrète dans un cas particulier pour justifier que le PVC soit plus intéressant environnementalement et dans le temps que le béton. Or, on voit encore du PVC utilisé et d'autres matériaux de ce type-là. Donc, je pense qu'il y a un vrai questionnement à avoir sur la prise en compte de ces critères que vous avez évoqués et qui sont pertinents de façon concrète et pratique dans l'ensemble des intercommunales. Je pense qu'il y a, en tout cas, un progrès possible en la matière. J'imagine que les perspectives que vous nous avez expliquées permettront d'évoluer en ce sens.

QUESTION ORALE
DE M. BAYET À M. HENRY,
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE
LA MOBILITÉ,
SUR
« LA POLITIQUE WALLONNE EN MATIÈRE
D'IMPLANTATION D'ANTENNES GSM »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bayet à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « la politique wallonne en matière d'implantation d'antennes GSM ».

La parole est à M. Bayet pour poser sa question.

M. Bayet (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, le cadastre des antennes gsm est désormais disponible pour le grand public. Une visite sur le site internet de l'IBPT nous permet de visualiser l'ensemble des antennes présentes sur notre territoire. Cet outil attendu depuis longtemps est intéressant.

Néanmoins, plusieurs questions restent en suspens et je voudrais avoir votre avis sur celles-ci.

En effet, un membre de votre cabinet indiquait dans la presse (voir *Le Soir* du 18 juin 2011) que la future norme wallonne sera de 3 volts par mètre en tout lieu. Or, la DPR, prévoit: « *Avant toute décision finale, le gouvernement veillera à l'évaluation des modalités d'application et des conditions de mise en œuvre de la norme* ». Ce travail d'évaluation a-t-il été mené? Le cas échéant, par qui, qu'elles sont les conclusions en terme d'opérationnalité et combien cette évaluation a-t-elle coûté? *A contrario*, si une telle évaluation n'a pas eu lieu, ces déclarations ne risquent-elles pas d'influencer ceux qui, un jour, seront amenés à juger de la pertinence de telle ou telle norme?

Nos prédécesseurs ont déjà procédé à certaines auditions en la matière. Lors de ces travaux, deux éléments mis en évidence m'interpellent.

Premièrement, il semble que l'utilisation du gsm puisse être dangereuse pour l'être humain. C'est, selon certaines sources, surtout vrai pour les gsm « collés à l'oreille ». Or, moins les antennes sont puissantes, plus le gsm doit être puissant pour capter le signal. N'y a-t-il pas là une contradiction avec notre objectif commun de préservation de la santé? Réduire, drastiquement, les normes d'émissions des antennes n'est-elle pas une fausse bonne idée?

On me dit également, mais vous m'infirmerez ou pas, qu'à Bruxelles où la norme est aussi de trois volts par mètre, il y a une augmentation assez exponentielle des demandes d'installation d'antennes. Bruxelles est une zone urbaine assez concentrée, mais je dois vous avouer que ça me fait un peu peur si on doit arriver à la même chose en Wallonie et que l'on triple le nombre d'antennes un peu partout sur le sol wallon. Je voudrais avoir votre avis.

Deuxièmement, l'applicabilité de la norme. En 2009, les experts auditionnés ont démontré que la norme de trois volts par mètre en tout lieu était incontrôlable. Les choses ont-elles changé aujourd'hui? Comment assurer des contrôles efficaces de cette norme? C'est surtout cela qui compte, sinon cela n'a pas beaucoup de sens de décréter trois, quatre, cinq ou 15 volts ou zéro.

D'une manière générale, est-ce que vous avez un peu avancé, même si on y reviendra au parlement, puisqu'on a souhaité que dans cette commission il y ait toute une série de débats. Avez-vous pu avancer un peu sur l'analyse de ces normes? Avez-vous regardé ce qui se passe chez nos voisins, en France, en Allemagne, aux Pays-Bas, au Luxembourg, en Flandre?

Enfin, il semblerait que votre volonté serait d'étendre le champ d'application du décret aux « radioamateurs ». Les auteurs du décret de 2009 les avaient explicitement exclus de cette réglementation. Envisagez-vous de modifier le décret? Et si oui pourquoi?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. – Merci M. le Député pour votre question. J'avais préparé une réponse commune avec M. Fourny puisque beaucoup de questions étaient semblables.

Je tiens d'abord à me féliciter de ce que le cadastre tant attendu est désormais opérationnel tel que je l'avais promis. Il offre là un outil d'information positif à usage du citoyen. Je me réjouis également de la bonne collaboration entre l'ISSeP et l'IBPT permettant de la sorte une belle économie d'échelle entre les Régions sachant que le cadastre flamand est également géré par l'IBPT.

Avant l'été, le gouvernement aura également l'occasion de se prononcer sur l'agrément des laboratoires permettant dès lors à ce que d'autres acteurs que l'ISSeP puissent désormais effectuer les contrôles.

Je suis également enchanté de ce que le service permettant de contrôler la situation chez les particuliers est opérationnel à l'ISSeP et a déjà permis à une centaine de citoyens d'en bénéficier à leur demande et gratuitement.

En ce qui concerne les contrôles en général, il est exact que le contrôle *a posteriori* a désormais été limité à des périmètres spécifiques liés à la présence des personnes sensibles telles que les enfants, les personnes âgées ou autres. Leur détermination est en cours de finalisation. Pour les autres zones, ils ont été remplacés par des contrôles inopinés, plus efficaces dès lors qu'ils peuvent s'effectuer à tout moment et sans que l'exploitant d'une antenne n'en soit averti contrairement au contrôle *a posteriori*. Ce texte a pour rappel été voté par cette assemblée, dont le groupe cdH.

Les contrôles *a priori* sont réalisés par l'ISSeP via une simulation mathématique. L'ISSeP remet ensuite un avis qui doit impérativement être joint au formulaire de déclaration environnementale.

Les contrôles peuvent être réclamés par les communes — une dizaine l'ont déjà demandé comme Liège, Namur ou Marche-en-Famenne —, le fonctionnaire technique ou réalisés d'initiative par l'ISSeP. Ces contrôles consistent en une campagne de mesures sur le terrain, c'est à dire dans l'espace public et dans les lieux de séjour les plus exposés.

Le nombre de contrôles déjà réalisés se chiffre à 560 contrôles sur un total d'environ 4500 installations. Le nombre d'installations en infraction était de 10 cas sur 560 et les exploitants ont été enjoins à supprimer ces infractions.

La procédure d'implantation d'une antenne gsm à Bruxelles est fort différente de celle prévue en Wallonie et repose sur une demande de permis d'environnement. Les contrôles sur le terrain sont organisés par Bruxelles-Environnement, sur base notamment des résultats fournis par un logiciel informatique chargé d'estimer les champs électromagnétiques. Il est prématuré de faire un bilan complet des contrôles de Bruxelles-Environnement à l'heure où je vous parle.

Concernant l'état des lieux des nouvelles antennes implantées en Wallonie depuis janvier 2009, il est en cours de réalisation à l'ISSeP.

L'évolution de la norme et son calendrier sont partiellement liés à la décision prise par votre assemblée de procéder à des auditions à l'automne à ce sujet. En ce qui concerne le durcissement de cette

norme, tel que prévu par la DPR, il pourrait en effet aboutir à une diminution des puissances de certaines antennes installées mais pourra toutefois être compensé par l'adaptation du réseau d'antennes actuel et par la mise en place d'antennes plus nombreuses, mais moins puissantes. J'entends bien que c'est évidemment un équilibre à trouver ou en tout cas une double préoccupation à avoir. Cela n'affecterait donc pas la puissance émise par le gsm lors de la communication et donc les risques pour la santé.

La norme de trois volts par mètre en tout lieu n'est pas incontrôlable puisqu'il s'agit de celle actuellement en vigueur en Région de Bruxelles-Capitale.

Les normes en vigueur chez nos voisins varient généralement en fonction des bandes de fréquences utilisées par l'établissement visé. Les chiffres que je vais vous transmettre ici sont donc à considérer pour un établissement émettant dans la bande de fréquences des 900 mégahertz.

En France, en Hollande et en Allemagne, la limite est celle préconisée au niveau européen, soit 41,6 volts par mètre à ne pas dépasser.

Au Luxembourg, la limite est la même qu'en Wallonie, c'est-à-dire trois volts par mètre par antenne et en Flandre, la limite pour les opérateurs de gsm est de trois volts par mètre par antenne. Les autres opérateurs, tels que le chemin de fer, la police, les pompiers, *et cætera*, n'ont pas de limite par antenne, mais doivent respecter une valeur cumulative de 20,6 volts par mètre. Le cas des radio-amateurs est un problème relativement complexe. En effet, s'il apparaît dans les commentaires du décret que ces derniers en sont exclus, ces articles 1 et 2 ne contiennent aucune mention les excluant explicitement du champ d'application.

Après avoir interrogé mes conseillers et mon administration à ce sujet, je considère actuellement que les radio-amateurs pratiquent leur *hobby* en tant que particulier et de ce fait, leurs antennes émettrices ne sont pas visées par le décret. Toute intégration potentielle ne pourrait s'envisager qu'au travers de la modification du décret.

En résumé, si je devais faire un bilan du décret, il serait le suivant: l'ensemble des 4500 exploitations gsm présentes en Wallonie a été répertorié et transmis aux fonctionnaires techniques, puis à l'ISSeP. Les demandes de contrôle par les communes ont été rencontrées. Les infractions constatées dans ce cas ont été régularisées. Le cadastre est opérationnel depuis le mois d'avril. Le projet d'arrêté encadrant les agréments des laboratoires chargés de contrôler les établissements émettant des radiations non-ionisantes passera en seconde lecture avant l'été au gouvernement et l'avant-projet d'arrêté délimitant le périmètre de proximité est, quant à lui, en cours

de finalisation, sans oublier certaines adaptations prévues dans le cadre du décret programme que nous attendons en retour du Conseil d'État — décidément très attendu puisque c'est au moins la troisième ou la quatrième fois que nous l'évoquons aujourd'hui.

La question de l'évolution de la norme fera partie du chantier des mois à venir puisque là, c'est notamment en aval des auditions que vous pourrez venir à la rentrée.

Voilà, Monsieur le Président, Monsieur le Député, ce que je pouvais dire sur le sujet.

M. le Président. – La parole est à M. Bayet.

M. Bayet (PS). – Merci, Monsieur le Ministre. Je vois que l'on avance, c'est bien. Je pense qu'en effet, on peut se réjouir de ce cadastre. C'est important et même pour les autorités publiques parce que cela permet de visualiser, de voir comment notre territoire est cerné par les antennes gsm. Ce n'est pas toujours le cas quand on a juste les rues, même si on connaît notre territoire mais là, on a vraiment une vue très précise.

Je voulais aussi vous féliciter pour tous les types de contrôle qui sont mis en place parce qu'évidemment, légiférer, c'est bien mais à partir du moment où il n'y a jamais de contrôle, où ceux-ci ne sont pas efficaces, cela ne sert pas à grand chose. Je suis de ceux qui pensent que les contrôles peuvent se faire de manière non prévue et que l'on peut ainsi contrôler par coup de sonde. Cela marche beaucoup mieux que lorsque les gens sont prévenus quinze jours à l'avance.

J'avais juste aussi oublié de vous demander, mais je suppose que c'est *via* l'ISSeP, ou votre cabinet car certaines communes me disent qu'il manquerait des antennes gsm dans ce cadastre. On les contacte directement ou passe-t-on par vous ?

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. – *Via* le site internet, je pense que vous pouvez le signaler directement.

M. Bayet (PS). – J'entends bien qu'il y aura un équilibre à trouver entre la puissance de l'antenne et les appareils et que cela fera aussi partie des réflexions qu'on aura ici, au sein de cette commission.

Je voudrais terminer sur la SNCB et la police. Je pense que ce sont des services publics et comme tel, ils doivent appliquer la règle et la norme, et sauf cas technique qui démontrerait qu'ils doivent obligatoirement avoir des antennes supérieures, je pense que c'est aussi à eux de montrer l'exemple et de respecter l'environnement et la santé des gens.

Il faudra donc aussi travailler là-dessus. Je vous remercie.

QUESTION ORALE
DE M. LENZINI À M. HENRY,
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE
LA MOBILITÉ,
SUR
« L'INCINÉRATION DE MARCHANDISES
CONTREFAITES »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Lenzini à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « l'incinération de marchandises contrefaites ».

La parole est à M. Lenzini pour poser sa question.

M. Lenzini (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, récemment, plusieurs tonnes de marchandises contrefaites ont été saisies à l'aéroport de Bierset et ont été détruites par incinération à Thumaide en Hainaut.

Trouvez-vous logique de transporter une telle quantité de marchandises à détruire sur une distance de 170 kilomètres alors qu'un tout nouveau et performant incinérateur est en activité à Herstal sur le site de l'usine de valorisation énergétique Uvelia-Intradel, même s'il n'est pas encore tout à fait payé, on l'a évoqué tout à l'heure ?

Certes les douanes et accises ne sont pas de votre ressort, mais il convient de mesurer l'impact des actes publics sur l'environnement et dans ce cas concret, au niveau de l'empreinte environnementale, on peut certainement mieux faire.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. – Le traitement des déchets que vous évoquez dans votre question est effectivement de la responsabilité des douanes et accises, services procédant à la destruction des saisies par contrat de sous-traitance, avec un partenaire privé.

La gestion des services précités ne relevant pas de ma compétence, les motifs précis de la décision de procéder au traitement des déchets dans le centre de Thumaide me sont en conséquence inconnus.

Cependant, je ne puis personnellement que déplorer ces transports ayant effectivement une empreinte écologique peu enviable. Je ne peux donc que rejoindre vos constats, mais *a priori*, je n'ai pas de prise directe sur cette décision et je n'en connais pas non plus les motivations précises.

M. le Président. – La parole est à M. Lenzini.

M. Lenzini (PS). – Évidemment, je me doutais bien que cela n'était pas de votre ressort, je le disais dans la question. C'était juste une réflexion et maintenant, si on peut à un autre niveau, avoir un relais et essayer que dorénavant, on tienne compte plus de cette empreinte environnementale, je pense que tout le monde serait satisfait. Merci, Monsieur le Ministre.

**QUESTION ORALE
DE M. BAYET À M. HENRY,
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE
LA MOBILITÉ,
SUR
« L'OPÉRATION STOP-PUB »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bayet à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « l'opération stop-pub ».

La parole est à M. Bayet pour poser sa question.

M. Bayet (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, je voudrais revenir un peu sur la gestion des déchets et son coût puisque l'on en a déjà parlé plus d'une fois ici, en commission. C'est un sujet qui concerne tout le monde et comme vous le savez, Monsieur le Ministre, le groupe socialiste est toujours prêt à vous aider à améliorer la gestion des déchets et à la diminuer, toujours.

Je voudrais revenir sur l'opération « Stop-pub » qui avait été initiée en 2007 par le précédent gouvernement et qui permettait de distribuer aux ménages des autocollants à apposer sur les boîtes aux lettres, indiquant un refus des publicités et des toutes-boîtes.

Je pense que c'était une opération intéressante et qui permettait de limiter la gestion des déchets puisque beaucoup de personnes les reçoivent, mais ne les ouvrent même pas, et ne font que les jeter.

Où en sommes-nous aujourd'hui? L'opération continue-t-elle toujours? Des autocollants sont-ils toujours disponibles? A-t-on évalué un peu cette opération et en tout cas son efficacité?

Il y a un an, vous indiquiez que dans certaines zones, les distributeurs ne respectaient pas les indications de ces autocollants. Vous indiquiez réfléchir à une modification du dispositif. Un an plus tard, qu'en est-il? Une collaboration spécifique avec les distributeurs de presse et de publicité est-elle envisagée ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. – L'opération « Stop pub » a fait l'objet d'un point particulier dans le rapport sur les indicateurs de prévention, rédigé par le CRIOC, conformément à sa convention-cadre.

Relativement à l'efficacité de cette opération, il apparaît, dans le rapport susmentionné, que le pourcentage de Wallons ayant apposé l'autocollant Stop pub est en constante augmentation entre 2007 et 2010 passant de 9 % en 2007, à 14 % en 2008, à 24 % en 2009. Par contre, un certain recul est constaté quant au pourcentage de Wallons qui connaissent l'autocollant « Stop-pub » entre la période d'enquête 2008-2009 et 2009-2010.

Quant à la continuité de l'opération, rappelons également que l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2008 permet de soutenir les campagnes de sensibilisation à la prévention des déchets. Par cet arrêté, la région peut en effet octroyer des subventions aux communes et intercommunales portant des initiatives en matière de prévention en cohérence avec les axes directeurs régionaux. Ces axes directeurs consistent en des orientations stratégiques qui se déclinent en trois groupes : les actions liées à la bonne gouvernance, les actions de portée transversale et les actions par flux prioritaires. La promotion et la diffusion de l'autocollant « Stop-pub » fait partie des actions subsidiées du flux prioritaire que constituent les déchets de papiers-cartons.

En lien avec le dossier des obligations de reprise, deux conventions environnementales concernant les déchets de papiers sont en cours d'élaboration : la convention environnementale des déchets de papier avec le secteur de la publicité et la convention environnementale des déchets de papier avec le secteur presse.

Ces négociations s'avèrent complexes notamment en lien avec les objectifs de prévention auxquels peut se rattacher cette opération.

Enfin, certains problèmes liés au non-respect par les distributeurs relèvent des interactions avec la Poste et sa ministre de tutelle.

M. le Président. – La parole est à M. Bayet.

M. Bayet (PS). – Parfait, merci.

**QUESTION ORALE
DE M. KILIC À M. HENRY,
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE
LA MOBILITÉ,**

SUR
« LE COVOITURAGE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Kilic à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « le covoiturage ».

La parole est à M. Kilic pour poser sa question.

M. Kilic (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, à en croire les chiffres présentés par Carpoolplaza, le covoiturage est en pleine expansion. Le site de cette société propose aux personnes qui s'inscrivent, une banque de données rassemblant des voisins qui peuvent envisager le covoiturage entre eux.

De nombreuses communes s'inscrivent dans cette logique et adhèrent au programme proposé, notamment Farciennes.

La progression du covoiturage serait de 56%, si l'on compare les dix premières semaines de 2010 et de 2011. Le coût du carburant est très certainement un des facteurs qui a motivé cette spectaculaire augmentation.

Ce qui manque encore pour que ce système atteigne de meilleurs résultats, c'est le développement de l'offre de parking de délestage. Actuellement, c'est le point noir qui freine la progression d'une organisation qui, au-delà de son impact en matière de mobilité, peut avoir un impact non négligeable sur l'environnement.

Monsieur le Ministre, compte tenu de ces éléments, quelles solutions comptez-vous apporter pour améliorer l'offre de parking de délestage? En Flandre, des panneaux indiquent clairement les espaces prévus à cet effet. Qu'en sera-t-il chez nous? Pourriez-vous nous faire part des mesures que vous comptez prendre à ce sujet?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. – S'il est indéniable que la disponibilité d'emplacements de parkings dédiés au covoiturage, bien situés et bien équipés, peut constituer un facteur de développement de cette pratique, une étude menée aux Pays-Bas tend à nuancer quelque peu cette affirmation. En effet, selon les enquêtes hollandaises, pays qui compte 7000 places de stationnement réparties dans 400 parkings dédiés au covoiturage, seulement 3% des covoitureurs utilisent régulièrement ce type de parkings.

Il faut aussi remarquer que ce type d'investissement représente une charge d'investissement conséquente pour la collectivité,

environ 2000 à 3500 euros par place de parking en extérieur, hors frais d'entretien

C'est pourquoi les mesures plus soft visant à mettre en contact les covoitureurs potentiels sont extrêmement importantes. Dans cet esprit, l'ASBL Taxistop a réalisé une adaptation de son site *carpoolplaza.be*, avec le soutien de la Wallonie, afin de mettre leur base de données ainsi que leur outil de mise en correspondance des trajets, c'est le logiciel Smartpool, plus facilement et gratuitement à la disposition des communes ou des initiatives citoyennes. Trente communes ont déjà adhéré à cette offre de coopération alors que cette initiative a été lancée très récemment, en février dernier.

La Wallonie ne reste cependant pas inactive dans ce domaine, comme le montre l'inventaire des parkings de covoiturage existant à proximité des grands axes routiers, réalisé par la Direction générale opérationnelle des routes, la DGO1, qui prévoit de renseigner à terme ces données sur le nouveau site Trafiroutes.

Cet inventaire montre qu'entre 2008 et 2010, le nombre de places disponibles utilisables pour du covoiturage est passé de 777 à 1160 places, en ne tenant compte que des abords des autoroutes régionales. Il s'agit donc d'une croissance de l'offre en parking de 50%. Cependant, cette offre reste inférieure à la demande.

Pour ce qui concerne la programmation précise des investissements en matière d'aménagement de nouveaux parkings et de signalisation de ces aires sur le réseau régional, je vous renvoie auprès de mon collègue en charge des infrastructures.

Sachez également que la Direction générale des routes et des bâtiments veille à privilégier la réalisation de parkings de covoiturage aux abords des échangeurs autoroutiers chaque fois que des travaux y sont réalisés, avec le concours de la SOFICO en charge du réseau structurant et veille également la réalisation de ce type de parkings sur les aires autoroutières concédées, en particulier, Barchon, Verlaine, et St-Ghislain.

M. le Président. – La parole est à M. Kilic.

M. Kilic (PS). – Merci, Monsieur le Ministre, pour les éléments de réponse. J'interrogerai votre collègue pour les compléments d'information. Merci beaucoup.

QUESTION ORALE
DE M. ELSÉN À M. HENRY,
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE
LA MOBILITÉ,
SUR

« LA REPRISE DU SERVICE 105 AU SEIN DU TEC LIÈGE VERVIERS »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Elsen à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « la reprise du service 105 au sein du TEC Liège Verviers ».

La parole est à M. Elsen pour poser sa question.

M. Elsen (cdH). – Monsieur le Président. Monsieur le Ministre, chers collègues, pour rappel, j'ai évoqué la question à plus d'une reprise. Il a été décidé que le service TEC 105 cessera ses activités à partir du 30 juin et sera repris par diverses associations actives sur le terrain dans le transport des PMR. La date approchant à grands pas, je souhaitais faire le point avec vous sur la situation au sein du TEC Liège -Verviers.

En effet, lorsque je vous avais interrogé sur ce sujet au mois de février dernier, des difficultés quant à cette reprise existaient notamment en ce qui concerne l'indemnité kilométrique.

Les associations demandant une indemnité d'un euro par kilomètre alors qu'il était proposé 0,8 euro/kilomètre.

Le différentiel n'étant pas négligeable à grande échelle, vous précisiez examiner au sein de votre cabinet et de la SRWT la possibilité d'augmenter par phase, avec une première hausse cette année, la subvention pour l'ensemble des kilomètres parcourus par toutes les associations. Une décision rapide devait intervenir pour le cas particulier de ce transfert sur Liège-Verviers, mais il n'y a évidemment pas qu'à Liège-Verviers que la question se pose. On prend un angle d'attaque en quelque sorte, non, le mot est mal choisi, d'approche.

Qu'en est-il, Monsieur le Ministre? Une solution a-t-elle été dégagée? À défaut, quelles sont les solutions prônées par le TEC, en l'occurrence si Téléservices Liège — pour prendre le cas particulier de Liège — ne peut assurer les transports supplémentaires à partir de ce 1er juillet?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. – La convention avec la Croix Rouge pour le transport de personnes à mobilité réduite en Wallonie — le bus 105 — prend fin effectivement au 30 juin 2011. Les services 105 des TEC ont progressivement été transférés au cours du premier semestre, à l'exception des zones de Liège et de Verviers, dont le transfert est prévu début juillet.

Ces deux dernières zones seront reprises respectivement par les opérateurs Téléservices pour Liège et ASD et Télé-entraide pour Verviers. L'indemnité kilométrique qui leur sera versée est de l'ordre de celle octroyée aux autres opérateurs. Si, pour une raison quelconque, ces repreneurs ne pouvaient assurer le transport au 1er juillet, le TEC assurerait bien évidemment la continuité du service pendant la période transitoire.

Quant à la possibilité d'augmenter l'indemnité kilométrique dévolue aux associations, j'ai demandé à la SRWT une simulation d'une augmentation à 0,90 euro du kilomètre, au lieu des 0,80 actuellement perçus par les associations, comme vous le mentionnez - pour la deuxième partie de l'année 2011 -. Cette augmentation a fait l'objet d'une décision en gouvernement du 9 juin dernier, dans le cadre de l'ajustement budgétaire. Il sera proposé au parlement en juillet, dans le cadre de l'ajustement budgétaire.

M. le Président. – La parole est à M. Elsen.

M. Elsen (cdH). – Je vous remercie. C'est une réponse brève, mais juste comme il faut. Monsieur le Ministre, je pressens et perçois tout à fait bien votre attachement à cette question. Je soulève avec intérêt, d'une part, que le TEC s'est engagé à poursuivre, en l'occurrence pendant la période transitoire, le cas échéant — c'est quand même le service qui importe d'abord, et avant tout pour les personnes concernées, avant même de savoir qui, à long terme, de façon durable, pourra prendre en charge ce service. Tout comme je souligne avec intérêt votre proposition d'essayer de trouver la meilleure marge possible entre la demande et les possibilités budgétaires.

C'est de nature à clairement faire passer le message qu'il y a une prise de conscience, mais aussi une volonté d'aller de l'avant pour aider ces services, dont vous imaginez bien que ce n'est pas simplement des petites sensibilités qu'il faut préserver, mais un besoin réel. Il ne serait pas normal que des ASBL doivent prendre à leur charge, sur fonds propres, ce qui est quand même un glissement d'activité, puisque c'est bien de cela qu'il s'agit.

Je vous remercie et nous ne manquerons pas de rester à vos côtés, Monsieur le Ministre, pour aller de l'avant dans ce domaine comme dans d'autres.

M. le Président. – Ceci clôt nos travaux. Je remercie chacune et chacun, ainsi que les membres du personnel du Parlement wallon.

La séance est levée.

- La séance est levée à 16 heures 45 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Anne Barzin, MR
M. Hugues Bayet, PS
M. Willy Borsus, MR
Mme Veronica Cremasco, Écolo
Mme Sybille de Coster-Bauchau, MR
M. Xavier Desgain, Écolo
M. Carlo Di Antonio, cdH
M. Philippe Dodrimont, MR
M. Philippe Dumont, Premier auditeur à la Cour des comptes
M. Patrick Dupriez, Écolo
M. Marc Elsen, cdH
M. Philippe Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité
Mme Isabelle Jeurissen, Présidente de la Commission consultative de l'eau
M. Serdar Kilic, PS
M. Mauro Lenzini, PS
M. Jean-Claude Maene, PS
M. Gilles Mouyard, MR
M. Maxime Prévot, cdH
M. Michel de Lamotte, Président
Mme Véronique Salvi, cdH
M. Daniel Senesael, PS
M. Edmund Stoffels, PS
Mme Graziana Trotta, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

AB	Article budgétaire
AIDE	Association internationale du droit des eaux
ASBL	Association sans but lucratif
BEP	Association intercommunale du bureau économique de la Province de Namur
CDT	Cellule du développement territorial
CESRW	Conseil économique et social de la Région wallonne
CGSP	Centrale générale des services publics
CHB	Cerexhe-Heuseux-Beaufays
COPIDEC	Conférence permanente des intercommunales wallonnes de traitement des déchets
CPAS	Centre public d'action sociale
CRIOC	Centre de recherche et d'information des organisations de consommateurs
CWATUPe	Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'énergie
CWEDD	Conseil wallon de l'environnement pour le développement durable
DGATLP	Direction générale de l'aménagement du territoire, du logement et du patrimoine
DGO1	Direction générale opérationnelle routes et bâtiments
DGO4	Direction générale opérationnelle de l'aménagement du territoire, du logement, du patrimoine et de l'énergie
DGO	Direction générale opérationnelle
DGRNE	Direction générale des ressources naturelles et de l'environnement
DPC	Déclaration de politique communautaire
DPR	Déclaration de politique régionale
EDORA	Fédération de l'énergie d'origine renouvelable et alternative
FEDER	Fonds européen de développement régional
gsm	Système global pour communications mobiles
HGFU	Huiles et graisses de friture usagées
IBPT	Institut belge des postes et des télécommunications
IEPF	Institut de l'énergie des pays francophones
Intradel	Association intercommunale de traitement des déchets de la région liégeoise
ISSeP	Institut scientifique de service public
KUL	Katholiek Universiteit Leuven
ONEm	Office national de l'emploi
OWD	Office wallon des déchets
PCA	Plan communal d'aménagement
PCAR	Plan communal d'aménagement révisionnel
PIB	Produit intérieur brut
PMR	Personnes à mobilité réduite
PPA	Plan particulier d'aménagement
PUM	Plan urbain de mobilité

RESA	Relance économique et de simplification administrative
SA	Société anonyme
SAR	Sites à réaménager
SAR	Sites à réhabiliter
SARE	Service d'aide à la recherche d'emploi
SITA	Société internationale de télécommunication aéronautique
SNCB	Société nationale des chemins de fer belges
SOFICO	Société wallonne de financement complémentaire des infrastructures
SPAQuE	Société publique d'aide à la qualité de l'environnement
SPGE	Société publique de gestion de l'eau
SRPE	Site de réhabilitation paysagère et environnementale
SRWT	Société régionale wallonne des transports
TEC	Société de transport en commun
UE	Union européenne
ZAE	Zone d'activité économique